



Contrat

de rivière *Ouvèze*

**Diagnostic
et perspectives**

Synthèse

technique et regards des acteurs locaux

1

Mars 2013

Communes du bassin versant :

Dans la Drôme : • Aulan • Barret-de-Lioure • Beauvoisin • Bénévay-Ollon • Buis-les-Baronnies • Eygaliers • Mérindol-les-Oliviers • Mévouillon • Mollans-sur-Ouvèze • Montauban-sur-Ouvèze • Montbrun-les-bains • Montguers • Penne-sur-Ouvèze (La) • Pierrelongue • Plaisians • Poët-en-Percip (Le) • Propiac • Reilhanette • Rioms • Roche-sur-le-Buis (La) • Rochette-du-Buis • St Auban-sur-Ouvèze • Ste Euphémie-sur-Ouvèze • Vercoiran.

Dans le Vaucluse : • Aurel • Beaumont-du-Ventoux • Bédarrides • Brantes • Courthézon • Crestet (Le) • Entrechaux • Faucon • Gigondas • Jonquières • Malaucène • Puyméras • Rasteau • Roaix • Sablet • St Léger-du-Ventoux • St Marcellin-les-Vaison • St Romain-en-Viennois • Sarrians • Savoillans • Séguret • Sorgues • Vacqueyras • Vaison-la-Romaine • Violès

1- le Contrat de rivière *Ouvèze*

Comprendre le Contrat de rivière *Ouvèze*

➔ Le Contrat de Rivière est un **programme d'actions** permettant d'améliorer la **qualité des eaux** de l'Ouvèze et de ses affluents, de mieux gérer la **ressource en eau** sur le territoire, de mettre en place des mesures de prévention face au **risque inondation**. Le Contrat de Rivière vise également à **valoriser les milieux naturels** associés aux rivières et à mieux **communiquer et sensibiliser** sur la gestion de l'eau et les richesses patrimoniales du bassin versant.

➔ Le Contrat de Rivière est **signé entre des maîtres d'ouvrage** (communes, acteurs privés...) qui conduiront les actions **et des partenaires financiers** (Conseil régional, Conseil général, Agence de l'Eau...).

➔ Le Contrat de Rivière est **élaboré et animé par le SMOP** (Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale).

■ Un **Comité de Rivière**, en cours de constitution, suivra et validera le contenu du Contrat. Ce Comité de Rivière est composé de 3 collèges : collège des élus, collège des représentants d'usagers et collège des services de l'État et de ses établissements. Il est l'instance officielle représentative de tous les intérêts de l'eau sur le territoire de l'Ouvèze.

D'autres instances de concertation permettent de suivre et de construire le Contrat :

■ Un **Comité de Pilotage** servant de "bureau" du Comité de Rivière, à taille plus réduite que le Comité de Rivière.

■ Des **ateliers thématiques ou géographiques** regroupant plus largement les acteurs locaux (élus, usagers...) pour recueillir les avis de terrain. (cf. schéma page 52)

Panorama historique

■ **22 septembre 1992** : inondations à Vaison-la-Romaine et dans toute la plaine de l'Ouvèze. Lancement de nombreuses études thématiques pour gérer de manière coordonnée la rivière et ses affluents.

■ **1996-2000** : réalisation d'un schéma de restauration, de gestion et d'entretien de l'Ouvèze sur l'ensemble du bassin versant.

■ **Avril 2000** : création du SMOP (Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale).

■ **2001-2012** : élaboration et mise en oeuvre du 1^{er} plan pluriannuel de gestion de la végétation par le SMOP.

■ **2005-2009** : élaboration du dossier de candidature du Contrat de Rivière.

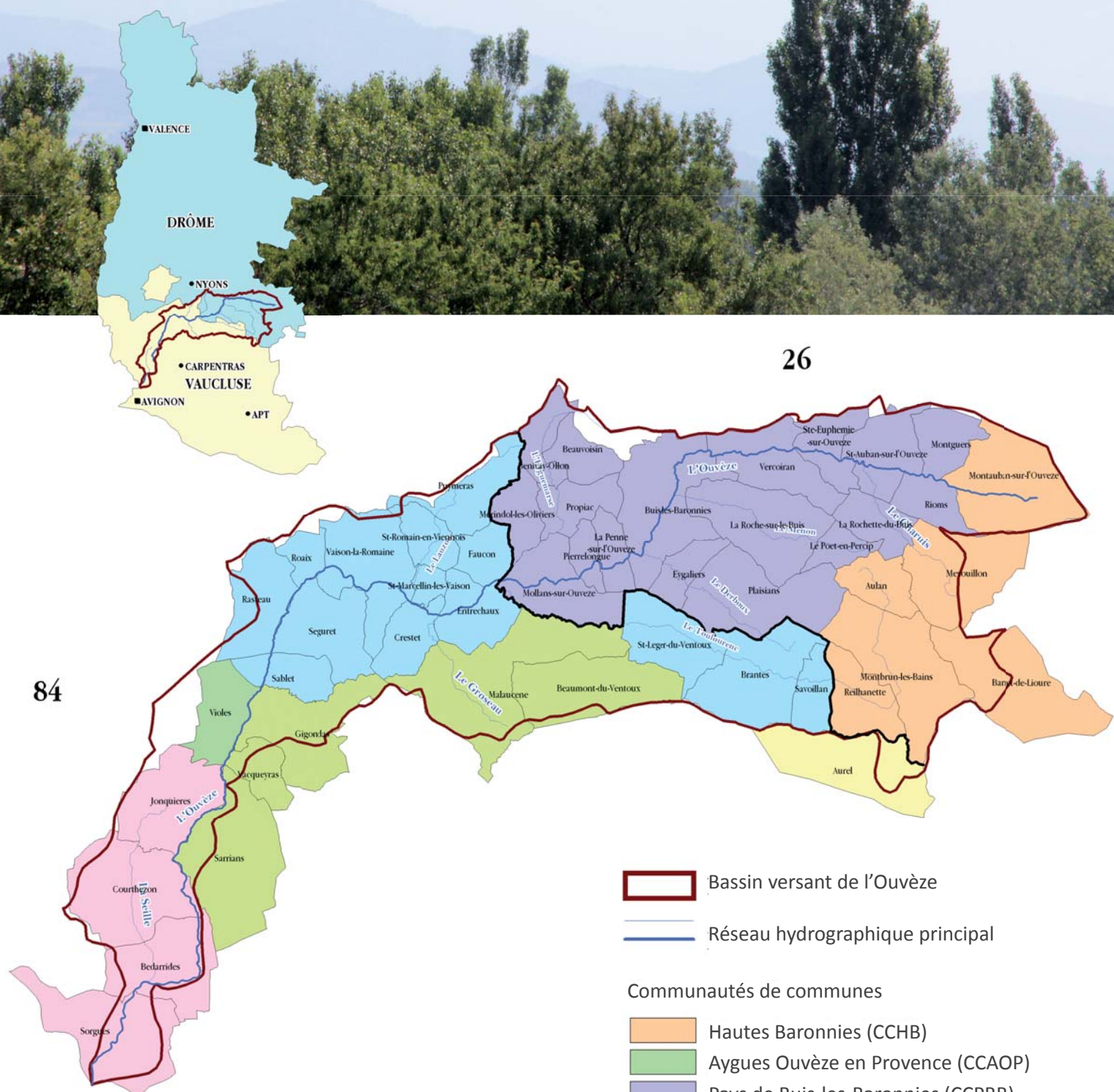
■ **Avril 2009** : avis favorable du Comité d'Agrément sur le dossier de candidature.

■ **2010-2012** : préparation du 2^{ème} plan de gestion de la végétation.

■ **Depuis 2012** : élaboration du dossier définitif du Contrat de Rivière visant la mise en oeuvre des actions sur le bassin.



Carte du bassin versant de l'Ouvèze provençale et paysage institutionnel



84

26

- Bassin versant de l'Ouvèze
- Réseau hydrographique principal

Communautés de communes

- Hautes Baronnies (CCHB)
- Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP)
- Pays de Buis-les-Baronnies (CCPBB)
- Pays de Sault (CCPS)
- Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO)
- Pays de Vaison et Ventoux (COPAVO)

Communauté d'agglomération

- Ventoux - Comtat Venaissin (COVE)

Bassin versant de l'Ouvèze :

- 2 régions : Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 2 départements : la Drôme et le Vaucluse
- Bassin de 49 communes sur une surface de 880 km²

Carte d'identité du bassin versant

■ **Superficie** du bassin versant : 880 km² (45 % dans la Drôme - 55 % dans le Vaucluse)

■ 49 communes sur le bassin versant.

■ 6 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération (COVE) et 2 syndicats de rivière (le SMOP et le SIABO).

■ **Affluents principaux** : le Charuis, le Menon, le Derboux, l'Aygue-Marse, le Toulourenc, le Groseau, le Lauzon, la Seille et le réseau des Sorgues.

■ **Population** :

- 65 000 habitants (données 2009) soit une hausse de 5% par rapport à 1999 ;
- 71 hab/ km² , densité faible par rapport à la moyenne nationale (119 ha/ km²) ;
- 90 % de la population dans la partie vauclusienne du bassin versant et 10 % dans la partie drômoise.

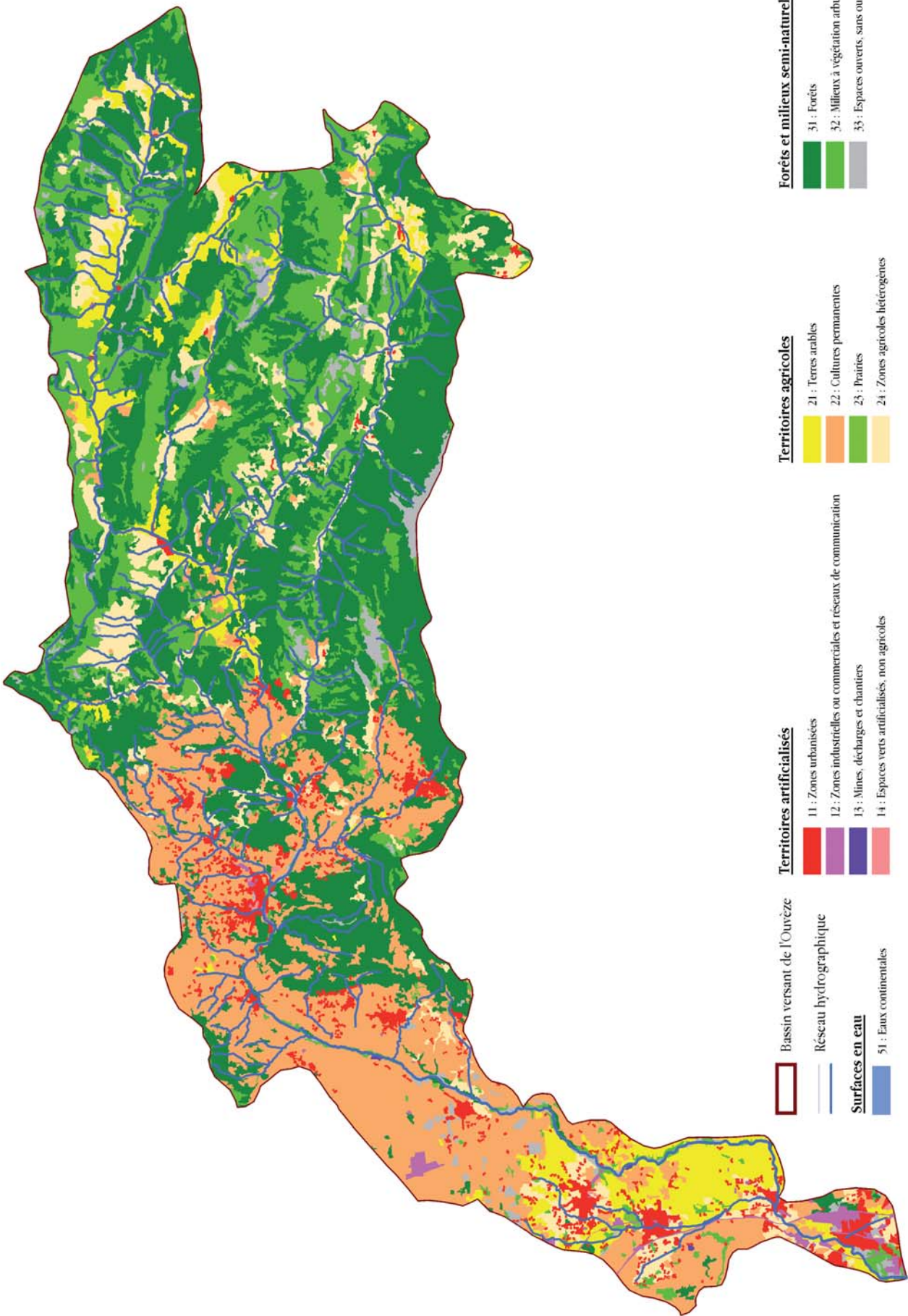
■ **Villes principales du bassin versant traversées par l'Ouvèze** : Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Sorgues...

■ **Activités socio-économiques** :

- Une **activité agricole** bien présente, surtout sur la partie vauclusienne du bassin versant. Elle est consacrée aux cultures permanentes : vignes (89%), vergers (9%) et oliviers (2%). L'élevage reste peu développé. Depuis plusieurs années, l'agriculture locale s'est largement orientée vers des productions de qualité qui font à ce titre l'objet d'une reconnaissance nationale (AOC) et même européenne (AOP) pour de nombreux produits (vins, olives et dérivés, fromages).
- Une **activité industrielle** peu présente hormis sur l'aval et plus particulièrement sur la commune de Sorgues largement tournée vers la vallée du Rhône et Avignon.
- Une **activité touristique** bien développée, notamment à l'amont (Buis-les-Baronnies et dans les Gorges du Toulourenc).



Occupation des sols (en 2006) sur le bassin versant de l'Ouvèze



2- Les thématiques à prendre en compte dans le Contrat de rivière *Ouvèze*

Qualité des eaux superficielles et souterraines

➔ Constats

■ La pollution domestique fragilise l'Ouvèze et ses affluents

Les efforts en matière d'assainissement collectif méritent d'être poursuivis sur l'ensemble du bassin versant

Les rejets des stations d'épuration sont sources d'altération de la qualité de l'Ouvèze : l'eau est en effet dégradée par une pollution organique en aval immédiat de Buis-les-Baronnies, puis redevient "bonne" voire "très bonne" entre Entrechaux et l'aval de Bédarides. La contamination bactérienne des eaux superficielles reste une problématique majeure sur l'essentiel du cours de l'Ouvèze et sur ses affluents médian et aval (Rieufroid, Groseau, Lauzon et Seille).

L'assainissement collectif s'est sensiblement amélioré depuis 5 ans (2008) :

- nouvelle station d'épuration de Malaucène en 2010, d'Aurel en 2010, de Buis-les Baronnies en 2011, travaux en cours à Roaix ;
- création d'une 1^{ère} station d'épuration à Gigondas et travaux en cours pour développer les réseaux de collecte,
- renouvellement prévu de la station vétuste de Mollans-sur-Ouvèze et de Montbrun-les-bains.

Malgré les efforts réalisés, l'assainissement collectif est encore disparate sur le bassin (vétusté de certaines stations, communes non équipées, dysfonctionnement des réseaux de collecte, rejets

directs par temps de pluies...). Plusieurs dispositifs d'assainissement constituent encore un risque important d'altération des milieux aquatiques situés en aval (stations d'épuration de Mollans-sur-Ouvèze et Montbrun-les-Bains, dispositif de traitement des Beaumettes à Faucon, station de Roaix dont le fonctionnement est perturbé en période pluvieuse...).

Les objectifs en matière d'assainissement non collectif via les SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ne sont pas encore atteints.

Le parc d'assainissement non collectif est très conséquent sur le bassin versant (notamment dans la partie drômoise) lié à un caractère très rural. De nombreux dispositifs sont non conformes et comportent des risques sanitaires et environnementaux. Le contrôle des dispositifs existants devait être finalisé fin 2012 ; cette échéance ne sera pas respectée pour plusieurs communes.

■ La pollution d'origine agricole

Les eaux superficielles et souterraines sont globalement peu affectées par les nitrates sauf sur certains secteurs à l'aval du bassin versant (sur l'Ouvèze, la Seille et le Groseau) où se concentrent largement les cultures céréalières et le maraîchage, susceptibles de générer le plus d'apports en engrais minéraux.

L'activité viticole perturbe la qualité des eaux : contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides, pollution ponctuelle liée au remplissage ou rinçage des pulvérisateurs, perturbations des réseaux et stations d'épuration en période de vendanges par déversement de fortes charges hydrauliques et organiques au droit des caves.

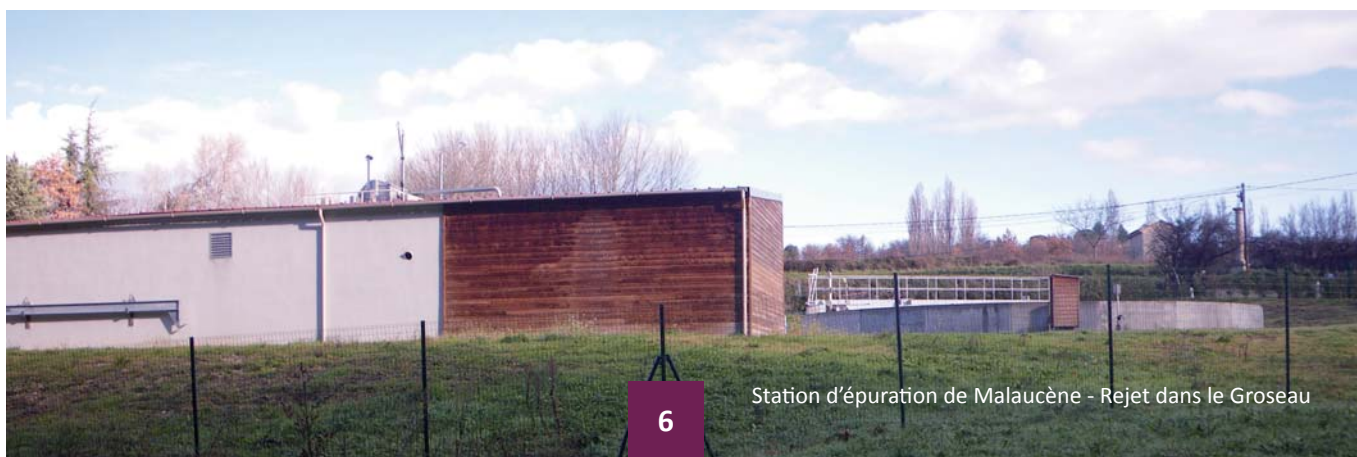
Des améliorations sont toutefois progressivement apportées : mise en place de systèmes de traitement autonome par les caves, équipement de bornes de remplissage collectives des pulvérisateurs...

La pollution des eaux par les produits phytosanitaires affecte l'ensemble du bassin versant.

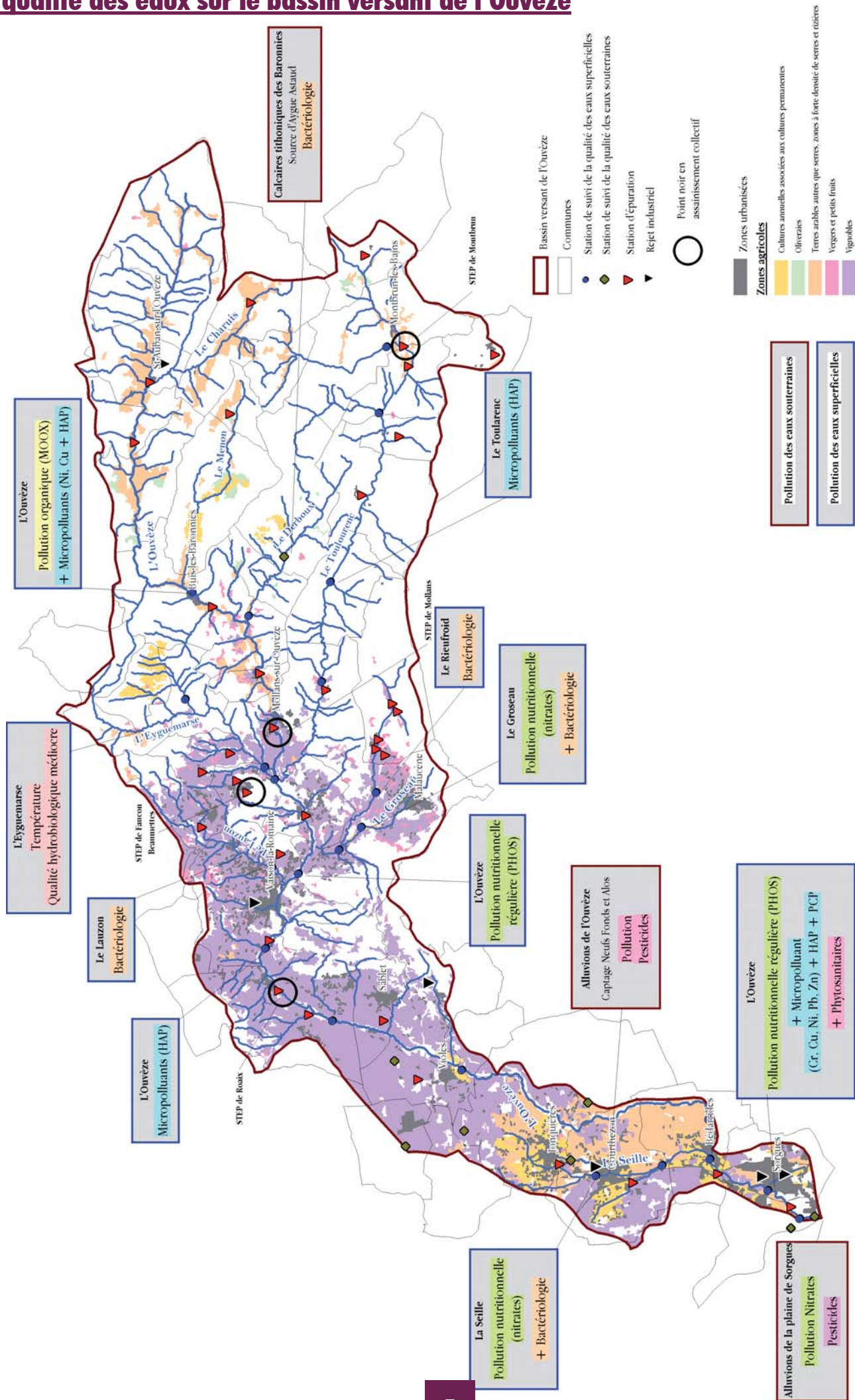
Cette pollution résulte d'un lessivage des sols et d'une infiltration des différents intrants apportés aux cultures. Elle est également générée par certaines collectivités (entretien des voiries, des espaces verts...) et par les particuliers (potagers).

■ La pollution d'origine industrielle

Quelques industries (8) du secteur de la chimie et de l'agroalimentaire émettent des rejets directs ou indirects dans les eaux : produits azotés, matières en suspension (MES), pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, micropolluants minéraux et organiques..



La qualité des eaux sur le bassin versant de l'Ouvèze



■ La qualité biologique sur le bassin versant

Sur l'Ouvèze, depuis 2010, la **qualité biologique** évaluée à partir des peuplements d'invertébrés, de diatomées et de poissons **est globalement bonne à très bonne** sur l'ensemble du linéaire.

Néanmoins, **l'Ouvèze aval à hauteur de Sorgues fait exception avec une qualité plus dégradée** révélée par l'indice diatomées qui répond assez bien aux pollutions.

La **situation est plus contrastée pour les affluents principaux**, avec des peuplements d'invertébrés révélateurs d'une qualité médiocre sur l'Aygue-Marse, plutôt moyenne pour le Ruisseau de Beauvoisin et le Ruisseau des Jonchiers, bonne à très bonne sur la base des peuplements d'invertébrés et de diatomées sur le Derboux et le Briançon, et bonne voire très bonne sur le Toulourenc tout peuplement confondu.

Ce constat révèle un **impact globalement modéré des pollutions sur la qualité biologique des cours d'eau**, même si

localement la présence de taxons polluo-sensibles dégradent le niveau de qualité hydrobiologique (aval Toulourenc, Aygue-Marse, Briançon).

Ce constat reste cohérent avec le diagnostic de pollution qui ne révèle pas de situation globalement très dégradée à l'exception de quelques tronçons de l'Ouvèze, notamment aval et de quelques localités.

Néanmoins, **l'hydrobiologie des cours d'eau sur le haut bassin versant** (Ouvèze amont, Ruisseaux de Briançon et de Beauvoisin ...) ainsi que sur l'Aygue-Marse est certainement **pénalisée par les étiages sévères, une faible disponibilité d'habitats et une forte température de l'eau**.

Ces contraintes de débits, d'habitats et de température seraient potentiellement présentes sur l'Ouvèze aval notamment dans les zones incisées (entre Roaix et Violès par exemple).

➔ Impacts de l'altération de la qualité des eaux sur les usages et milieux

■ Sur l'alimentation en eau potable (AEP) :

La qualité des eaux destinée à l'AEP est, dans la majorité des cas, "acceptable" voire de "qualité optimale" pour être consommée. Certains points de prélèvement du bassin versant sont cependant sujets à des pollutions ponctuelles, liées en particulier à la présence de pesticides, notamment dans la plaine (Jonquières, Courthézon, Sarrians...).

■ Sur la baignade :

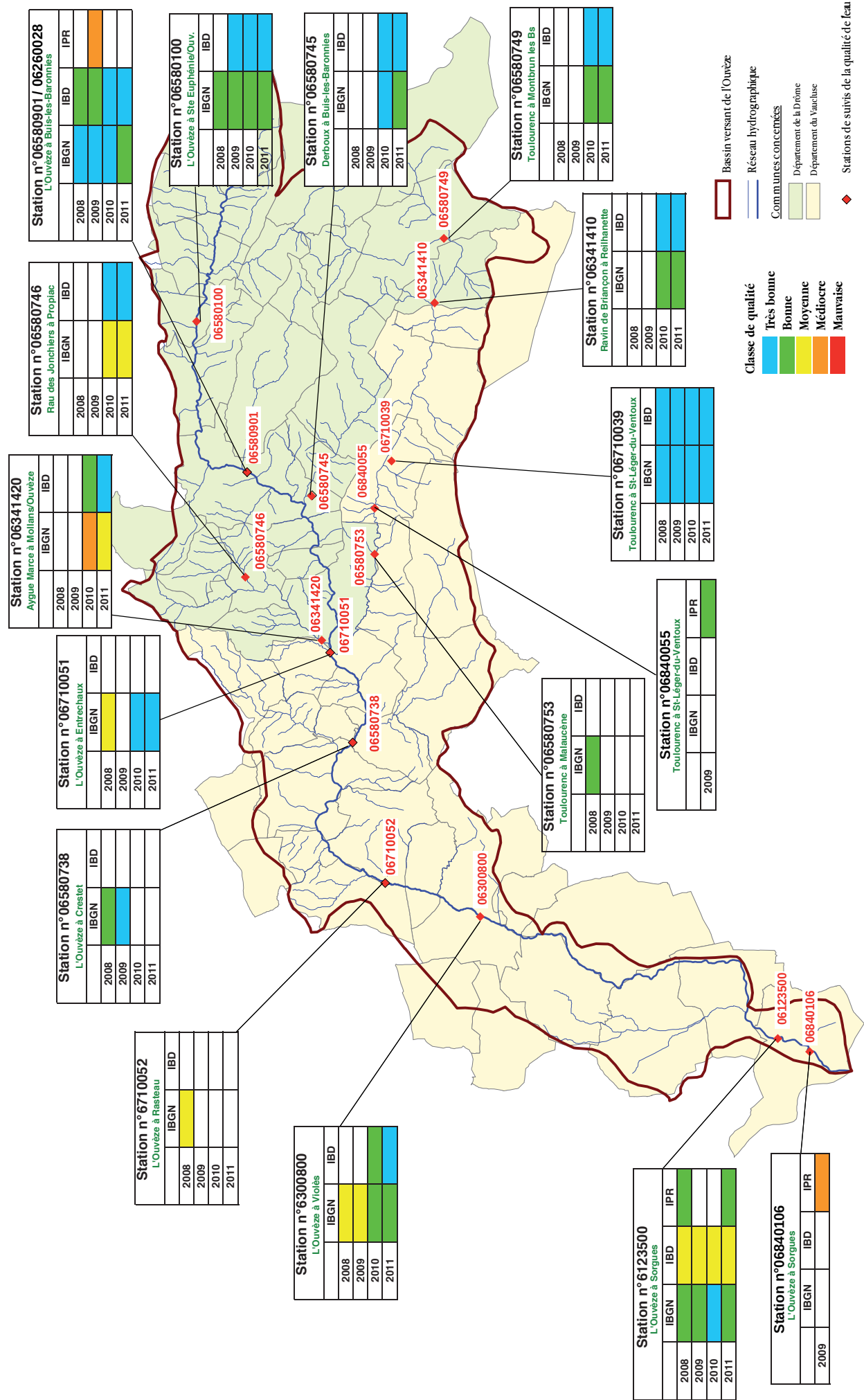
Sur l'Ouvèze amont et le Toulourenc, la qualité des eaux de baignade est globalement "moyenne" tout au long de la saison balnéaire. En revanche, le site de baignade sur l'Ouvèze à Entrechaux est régulièrement sujet à des proliférations bactériennes. Ces pollutions ont d'ailleurs entraîné la fermeture de plusieurs sites de baignade sur le bassin versant.

■ Sur les milieux aquatiques :

Les polluants organiques peuvent augmenter la turbidité des eaux (trouble de l'eau par des particules). La pollution nutritionnelle (azote, nitrates, matières phosphorées) peut être à l'origine de phénomènes d'eutrophisation favorisés par la faiblesse des débits et la température élevée de l'eau. Il en résulte une prolifération végétale associée à une forte diminution de la quantité d'oxygène dissous. Certaines substances sont susceptibles de perturber les espèces les plus sensibles au profit d'autres plus tolérantes. Globalement, les cours d'eau du bassin versant sont très vulnérables compte tenu de leur très faible débit en période estivale.



La qualité hydrobiologique de l'Ouvèze et de ses affluents





Enjeux, objectifs et moyens

Les enjeux :

- La **qualité des eaux superficielles** en lien avec les usages (baignade par exemple) et la vie aquatique.
- La **qualité des eaux souterraines** en lien avec les usages AEP.

Les objectifs :

- **Réduire les pollutions domestiques et urbaines.**
- **Réduire les pollutions agricoles.**
- **Protéger durablement la qualité des ressources en eaux souterraines.**

Les moyens :

- Poursuite des **actions sur l'assainissement collectif** (réseaux et stations d'épuration) et **notamment mise en conformité des systèmes d'assainissement.**
- Amélioration des **conditions de rejets des effluents vinicoles dans les réseaux collectifs** (traitement préalable, convention de raccordement, etc).
- Réhabilitation des **assainissements non collectifs.**
- Réalisation des **profils de baignade.**
- Mise en place de **traitement complémentaire des eaux usées (dispositif tertiaire)** pour satisfaire aux objectifs fixés **pour les eaux de baignade.**
- Amélioration de la connaissance sur les sources de **contamination par les micropolluants** (investigation sur la provenance des HAP et les moyens de les réduire, voire de les éliminer).
- **Sensibilisation** de l'ensemble des usagers pour engager une **réduction de l'usage des pesticides** (zones agricoles / non agricoles). Engagement des plans communaux de désherbage.
- Finalisation/révision des **périmètres de protection**, mise en œuvre des actions sur le BAC des captages prioritaires (forage des Neufs Fonds à Courthézon et forage d'Alos à Jonquières).

Le Toulourenc



Dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015

(Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Plusieurs ressources sont identifiées comme majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable (disposition 5E-01, carte 5E-A et tableaux associés). Il s'agit :

- Des calcaires urgoniens du plateau du Vaucluse et Montagne de Lure (FRDG130),
- Des molasses miocènes du Comtat (FRDG218 et FRDG218p),
- Des alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance et alluvions des basses vallées de l'Ardèche, de la Cèze (FRDG324).

Dans ces masses d'eau souterraines, des zones stratégiques à préserver doivent être identifiées.

Seul le forage des Neufs Fonds sur la commune de Courthézon est identifié comme prioritaire dans le cadre de la disposition 5E-02. Les pesticides sont identifiés comme étant la problématique dominante sur son aire d'alimentation.

Aucun captage n'est retenu au titre des ouvrages Grenelle.

■ Le dossier de candidature du Contrat de Rivière en 2009

En 2009, le dossier de candidature du Contrat de Rivière Ouvèze identifiait la qualité des eaux comme un enjeu à traiter dans le contrat. Il insistait sur la nécessité d'améliorer, de préserver et de protéger la qualité des eaux pour les différents usages (alimentation en eau potable, milieux naturels et baignade). Pour y répondre, plusieurs objectifs et moyens étaient envisagés, dont notamment la réduction à la source des apports (domestiques, industriels, agricoles).



■ Les demandes du Comité d'Agrément en 2009 :

Suite à la présentation du dossier de candidature du Contrat de Rivière en avril 2009, le Comité d'Agrément donne un avis favorable pour la réalisation du contrat mais demande sur la qualité de l'eau :

- de mieux cibler les actions favorisant l'usage baignade ;
- de réaliser les opérations d'assainissement collectif et d'engager les programmes de réhabilitation de l'assainissement non collectif (ANC) ;
- de sensibiliser à la manipulation des pesticides ;
- de prendre en compte la réglementation, le SDAGE et son programme de mesures pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.



■ Le projet de Contrat de Rivière en 2013 : une réponse aux attentes locales en adéquation avec le SDAGE et la DCE

■ Le diagnostic montre qu'entre 2009 et 2013 de nombreux efforts ont été réalisés sur l'assainissement collectif par les communes. Le projet de Contrat de Rivière propose de poursuivre ces efforts et d'intervenir sur différents leviers pour améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (actions sur l'assainissement collectif et individuel, sur la réduction des pesticides...) pour atteindre les objectifs :

- de bon état des masses d'eau,
- de protection/d'amélioration des ressources exploitées pour l'AEP,
- de qualité "eaux de baignade"

■ Le projet de Contrat de Rivière répond également à l'orientation fondamentale n° 5 du SDAGE : *lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé.*

Le projet de Contrat de Rivière répond aux objectifs de bon état fixés par la DCE et le SDAGE :

- État écologique : 2015 à 2021 suivant les masses d'eau superficielles.
- État chimique : 2015 pour l'ensemble des masses d'eau superficielles et souterraines.

■ A l'issue de ce présent diagnostic complémentaire à celui de 2009, les objectifs et moyens proposés permettent de répondre au programme de mesures du SDAGE qui demande, sur la qualité :

- de lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents des pratiques actuelles (maintien ou implantation d'un dispositif contre le ruissellement et l'érosion des sols, sécurisation des différentes phases de manipulation des pesticides...);
- de lutter contre les pollutions hors pesticides, à travers deux mesures : lutte contre la pollution domestique et lutte contre la pollution par des substances dangereuses, hors pesticides ;
- de prévenir les risques pour la santé humaine en appliquant notamment la Directive baignade.

Dans le cadre du SDAGE, la pollution par les pesticides est identifiée comme problème à traiter sur le bassin versant de l'Ouvèze (DU_11_08)

L'état des lieux du SDAGE a identifié diverses pressions à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour certaines masses d'eau dont les pollutions diffuses (Ouvèze amont, aval, Seille, Lauzon ...).

Ateliers géographiques

Points de vue des acteurs locaux

sur la qualité des eaux



Atelier aval

Jeu 17 janvier 2013 - Jonquières

Présents :

Élus et représentants des collectivités

- CHASTAN P, élu à Vacqueyras
- FENOUIL JP, 1^{er} adjoint à l'urbanisme de Courthézon
- GERENT G, vice-pdt du SMOP (*Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale*), adjoint à Sorgues
- PEREZ A, élu à Jonquières- délégué au SMOP
- RAYNAUD C, Maire de Sablet - délégué du SMOP
- REYNAUD N, élu à Courthézon

- SOUCIET F, Communauté de Communes des Pays Rhône Ouvèze (CCPRO) - Service Rivières
- SERVAIRE M, SIABO (*Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze*)
- NAVARRO O, SMOP
- CLEMENT G, SMOP
- RIPERT S, SMOP

Usagers

- BARRA F, collectif CAROBA Collectif - association de défense des riverains
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- FAVIER JP, Pdt de l'ASA de Séguret
- FOURMENT A, ASCO des Mayres et Fossés de Bédarrides
- SOUMILLE H, ASA de Violès-Sablet
- MARTINEZ C, P^{dt} de l'ASORD, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84
- TORT M, secrétaire de l'ASA des Cours d'eau réunis de Courthézon

Bureaux d'études

- DROIN T, CESAME Environnement
- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Excusés :

Élus et représentants des collectivités

- BERNARD X, Président du SMOP-SIABO, Maire d'Entrecaux
- SAUVAGE JB, Maire de Roaix
- ROBERT A, Maire de Rasteau
- GOLLIARD T, Maire de Séguret
- BLANC AM, élu à Séguret et délégué au SMOP
- AUNAVE MJ, Maire de Violès
- GRAVIER JM, Maire de Vacqueyras
- GAUDIN R, Maire de Gigondas
- BAYET M, Maire de Sarrians
- ROCHEBONNE A, Maire de Courthézon
- BISCARRAT L, Maire de Jonquières
- SERAFINI J, Maire de Bédarrides
- LAGNEAU T, Maire de Sorgues

- Syndicat Intercommunal Rhône Aigues Ventoux
- BRECHET J, Syndicat des eaux Rhône Ventoux

Atelier aval (de Vaison-la-Romaine à la confluence avec le Rhône)

■ L'assainissement non collectif est difficile à mettre en place du fait des conditions géologiques particulières du territoire.

Les participants notent en effet que les installations d'assainissement non collectif (ANC) sont souvent difficilement compatibles avec la nature des sols. De plus, les élus soulignent que l'ANC est coûteux et que les aides financières associées sont de moins en moins nombreuses.

■ La baignade ne constitue pas un enjeu à l'aval.

Les sites de baignade étant principalement situés à l'amont du bassin versant, le souci d'amélioration de la qualité bactériologique des cours d'eau est donc moins présent ici. Les participants soulignent d'ailleurs que la baignade n'est pas envisageable à l'aval au regard du manque d'eau dans l'Ouvèze dès la fin du mois de juin. Les élus font remarquer que le traitement tertiaire des eaux usées exigé pour satisfaire aux objectifs de qualité bactériologique sera très coûteux, notamment en termes de fonctionnement et compte tenu de la baisse des subventions dans ce domaine.

Il est précisé que le Contrat de Rivière constitue un outil de négociation financière pour aller plus loin sur l'assainissement collectif et individuel.

■ Les sources de contamination des eaux par les micropolluants doivent être mieux connues.

Peu étudiés jusqu'à présent, les micropolluants repérés dans les eaux méritent d'être mieux connus. Les élus s'interrogent sur l'origine de ces micropolluants et souhaiteraient mieux les connaître pour les traiter et limiter ainsi leurs impacts. Il est précisé que certains gestionnaires des stations d'épuration réalisent des analyses de suivi des micropolluants en sortie de stations de plus de 10 000 équivalents / habitants.

■ Les rejets des effluents vinicoles dans les réseaux ne devraient plus poser de problème.

Les participants soulignent que la question des rejets vinicoles devra progressivement se régler, là où ce n'est pas encore fait à travers des conventions de raccordement et par le respect de la réglementation en vigueur. Ils citent l'exemple de Châteauneuf où, aujourd'hui 90% des viticulteurs ont des conventions de raccordement.

Excusés (suite)

Usagers

- MUSCAT A, Association des irrigants du Vaucluse (ADIV 84)
- GUILLAUME A, association syndicale du Canal de Carpentras
- BERNARD G, ASA du Canal du Moulin de Ras-teau
- BLAC G, ASA du Canal du Moulin de Crestet
- ASA de Grangeneuve
- ASA des Arrosages de Roaix
- ASA du Canal du Moulin et des Cours d'eau réunis de Séguret
- CHARAVIN R, Syndicat des vignerons de Ras-teau
- Président des Vignerons de Roaix Séguret
- Syndicat des vins de Vacqueyras
- Syndicat de Gigondas

- RANCUREL D, Amicale des pêcheurs de l'Ouvèze
- GRANGEON D, Amicale des pêcheurs de Sablet
- RAPHOZ R, Amicale des pêcheurs de Jonquières
- MARCHAIS JY, Amicale des pêcheurs de Courthézon
- AMAXOPOULOS JC, La Gaule Bédarridaise
- BORREDA J, Lei Pescadou Dei Sorgo

- TATIN D, CEN PACA (Conservatoire des Espaces naturels de PACA)
- LANDRU G, CEN PACA (Conservatoire des Espaces naturels de PACA)
- DU LAC J, ONF 13 et 84 (Office National des Forêts)
- BAUER J, Voconces Environnement

- CCPRO Office de Tourisme Intercommunal Provence Rhône Ouvèze
- Office de Tourisme du Pays de Vaison Ventoux en Provence

- BOSSENMEYER-PHAN, Service économique de la Chbre de Métiers et de l'Artisanat 84
- KAPPER-BOUCNIAUX P, Chambre de Commerce et d'Industrie

■ L'utilisation des pesticides a diminué mais les pratiques doivent encore être améliorées parmi les agriculteurs et les non agriculteurs.

Les participants notent que depuis plusieurs années, les agriculteurs ont réduit l'utilisation des pesticides du fait de la réglementation en vigueur, des formations et informations dispensées (certification écophyto...) et des pratiques mises en place (bande tampon (zone non traitée) de 5 mètres entre les cultures et la rivière). Il est précisé que le département de Vaucluse est le 1^{er} département engagé dans la conversion à l'agriculture biologique.

Les participants soulignent que la réduction des pesticides s'adresse également aux particuliers, jardiniers peu informés et qui utilisent des doses de pesticides souvent mal adaptées.

“ Quand on parle de pesticides, il ne faut pas viser que les agriculteurs et les viticultures. Il y a beaucoup d'usagers qui ne sont pas au courant et ce sont eux qui quantifient mal et qui déversent. On le voit. C'est souvent en sortie de communes, que le taux de pesticides est le plus élevé. Ce n'est pas forcément dans l'agriculture”.

Nathalie REYNAUD, élue à Courthézon

Au-delà de l'incitation à la réduction des pesticides, l'accent doit être davantage porté sur la manipulation des produits (remplissage des cuves, lavage...), facteur d'altération de la qualité des eaux drainées dans les réseaux.

Pour aller plus loin, les élus mentionnent le problème de traitement des déchets toxiques (PCB) apportées par les particuliers sur des lieux de récupération.

L'étude BAC (bassin d'Alimentation de Captage) de Jonquières-Courthézon devrait dans une seconde phase développer une communication sur les risques de pollution de la nappe et pourrait donc parler de cette question des déchets toxiques.

Les participants proposent que le Contrat de Rivière soit l'outil de sensibilisation des études BAC pour informer sur les pollutions risquant d'affecter largement une nappe servant à l'alimentation en eau potable.

Synthèse sur les paroles d'acteurs (atelier aval)

■ La question de l'assainissement collectif est peu abordé dans cet atelier aval étant donné les actions déjà conduites sur ce thème depuis ces 5 dernières années (construction / réhabilitation de station d'épuration, travaux sur les réseaux...).

■ Les participants soulignent les efforts des agriculteurs dans la réduction des pesticides et demandent à ce que les particuliers soient également impliqués dans ce domaine. Le rôle à jouer par les collectivités n'est pas souligné par les participants alors qu'une meilleure gestion et utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités (désherbage des massifs et parcs municipaux...) constituerait un moyen de réduire la pollution par les pesticides sur le bassin.

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entre-chaux

Au regard du nombre de participants, l'atelier géographique amont a été scindé en 2 sous-groupes répartis de la manière suivante selon la spontanéité des participants :

Sous-groupe 1 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- ESTEVE Jacques, Maire du Poët-en-Percip
- ESTEVE Jean, élu du Poët-en-Percip
- CHAUVET V, Maire de Saint Auban-sur-Ouvèze
- COULLET A, Adjoint au Maire de Faucon, délégué du SMOP
- GIRARD E, adjoint à Propiac
- GUILLON M, élu à Saint-Romain-en-Viennois
- JOLY M, élu à Mérindol-les-Oliviers
- KOUTSOULIS A, Maire de Mérindol-les-Oliviers
- RASSIS JL, élu de Buis - ASA du canal du Moulin de Buis
- RIVET P, Maire de Rioms
- THIBAUD T, Maire de Savoillans

- NAVARRO O, chargé de mission au SMOP

Usagers

- AUMAGE C, ASA Cros et Palais
- BEC F, agriculteur à St Auban-sur-Ouvèze, ASA Cros et Palais
- BONFILS S, élu à la chambre d'agriculture 26
- CHARASSE F, ADARII (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BERNARD R, ASA Ouvèze-Ventoux
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- JAMOT JP, Chambre d'agriculture 26. Service Economie, emploi et politiques territoriales
- GARNIER R, Fédération de pêche 84
- VINCENT B, association Maison de la Lance
- RAYMOND V, Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

Bureaux d'études

- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Atelier amont (l'Ouvèze et ses affluents en amont de Vaison)

Sous-groupe 1 :

■ Le lessivage des sols chargés en sel altère la qualité des eaux.

Les participants soulignent l'impact du sel sur les routes l'hiver qui, par lessivage des sols, impactent fortement la qualité des eaux et donc des cultures.

■ L'assainissement collectif reste coûteux pour les petites communes de l'amont et pas toujours adapté au territoire.

Les élus se disent volontaires pour mettre en place l'assainissement collectif sur leur communes mais sont souvent freinés par les coûts générés et par les exigences et le type de système qui leur sont demandés. Ils estiment que la configuration de leur commune nécessiterait du petit collectif à travers plusieurs petites stations plutôt qu'une seule grosse station d'épuration.

Les élus présents s'interrogent sur les meilleurs choix à faire en matière d'assainissement en se demandant si l'assainissement autonome ne devrait pas être raccordé au collectif ou, au contraire, s'il faut le maintenir dans des zones non raccordables.

Les avis sont partagés :

- Certains élus estiment en effet que la réhabilitation de l'assainissement individuel est difficile à mettre en place par les particuliers et qu'il vaut mieux que la collectivité s'en charge pour assurer un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et constituer une garantie environnementale.

- D'autres, au contraire, pensent que le tout raccordement déresponsabilise les particuliers et qu'il n'est pas toujours recommandé d'augmenter le réseau public.

■ Le Contrat de Rivière pourrait soutenir des projets collectifs en matière d'assainissement.

Les participants s'interrogent sur le rôle du Contrat de Rivière et souhaiteraient que cet outil puisse les accompagner dans la réalisation de leurs projets collectifs.

“ Si des communes avec des professionnels ont des projets collectifs, est-ce que cela peut s'inscrire dans le Contrat de Rivière ? Par exemple, nous sommes en procédure d'aménagement foncier et on pense que c'est l'occasion de réfléchir collectivement à l'assainissement.

V. CHAUVET, Maire de St Auban s/ Ouvèze

Souhait que le Contrat

soit un levier financier...

Il est précisé que le Contrat de Rivière est un outil contractuel qui permet de rassembler les actions visant à améliorer la qualité des eaux et des milieux, à mieux gérer le risque inondation, à préserver durablement la ressource en eau et à protéger et valoriser les milieux naturels. Toutes les opérations d'assainissement portées par des maîtres d'ouvrage uniques mais également collectifs (maîtrise d'ouvrage collective très appréciée des financeurs) figureront ainsi dans le Contrat. Rassemblées sous le label “Contrat de Rivière”, les actions pourront également bénéficier d'un financement qui n'aurait pas été accepté hors Contrat.

... et qu'il joue un rôle d'interface de communication, de médiation entre le local et l'institutionnel.

Pour les participants, le Contrat de Rivière constitue un outil facilitateur qui doit permettre de traduire et de faire remonter les attentes du territoire. Il doit être l'interface de “négociation” entre les réglementations imposées et les pratiques de terrain.

“ Si le Contrat peut nous aider à faire remonter nos besoins de terrain, ce serait bien. Il faudrait aussi qu'on comprenne bien le rôle du Contrat, ce qu'il peut faire et ne pas faire.”

C. AUMAGE, agriculteur

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Sous-groupe 2 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- AICARDI L, Maire de Plaisians, vice-président du SMOP
- AUBERY M, élu de Beaumont du Ventoux
- AUTRAN JL, élu de Puyméras
- BERNARD Xavier, Pdt du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- BERTET G, Maire de St Léger-du-Ventoux
- BLANCHARD JC, Maire de Bénivay-Ollon
- BOREL P, Maire de St Euphémie s/Ouvèze
- CHANU R, élu à Beauvoisin, délégué au SMOP
- COUPON G, Maire de Montauban s/Ouvèze
- DUMAS L, élu de La Roche sur le Buis
- GARAIX R, élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP
- GAUCHET L, élue de Montbrun-les-Bains
- GUINTRAND G, Maire de Le Crestet
- RUEGG R, Maire de Brantes

- FLAMAIN F, Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
- ROUX A, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

- SERVAIRE M, SIABO (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze)
- CLEMENT G, SMOP

Usagers

- BONFILS S, ADARII (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BRUSSET T, ADARII
- CHAUVET Michel, Office de Tourisme de Buis-les-Baronnies
- COURBON H, Association Voconces Environnement
- DELHOMME A, LPO Drôme (Ligue de Protection des Oiseaux)
- MONNIER F, ASA d'irrigation de Mollans-s/Ouvèze
- LANDRU G, Conservatoire d'espaces naturels de PACA
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84

Bureaux d'études

- BELLOC A, CESAME Environnement
- DROIN T, CESAME Environnement

Sous-groupe 2 :

■ La non conformité des assainissements autonomes ne semble pas avoir de réels impacts sur la qualité des eaux superficielles.

Le diagnostic met en évidence la non conformité des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire. Les participants s'accordent en effet sur ce constat, mentionnant l'ancienneté des dispositifs et la difficulté pour les réhabiliter.

Ils s'interrogent cependant sur les réels impacts de cette non conformité sur la qualité de l'eau des rivières.

Les participants considèrent que, du fait de l'interdiction de construire en bordure de cours d'eau, l'eau de la rivière ne peut pas être polluée par l'assainissement individuel. Si pollution il y a, ce serait plus l'eau de la nappe qui serait concernée et non l'eau de la rivière.

Il est donc demandé de **mieux identifier / préciser l'impact réel de l'assainissement autonome sur la qualité des eaux** pour décider de la priorité ou non du Contrat de Rivière à s'engager financièrement dans la réhabilitation des assainissements non collectifs.

“ L'impact de l'assainissement autonome sur la qualité des eaux me semble moins important que l'assainissement collectif qui concentre les effluents et rejette dans l'Ouvèze. Il faut donc connaître les impacts de l'assainissement individuel sur la rivière car s'engager sur le terrain de l'assainissement non collectif, c'est un vaste programme”.

X. BERNARD, Maire d'Entrechaux, Pdt du SMOP et du SIABO

■ Interrogation sur la plus-value du Contrat de Rivière mais également ses contraintes.

Les participants s'interrogent sur la capacité du Contrat de Rivière à **soutenir financièrement des actions d'assainissement collectif**. Certains précisent que des subventions ne seront accordées que si les opérations sont inscrites dans un Contrat de Rivière. Les participants se demandent si en contrepartie, la signature du Contrat de Rivière ne leur imposerait pas d'autres contraintes.

“ On a des projets qui sont prêts sur certaines communes mais qui sont coûteux. J'ai entendu dire qu'avec le Contrat il y avait des aides aux communes sur l'assainissement et que les communes qui n'auraient pas signé de Contrat de Rivière ne seraient plus aidées sur l'assainissement par le Conseil général (...) Mais si on fait un Contrat de Rivière, quelles seront en retour les contraintes pour les communes ?

L. GARAIX, élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP

Il est précisé que le Contrat est une démarche volontaire et non imposée qui est signée entre des maîtres d'ouvrage et des financeurs. La seule contrainte consiste à réaliser l'action sur laquelle le maître d'ouvrage s'est engagé, selon un échéancier défini au préalable dans le Contrat.

Les participants soulignent la **difficulté à s'engager compte tenu des incertitudes de financements institutionnels** susceptibles de changer dans les prochaines années.

Il est précisé que seules les actions “mûres” seront inscrites au Contrat en 2013 et que d'autres actions pourront être intégrées à mi-parcours du Contrat. Ceci permet donc de donner plus de lisibilité et de garantir l'effectivité des opérations.

Le Contrat de Rivière est donc un outil qui permet de présenter aux maîtres d'ouvrage tous les critères de décision pour savoir si, selon le calendrier et les moyens financiers possibles, ils veulent conduire ou non l'action.

Excusés à l'atelier amont :

Élus et représentants des collectivités

- BONTUUX G, Maire de Montguers
- GOZZI G, Maire de Mévouillon
- ARGAUD G, Maire de la Rochette du Buis
- PEZ G, Maire de Vercoiran
- BUIX JP, Maire de Buis-les-Baronnies
- ROSATO JP, Maire d'Eygalliers
- NORBERT M, Maire de Pierrelongue
- BOISSIER S, Maire de La Penne sur Ouvèze
- ROUX yY Maire de Mollans S/ Ouvèze
- MEFFRE, Maire de Vaison la Romaine
- COLIN C, Maire des St marcellin les Vaison
- BODON D, Maire de Malaucène
- FEUILLAS A, Maire de Aulan
- ACQUAVIVA JB, Maire de Barret de Lioure
- JOUVE F, Maire de Aurel
- JOUVE JF, Maire de Reilhannette

- DIGARD P, Syndicat Intercommunal Rhône Aygues Ventoux
- BRECHET J, Syndicat des eaux Rhône Ventoux
- MILLET F, Cte de Communes du Pays de Buis les Baronnies

Excusés à l'atelier amont :

Usagers

- CORREARD JP, ASA des Arrosants de Cost
- PINGET M, ASA du Canal des Voûtes
- TEYSSIERE J, ASA des Arrosants réunis
- ASA du Hameau de Veaux
- ASA de Pierrelongue
- ASA du Vallon
- ASCO du Groseau
- ADIV 84 (Association des Irrigants du Vaucluse)
- Cave La Romaine
- Cave Coopérative de Beaumont du Ventoux
- Cave La Comtadine
- MONNIER Y, Fédération de pêche 26
- CAIRE A, La Gaule Vaisonnaise
- BISSU C, La Gaule du Ventoux
- VAN HERZEELE J, La Truite de l'Ouvèze
- ONEMA 84 (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- BUFFARD L, ONEMA 26
- PAPILLON M, FRAPNA
- TATIN D, CEN PACA
- TRAVERSIER JL, ONF antenne Drôme-Ardèche
- LAURENT J, ONF unité Baronnies Tricastin
- DU LAC J, ONF Bouches-du-Rhône
- Office de tourisme du Pays de Vaison Ventoux en Provence
- Association pour le développement touristique du Haut Vaucluse
- CCI Antenne Nyons
- CCI Antenne du Vaucluse
- BOSSENMEYER-PHAN, Service économique de la Chbre de Métiers et de l'Artisanat 84
- CHABONNEL P, Chbre Métiers et de l'Artisanat 26

■ L'assainissement collectif devrait être privilégié, tout en se fixant des priorités d'intervention sur les travaux d'assainissement collectif.

Les participants proposent d'encourager la mise en place de l'assainissement collectif plutôt que l'assainissement individuel.

Certains participants soulignent cependant que les conditions géographiques ne permettent pas toujours le raccordement au collectif.

Le choix d'intervenir ou non sur l'assainissement individuel et d'envisager des raccordements collectifs doit reposer sur une analyse coûts/ bénéfices qui permettra de savoir s'il est prioritaire d'investir techniquement et financièrement dans ce domaine au regard des impacts environnementaux générés.

“ Il est important de bien évaluer les impacts en matière d'assainissement. Il faut rester rationnel techniquement, économiquement et d'un point de vue environnemental ”.

X. BERNARD, Maire d'Entrechaux, Pdt du SMOP et du SIABO

■ Interrogation sur l'efficacité ou non du regroupement de l'assainissement collectif (faire une seule grosse station d'épuration plutôt que plusieurs petites).

Les participants s'interrogent sur les choix en matière d'assainissement collectif et sur les meilleures solutions à trouver. Certaines communes doivent aujourd'hui moderniser leur système d'assainissement (Beaumont du Ventoux par exemple) et il leur est proposé de se regrouper en une seule station d'épuration. Les participants s'interrogent donc sur la pertinence ou non d'un regroupement en une seule station au risque de concentrer la pollution en un seul point.

A noter que les schémas d'assainissement permettent de se fixer un cadre d'équipement du territoire (priorités d'interventions, types d'assainissement privilégiés...). Il pourrait être intéressant aujourd'hui de les réactualiser en fonction des travaux déjà réalisés et des projections sur des nouveaux secteurs (replanification d'une stratégie d'équipement).

■ Interrogation sur les origines des métaux lourds dans les eaux (nickel et cuivre).

Les participants se disent surpris de l'identification de métaux lourds (comme le nickel et le cuivre) dans les eaux de l'Ouvèze à l'amont qui subit a priori peu de pressions industrielles. Ils souhaiteraient mieux en connaître les origines et les quantités relevées.

■ Des efforts ont été faits par les agriculteurs pour réduire la pollution des eaux mais les solutions ne sont pas toujours faciles à mettre en place.

Le monde agricole souligne les efforts réalisés pour réduire la pollution par les pesticides (certification écophyto, utilisation de pulvérisateurs agréés, coûts des pesticides...). Certaines mesures, comme les aires de lavage collectives, apparaissent difficiles à mettre en place car coûteuses et peu plébiscitées (peu/pas de motivation pour une gestion collective).

Les pratiques collectives ne sont donc pas toujours la solution idéale (coûts d'installation mais également d'entretien). Les pratiques individuelles de chaque agriculteur pour réduire les pesticides pourraient s'avérer plus faciles à mettre en œuvre, mieux acceptées et sans doute aussi efficaces (moins de contraintes de gestion).

“ On a essayé de se regrouper pour faire des stations de lavage agricoles mais ça nous revient à 50 000 euros. Sur la commune de La Roche, on est 20 agriculteurs et on a été 3 à répondre favorablement. On ne peut donc pas s'engager là dessus. Une fois de plus, on va encore viser les agriculteurs comme responsables de la pollution ”.

L. DUMAS L, élu de La Roche sur le Buis

■ La rivière constitue un élément important du développement touristique du territoire.

Les participants soulignent l'importance de la rivière comme atout touristique et donc économique du territoire. L'obligation de réaliser des profils de baignade apparaît donc nécessaire pour les élus car ne pas les conduire signifierait interdire toute baignade dans les cours d'eau ou du moins la compromettre localement.

“ Economiquement ça nous paraît important d'avoir une bonne qualité de l'eau de baignade sur notre territoire”.

X. BERNARD, Maire d'Entrechaux, Pdt du SMOP et du SIABO

Les élus souhaitent cependant mieux comprendre le contenu de ces profils de baignade et leur utilité : ces profils serviront-ils à analyser la qualité des eaux de baignade ? Serviront-ils par la suite à décider du maintien ou non de la baignade ? Serviront-ils à mettre en place des actions pour maintenir ou rétablir la baignade ?

Le profil de baignade constitue en fait un outil d'amélioration des connaissances de la qualité des eaux de baignade mais aussi d'évaluation des pressions polluantes que le Contrat de Rivière peut accompagner.

■ Le maintien d'une eau de qualité "baignade" est exigeant.

Il est précisé que pour maintenir une qualité "eaux de baignade", des traitements tertiaires doivent être mis en place sur les stations d'épuration pour traiter la bactériologie. Les communes estiment que les traitements tertiaires restent aujourd'hui coûteux et peu mis en oeuvre.

“ Le traitement tertiaire sur les stations d'épuration pour avoir une qualité permettant la baignade génère des coûts supplémentaires. A Buis-les-Baronnies, on n'a pas pu le faire sur la station car nos moyens ne le permettaient pas”.

JL RASSIS, élu de Buis-les-Baronnies

Synthèse sur les paroles d'acteurs (les 2 sous-groupes de l'amont)

■ Les deux sous-groupes amont soulignent la volonté réelle des communes à améliorer l'assainissement collectif, mettant cependant en évidence les difficultés financières associées et l'inadaptation des grosses stations d'épuration à la configuration de leurs petites communes.

■ L'assainissement individuel pose question. Face à des systèmes anciens et difficiles à réhabiliter, certains auraient tendance à privilégier le "tout" raccordement". Même s'il s'avère coûteux, il constitue une meilleure garantie environnementale. D'autres estiment qu'avant de s'engager sur l'assainissement autonome, il convient d'en évaluer les impacts réels sur la qualité des eaux.

■ L'altération de la qualité des eaux par les pesticides n'est pas évoquée par le sous-groupe 1 et peu traitée dans l'autre sous-groupe qui n'aborde cette question que sous l'angle agricole. La pollution par les pesticides reste en effet associée dans les esprits à des origines agricoles. Personne ne suggère que d'autres catégories d'usagers, les particuliers par exemple, les collectivités, puissent également générer de la pollution par les produits phytosanitaires.

■ Des divergences apparaissent entre les deux sous-groupes sur le thème des eaux de baignade. Bien qu'attachant une grande importance au développement touristique du territoire, le sous-groupe 1 n'intègre pas l'activité baignade et donc l'amélioration de la qualité bactériologique comme un objectif à atteindre. Cet axe ne semble pas être une préoccupation des communes qui pensent, à tort, disposer sur leur station d'épuration d'un système de traitement tertiaire pour traiter la bactériologie.

A l'inverse, pour le sous-groupe 2, la baignade constitue un enjeu fort à l'amont à partir de Crestet, Entrechaux et sur toutes les communes amont, avec une importance marquée de l'activité sur le Toulourenc. Pour eux, la qualité des eaux de baignade doit être maintenue mais non sans difficulté du fait des exigences techniques et financières induites sur les stations d'épuration.

Risque inondation

→ Constats

■ Le bassin versant de l'Ouvèze subit des inondations de différentes natures :

Des inondations liées aux crues torrentielles de l'Ouvèze et de ses affluents. Contrairement aux crues de plaine, ce phénomène est très rapide et marqué par de fortes vitesses de courant, surtout lorsqu'il est dû à des épisodes orageux. Aussi l'alerte est-elle souvent difficile et les crues particulièrement dangereuses et dévastatrices. Les esprits sont encore largement marqués par la catastrophe de Vaison-la-Romaine du 22 septembre 1992.

Des inondations de ruissellement qui se produisent essentiellement en zones urbaines et lors de pluies orageuses de forte intensité. Le potentiel d'infiltration est réduit et la capacité d'évacuation des réseaux de drainage s'avère très souvent insuffisante. L'eau envahit alors les rues très rapidement.

Des inondations de plaine liées aux débordements de l'Ouvèze, de la Seille et du Rhône. Au-delà d'une crue vicennale (période de retour 20 ans), l'Ouvèze peut déborder en rive droite à hauteur de Jonquières et transiter ensuite par le lit de la Seille (comme cela a été le cas en septembre 1992).

A Bédarrides et Courthézon, les inondations les plus fréquentes sont liées à la Seille (débordements en amont de la zone urbaine de Bédarrides).

Les crues du Rhône peuvent également influencer les conditions de débordements et d'évacuation des crues de l'Ouvèze (*étude spécifique en cours conduite par le SIABO*).

Si les inondations par débordement des cours d'eau sont bien connues, **les risques associés au ruissellement sont eux peu connus.**

■ Localisation des enjeux

Les personnes et les biens exposés au risque inondation sont surtout localisés en aval du bassin versant de l'Ouvèze (partie vauclusienne) dont notamment les communes de Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Sarrians et Sorgues.

■ Les outils de prévention et de prévision

Différents outils de prévention permettent de prendre en compte les risques inondations : **documents d'urbanisme** (SCOT, PLU...), plans de prévention des risques inondation (**PPRI**). Un PPRI est prescrit sur l'Ouvèze.

Il concerne 39 communes dont 23 dans le Vaucluse et 16 dans la Drôme. Approuvé en 2009, il est suspendu sur 8 communes vauclusiennes dont certaines fortement exposées aux risques inondation (Violès, Jonquières, Courthézon, Bédarrides, Vaison-la-Romaine, Sorgues, Gigondas, St-Léger-du Ventoux).

Pour la prévision et l'alerte, la CCPRO (*Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze*) et Vaison-la-Romaine adhèrent à "Predict Service" et "Viapel", services qui assurent une information anticipée, en complément des services de l'État (SPC Grand Delta - SCHAPI) qui gèrent notamment les 4 stations hydrométriques du bassin versant pour l'annonce de crue (Buisles-Baronnies, Veaux sur le Toulourenc, Roaix et Bédarrides).

Il n'existe toutefois pas de dispositif de prévision et d'alerte coordonné à l'échelle du bassin versant. Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) doit engager une étude pour élaborer des propositions dans ce sens.

Les PCS (Plan Communal de Sauvegarde), obligatoires sur les communes dotées d'un PPRI approuvés sont à priori peu nombreux sur le bassin.

Débits de crues de référence sur l'Ouvèze et ses affluents

	Crue décennale (c-à-d probabilité d'apparition d'une crue tous les 10 ans)	Crue cinquantennale (c-à-d probabilité d'apparition d'une crue tous les 50 ans)	Crue centennale (c-à-d probabilité d'apparition d'une crue tous les 100 ans)	Surface du bassin versant concerné
Ouvèze aval Vercoiran	52 m³/s	110 m³/s	139 m³/s	127 km²
Ouvèze aval Toulourenc et Aygue-Marse	169 m³/s	376 m³/s	476 m³/s	479 km²
Ouvèze aval Groseau	206 m³/s	461 m³/s	596 m³/s	540 km²
Ouvèze aval Vaison	244 m³/s	527 m³/s	658 m³/s	639 km²
Ouvèze aval Violès	259 m³/s	539 m³/s	674 m³/s	732 km²
Derboux	14 m³/s	33 m³/s	43 m³/s	41 km²
Aygue-Marse	24 m³/s	60 m³/s	73 m³/s	48 km²
Toulourenc	51 m³/s	109 m³/s	130 m³/s	201 km²
Groseau	39 m³/s	74 m³/s	91 m³/s	61 km²
Seille* (en amont immédiat de la Seille / Contre Seille	35.6 m³/s	92 m³/s	133 m³/s	-

Source : Étude d'aménagement du bassin versant de l'Ouvèze pour la protection des personnes et des biens contre les inondations (SCE - 2009)

* Source pour la Seille : Étude ISL 2008



Station hydrométrique sur l'Ouvèze

■ L'information et la sensibilisation

Toutes les communes vauclusiennes mais seulement 3 communes drômoises disposeraient d'un DICRIM (*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*). Ces documents datent de début 2000, ils sont globalement anciens et mériteraient sans doute d'être actualisés.

Malgré les événements marquants des inondations sur le territoire, la culture du risque semble peu développée sur le bassin versant (pas ou peu de sensibilisation aux gestes préventifs, faible connaissance du fonctionnement des inondations (causes et conséquences), idées reçues toujours faussement véhiculées...). La réduction de la vulnérabilité (degré de tolérance face au risque) est peu ou pas mise en pratique sur le territoire.

■ Les mesures de protection contre les crues

Pour réduire les impacts des crues, différents aménagements ont été mis en place ou proposés sur le bassin :

Plus de 82 km de digues ont été recensés sur le bassin versant dont près de 77 km sur l'Ouvèze et 6 km sur ses affluents (Seille et Contre-Seille, Groseau, Aygue-Marse). L'essentiel du linéaire concerne la partie vauclusienne des cours d'eau,

notamment l'Ouvèze à partir de Violès et jusqu'à Sorgues.

L'entretien et le suivi réguliers des digues sont nécessaires pour garantir leur stabilité. Aujourd'hui, de nombreux ouvrages sont fragilisés / déstabilisés par défaut d'entretien ou par la forte incision du lit.

Concernant la Seille et la contre-Seille, une 20^{aine} de pompes (ou stations de pompage) sont positionnées en différents points stratégiques de Bédarrides. Elles permettent d'évacuer les eaux collectées par les fossés et qui ne peuvent plus s'évacuer gravitairement dans l'Ouvèze en période de crues.

■ Vers la définition d'une stratégie claire de gestion du risque inondation sur le bassin de l'Ouvèze

Le risque inondation semble à ce jour bien connu. Des études sont en cours pour compléter cette connaissance (Seille en particulier, influence des crues du Rhône).

Un ensemble d'aménagements est proposé pour améliorer la situation en période de crue de l'Ouvèze mais aussi de la Seille, en se fixant notamment des débits d'objectifs dans la traversée de Bédarrides.

Pour l'Ouvèze, les aménagements proposés sont :

- Un recalibrage de l'Ouvèze dans la tra-

versée de Bédarrides et en aval (débit d'objectif 400 puis 450 m³/s).

Divers aménagements qui ont pour objectif de limiter le débit de l'Ouvèze à 400 m³/s pour une crue cinquantennale au coude de Bédarrides :

- La réalisation de 6 bassins d'écêtement en rive gauche et rive droite entre Violès et Bédarrides (restauration des champs d'expansion des crues naturels et/ou optimisation de leur fonction par des actions de sur-stockage).

- L'aménagement d'une digue et de déversoirs en rive droite pour protéger Violès, Jonquières, Courthézon et Bédarrides.

- L'abaissement du seuil du Canal de Carpentras.

Concernant la Seille, les aménagements proposés sont :

- la réalisation de 4 bassins de rétention en amont de Bédarrides,

- la mise en œuvre de travaux sur les berges de la Seille pour limiter ses débordements.

L'objectif est une protection de Bédarrides pour une crue décennale de la Seille (avec les bassins) et de 5 ans sans les bassins.

Il s'agit maintenant de s'accorder sur une **stratégie claire de gestion du risque inondation qui allie protection des populations et des biens et restauration de la dynamique naturelle du cours d'eau.**

Cette stratégie devra être déclinée sur l'ensemble du bassin versant.

La dynamique naturelle de la rivière perturbée par les aménagements doit être mieux prise en compte

Le fonctionnement morphodynamique des cours d'eau est globalement peu perturbé sur l'amont du bassin versant (zone de montagne). A partir du Seuil St-Michel, et de façon plus marquée en aval de Roaix, la situation est plus dégradée.

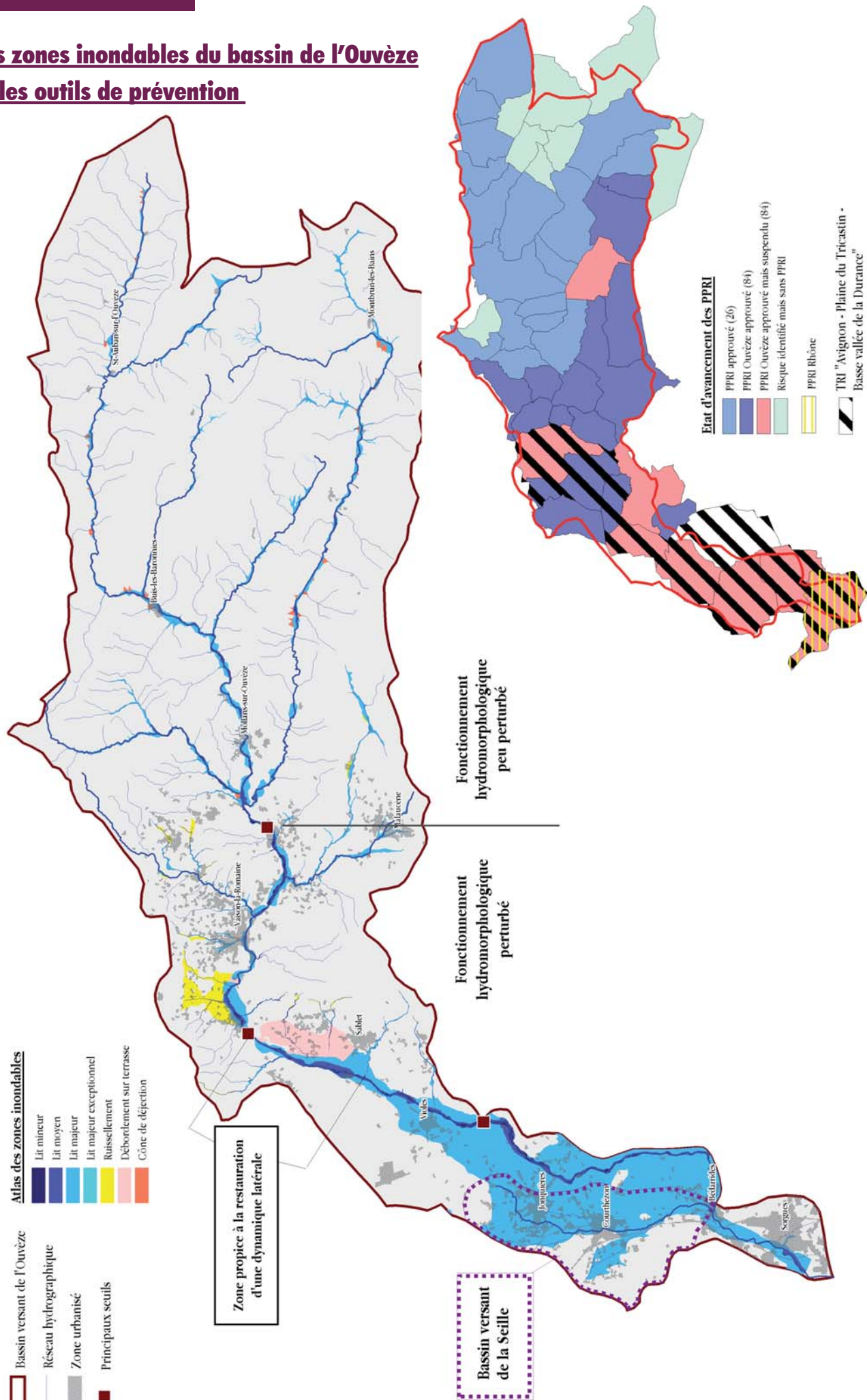
■ Les **extractions de matériaux dans le lit mineur** sont à l'origine de la très forte incision du lit (abaissement des fonds, près de 4 m en aval du seuil de Roaix). Les principaux seuils (Roaix, Canal de Carpentras...) contribuent aujourd'hui à la rétention des sédiments et favorisent ainsi la poursuite de l'incision en aval.

■ De **nombreux travaux d'aménagement du lit et des berges** (confortement des berges par enrochement, épis, stabilisation d'ouvrages...) ont été réalisés pour partie suite à la crue de 1992, participent localement au maintien des capacités hydrauliques des cours d'eau et à la sécurisation des ouvrages (cas des zones urbaines notamment), mais empêchent par ailleurs la divagation latérale des cours d'eau favorable à leur bon fonctionnement éco-morphologique. Ces aménagements ont également pour conséquence la chenalisation du lit et donc l'accélération des écoulements à l'aval, la diminution des champs d'expansion des crues dans les plaines... etc .

Pour améliorer la situation, tant d'un point de vue écologique (fonctionnement des cours d'eau et qualité des habitats aquatiques) qu'hydraulique (gestion des crues), **les orientations proposées visent globalement à redonner "plus d'espace" à la rivière** (élargissement du lit mineur, reprise des érosions latérales) en particulier en aval du seuil de Roaix. **La dynamique naturelle des cours d'eau doit donc être prise en compte dans le cadre de la définition d'une stratégie de réduction des risques inondation.**

La problématique de la gestion du transport solide et de la continuité sédimentaire est intégrée au projet d'étude sur la caractérisation du fonctionnement hydromorphologique du bassin de l'Ouvèze. Les cours d'eau concernés seront a minima l'Ouvèze mais le périmètre d'étude n'est pas arrêté ; la question de l'intégration du Toulourenc peut notamment être posée (nombreux aménagements et ouvrages, signes d'incision localement...).

Les zones inondables du bassin de l'Ouvèze
et les outils de prévention



Un PAPI (*Programme d'Actions de Prévention des Inondations*) est en projet sur l'Ouvèze pour mettre en œuvre les actions du volet inondation et prévention contre les crues du Contrat (volet B2).

Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

7 axes doivent être respectés :

- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Le PSR (*Plan de submersion rapide*)

Couvre les risques inondation par ruissellement, rupture de digue...

Permet de conduire des actions selon 4 axes :

- Maîtrise de l'urbanisation et adaptation du bâti
- Amélioration des systèmes de surveillance, de prévision, de vigilance et d'alerte
- Fiabilité des ouvrages et des systèmes de protection
- Renforcement de la culture du risque

**Le PAPI et le PSR
constituent des outils
contractuels pour
gérer les inondations
et sont intégrés au
Contrat de Rivière.**

Les TRI, Territoires à Risques Importants

La Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations dite "Directive Inondation" a été transposée en droit français par les 2 textes suivants :

- L'article 221 de la Loi d'Engagement National pour l'Environnement dite « LENE » du 12 juillet 2010.
- Le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

En application de cette Directive, des territoires à risques importants (**TRI**) sont définis ainsi qu'à leur échelle une cartographie des zones inondables et un zonage des enjeux. A ce titre, sur le bassin de l'Ouvèze, les communes de **Sorgues, Bédarrides, Courthézon, Sarrians, Jonquières, Violès, Sablet, Séguret, Roaix, Vaison-la-Romaine**, sont incluses dans le TRI "Avignon - Plaine du Tricastin - Basse vallée de la Durance". Ce TRI est également identifié comme TRI de portée nationale.

En terme d'implication, les modalités de gestion du risque inondation qui seront déclinées dans le Contrat de Rivière et éventuellement le PAPI (et/ou PSR) pourront contribuer à l'élaboration de la (ou des) stratégie(s) locale(s) qui sera(ont) à définir pour ce TRI à l'horizon 2014-2015. Le bassin de l'Ouvèze sera ainsi concerné par des mesures et des objectifs du futur PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondations) qui sera défini à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.



Inondations à Vaison-la-Romaine, le 22 septembre 1992



Enjeux, objectifs et moyens

Les enjeux :

La définition d'une stratégie de gestion des inondations partagée par tous :

■ La **prévision et la gestion de crise** en lien avec l'absence de coordination globale à l'échelle du bassin versant.

■ La **prévention et l'acceptation du risque** en lien avec une culture du risque encore peu développée et durable.

■ La **protection des personnes et des biens** vis-à-vis du risque inondation en lien avec les nombreux enjeux encore exposés.

■ La **connaissance du risque "ruissellement"**, thématique non ou insuffisamment étudiée à ce jour.

Les objectifs :

■ **Améliorer les systèmes de prévision des crues et la gestion de crise** (réseau de mesure de débits, système d'alerte...).

■ **Développer une culture du risque.**

■ **Réduire l'aléa inondation** (cf. Schéma ci-dessous) en secteur de plaine.

■ **Réduire les conséquences des inondations** (des crues) : protection des biens et réduction de la vulnérabilité.

■ **Préserver/restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau.**

■ **Améliorer les connaissances sur les risques associés aux ruissellements** (zones urbaines, vallons)

Les moyens :

■ Complément et structuration du **réseau de prévision et d'alerte des crues** : stations de suivis, organisation de l'alerte, de la gestion de crise.

■ **Réalisation / révision des PCS et DI-CRIM.**

■ **Développement des actions de communication / sensibilisation** (repères de crues, plaquettes, affiches, conférences...).

■ **Prise en compte du risque inondation et de ruissellement dans les documents d'urbanisme.**

■ **Précision sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze, définition des actions de restauration et d'un espace de mobilité pour favoriser la dynamique latérale** (maîtrise foncière des zones érodables) **et le transit sédimentaire** (abaissement, suppression d'ouvrage...).

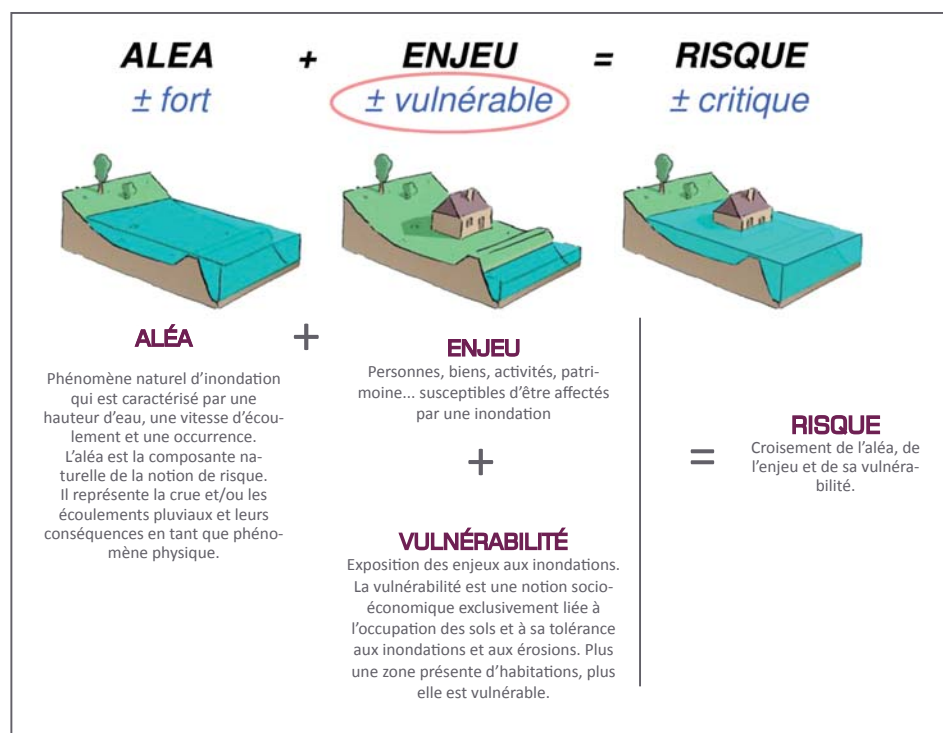
■ **Priorisation et réalisation des travaux découlant de la stratégie de gestion des inondations** : augmentation capacitaire, bassins, digues, champs d'expansion de crues...

■ **Diagnostic, entretien/restauration et surveillance des digues de protection.**

■ **Poursuite du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve.**

■ **Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés** : diagnostic et travaux.

■ **Réalisation des schémas eaux pluviales** (en secteur à risques : zones urbaines sur ou en pieds de versant...).



Adéquation du Contrat de Rivière *Ouvèze* avec la DCE, le SDAGE Rhône Méditerranée et son programme de mesures

Directive européenne
Cadre sur l'Eau

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

■ Le dossier de candidature du Contrat de Rivière en 2009

En 2009, le dossier de candidature du Contrat de Rivière Ouvèze identifiait le risque inondation comme un enjeu important mettant en évidence la nécessité d'agir en matière de prévision-alerte, de prévention (information, sensibilisation) et de protection des populations.



■ Les demandes du Comité d'Agrément en 2009 :

Suite à la présentation du dossier de candidature du Contrat de Rivière en avril 2009, le Comité d'Agrément donne un avis favorable pour la réalisation du Contrat mais demande de mieux coordonner les actions amont / aval de lutte contre les inondations et d'intégrer la restauration morphologique dans la gestion des risques.

Il invite également les acteurs du Contrat à s'engager dans une démarche PAPI.



■ Le projet de Contrat de Rivière en 2013 : une réponse aux attentes locales en adéquation avec le SDAGE et la DCE

■ Plusieurs études sont en projet sur le bassin de l'Ouvèze :

- Étude hydromorphologique (gestion du transport solide et des érosions, optimisation du fonctionnement de la rivière pour la lutte contre les inondations)
- Analyse coûts /bénéfices du parti pris d'aménagement global envisagé sur le bassin de l'Ouvèze (à préciser)
- Étude d'incidence de l'aménagement Ouvèze aval en lien avec le Rhône.

Ces études devront permettre aujourd'hui de définir une stratégie globale de la gestion des inondations dans le respect du fonctionnement naturel du cours d'eau. Les actions du Contrat de Rivière (intégrées dans le futur PAPI et/ou PSR) seront pensées à l'échelle de bassin versant et constitueront la traduction opérationnelle de cette stratégie.

■ Le projet de Contrat de Rivière de l'Ouvèze répond à l'orientation fondamentale n°8 du SDAGE qui demande à gérer les risques inondation en tenant compte du fonctionnement naturel du cours d'eau.(cf lien avec la thématique milieux naturels).

Dans le cadre du SDAGE, la dégradation morphologique est identifiée comme problème à traiter sur le bassin versant de l'Ouvèze (DU_11_08)

L'état des lieux du SDAGE a identifié diverses pressions à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour certaines masses d'eau dont les altérations hydromorphologiques pour l'ensemble du linéaire de l'Ouvèze, le Groseau, la Seille, le Lauzon.

Ateliers géographiques

Points de vue des acteurs locaux

sur le risque inondation

Atelier aval (de Vaison-la-Romaine à la confluence avec le Rhône)

Atelier aval

Jeudi 17 janvier 2013 - Jonquières

Présents :

Élus et représentants des collectivités

- CHASTAN P, élu à Vacqueyras
- FENOUIL JP, 1^{er} adjoint à l'urbanisme de Courthézon
- GERENT G, vice-pdt du SMOP (Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale), adjoint à Sorgues
- PEREZ A, élu à Jonquières- délégué au SMOP
- RAYNAUD C, Maire de Sablet - délégué du SMOP
- REYNAUD N, élu à Courthézon

- SOUCIET F, Communauté de Communes des Pays Rhône Ouvèze (CCPRO) - Service Rivières
- SERVAIRE M, SIABO (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze
- NAVARRO O, SMOP
- CLEMENT G, SMOP
- RIPERT S, SMOP

Usagers

- BARRA F, collectif CAROBA Collectif - association de défense des riverains
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- FAVIER JP, Pdt de l'ASA de Séguret
- FOURMENT A, ASCO des Mayres et Fossés de Bédarrides
- SOUMILLE H, ASA de Violès-Sablet
- MARTINEZ C, P^{te} de l'ASORD, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84
- TORT M, secrétaire de l'ASA des Cours d'eau réunis de Courthézon

Bureaux d'études

- DROIN T, CESAME Environnement
- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Excusés :

Élus et représentants des collectivités

- BERNARD X, Président du SMOP-SIABO, Maire d'Entrecaux
- SAUVAGE JB, Maire de Roaix
- ROBERT A, Maire de Rasteau
- GOLLIARD T, Maire de Séguret
- BLANC AM, élu à Séguret et délégué au SMOP
- AUNAVE MJ, Maire de Violès
- GRAVIER JM, Maire de Vacqueyras
- GAUDIN R, Maire de Gigondas
- BAYET M, Maire de Sarrians
- ROCHEBONNE A, Maire de Courthézon
- BISCARRAT L, Maire de Jonquières
- SERAFINI J, Maire de Bédarrides
- LAGNEAU T, Maire de Sorgues

- Syndicat Intercommunal Rhône Aygues Ventoux
- BRECHET J, Syndicat des eaux Rhône Ventoux

■ Nécessité de disposer d'un système de prévision et d'alerte "précis et objectif" favorisant la prise de décisions par les élus en cas d'inondations.

Les participants, et notamment les élus, soulignent le besoin de disposer d'un système de prévision et d'alerte fiable qui leur permette de **décider de manière objective de la conduite à tenir en cas de crise**. Aujourd'hui, l'absence de dispositif de prévision sur la majorité des communes conduit souvent les élus à décider de manière empirique et subjective. Il est donc souhaité qu'un **système soit mis en place à l'échelle du bassin versant** pour avoir une logique d'ensemble amont / aval du bassin (connaître les précipitations à l'amont pour en évaluer ses impacts à l'aval, savoir comment fonctionne le cours d'eau pour juger de ses effets et déclencher l'alerte...). Les élus souhaitent également **que l'alerte soit mieux organisée** et que les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) soient adaptés ainsi que les outils d'information tels que le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

« Quand on est dans des situations critiques et que les populations nous interrogent, on n'a aucune information objective à leur donner pour dire ce qu'il faut faire (évacuer ou pas, monter les meubles...). La seule information qu'on a, à ce moment, c'est l'expérience et l'intuitif. »

JP FENOUIL, 1^{er} adjoint à Courthézon

Parallèlement à un système de prévision et d'alerte techniquement fiable, les participants préconisent de **conserver une approche "empirique"** par le biais de riverains "sentinelles" susceptibles de donner des indications sur la montée de eaux à certains points stratégiques du bassin versant.

■ L'information sur les inondations et sur les décisions politiques prises dans le domaine des inondations n'est pas suffisamment accessible.

Les participants, et notamment les associations constituées à la suite des inondations de 2008, soulignent le manque d'information sur les projets d'aménagement envisagés et les décisions prises. Elles souhaitent **être davantage informées et associées à l'élaboration des projets** comme porte parole-relais des riverains exposés aux risques inondation.

« Pour avoir des informations, c'est la croix et la bannière ! (...) Aujourd'hui, c'est la première fois que je suis invitée à une réunion où on ne parle que de l'Ouvèze et j'en suis satisfaite. »

C. MARTINEZ, présidente de l'ASORD

De manière générale, les participants soulignent le **besoin de centraliser les informations** (au SMOP - Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale- par exemple) pour faciliter l'accessibilité des données et assurer une cohérence entre toutes les études conduites sur la gestion du risque inondation mais également sur les autres thématiques (qualité des eaux, ressource en eau...).

Excusés (suite)

Usagers

- MUSCAT A, Association des irrigants du Vaucluse (ADIV 84)
- GUILLAUME A, association syndicale du Canal de Carpentras
- BERNARD G, ASA du Canal du Moulin de Rasteau
- BLAC G, ASA du Canal du Moulin de Crestet
- ASA de Grangeneuve
- ASA des Arrosages de Roaix
- ASA du Canal du Moulin et des Cours d'eau réunis de Séguret
- CHARAVIN R, Syndicat des vignerons de Rasteau
- Président des Vignerons de Roaix Séguret
- Syndicat des vins de Vacqueyras
- Syndicat de Gigondas

- RANCUREL D, Amicale des pêcheurs de l'Ouvèze
- GRANGEON D, Amicale des pêcheurs de Sablet
- RAPHOZ R, Amicale des pêcheurs de Jonquières
- MARCHAIS JY, Amicale des pêcheurs de Courthézon
- AMAXOPOULOS JC, La Gaule Bédarridaise
- BORREDA J, Lei Pescadou Dei Sorgo

- TATIN D, CEN PACA (Conservatoire des Espaces naturels de PACA)
- LANDRU G, CEN PACA (Conservatoire des Espaces naturels de PACA)
- DU LAC J, ONF 13 et 84 (Office National des Forêts)
- BAUER J, Voconces Environnement

- CCPRO Office de Tourisme Intercommunal Provence Rhône Ouvèze
- Office de Tourisme du Pays de Vaison Ventoux en Provence

- BOSSENMEYER-PHAN, Service économique de la Chbre de Métiers et de l'Artisanat 84
- KAPPER-BOUCNIAUX P, Chambre de Commerce et d'Industrie

■ La gestion des inondations a évolué : le “tout hydraulique” ne semble plus être l'unique solution. Le fonctionnement naturel des cours d'eau doit aussi être pris en compte pour gérer le risque inondation.

Les projets d'aménagement hydrauliques étudiés sur l'Ouvèze sont réinterrogés par certains participants. Souvent jugés coûteux et réglementairement difficiles à mettre en place, les aménagements tels que les bassins de rétention, le recalibrage... ne semblent pas toujours la solution technique adaptée aux yeux de certains, même si d'autres acteurs estiment qu'ils sont utiles à certains endroits (bassin de rétention par exemple).

La manière de gérer l'inondation semble avoir évolué à leurs yeux et tous s'accordent pour dire que **le fonctionnement naturel de l'Ouvèze (fonctionnement hydromorphologique) doit mieux être respecté** pour réduire le risque inondation (connaître et utiliser les zones naturelles d'expansion des crues par exemple pour permettre à la crue de déborder et de limiter son impact à l'aval, reconnecter le lit majeur avec le lit mineur...).

Il est précisé que le Contrat de Rivière et le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sont des outils techniques et financiers qui permettront de traiter le risque inondation sous toutes ses dimensions : ouvrages de protection hydraulique mais également actions de prévision et d'alerte, approche naturelle pour ralentir les écoulements, culture du risque, réduction de la vulnérabilité...

Pour certains élus, la question entre aménagements hydrauliques lourds et gestion plus “naturelle et réaliste” du risque doit être posée. Une **stratégie technique et socio-économique devrait être définie pour s'accorder unanimement sur la politique de gestion des inondations à conduire sur le bassin de l'Ouvèze** et savoir s'il vaut mieux investir dans des travaux coûteux ou dans de l'acquisition foncière par exemple pour permettre à la rivière de s'étaler dans des zones à faibles enjeux. Il s'agit donc en définitive de **trouver un équilibre entre gestion environnementale, hydraulique et économique du risque inondation.**

La recherche d'un consensus “incontestable et non subjectif” sur les modalités de gestion des risques est en effet essentielle. Une **communication pédagogique** devra être mise en place pour permettre de **comprendre le fonctionnement des zones inondables d'un point de vue technique, géographique, géologique...**, pour s'entendre sur l'emprise des lits mineurs et lit majeurs et éviter ainsi toute contestation sur les zonages d'inondation définis dans le PPRi par exemple. Une bonne compréhension de l'hydromorphologie des cours d'eau permettra ainsi de faire redescendre l'information au niveau local et de l'intégrer de manière justifiée dans les PLU par exemple.

“ Il faut se poser la question de savoir si l'usage des fonds publics doit porter sur du génie civil lourd et coûteux ou plutôt sur l'aide aux populations pour leur permettre de vivre avec le risque”.

JP FENOUIL, 1^{er} adjoint à Courthézon

■ Réflexion sur l'acceptation des inondations.

Pour les participants, la gestion plus naturelle de l'inondation implique un **changement de pratiques et surtout une acceptation qui ne semble pas si facile à obtenir.**

La divagation de la rivière en zone agricole peut être difficilement acceptable aux regards des enjeux économiques générés par l'activité (zones de vignes à forte valeur ajoutée et prix du foncier...). Il est précisé que la gestion hydromorphologique des inondations tiendra compte des enjeux agricoles en fonction des types de cultures par exemple. Des solutions semblent pourtant possibles sans pénaliser l'activité agricole (surélévation des bâtiments, réseaux enterrés... comme cela a pu être proposé dans le cadre du Plan Rhône). Certaines communes telles que Courthézon mentionnent leur politique progressive d'acquisition foncière des terrains riverains de l'Ouvèze pour éviter toute implantation en bordure de cours d'eau et permettre à la rivière de déborder.

“ Vouloir modifier le lit de l'Ouvèze pour la laisser déborder, ce n'est pas si simple. Il y a des vignes derrière. Il faudra donc envisager de nous indemniser les récoltes (...) Mais cela ne changera rien car ça déplacera le problème plus bas”.

C. RAYNAUD, maire de Sablet et viticulteur.

■ Nécessité de développer une vraie culture de la prévention.

L'acceptation de l'inondation implique également de développer une véritable culture de la prévention auprès de la population. Certains participants soulignent l'importance d'initier une culture du risque par la **pose de repères de crues** normalisés matérialisant les hauteurs d'eau des crues historiques.

La gestion des inondations passe également par la **réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés**, à savoir la recherche de solutions pour éviter de se mettre en danger et limiter les dégâts matériels (surélévation, mise en place de plate-forme collective de stockage de voitures...). Certains notent qu'un bon système de prévision peut réduire la vulnérabilité car prévoir suffisamment en amont l'intensité du phénomène permet aux populations de mieux s'organiser pour se protéger eux et leurs biens.

A noter que la Chambre d'agriculture de Vaucluse travaille depuis quelques années sur la réduction de la vulnérabilité agricole aux inondations.

■ Constat des difficultés à identifier puis à gérer les digues, aujourd'hui très fragilisées.

L'ensemble des participants note la difficulté d'identification et de gestion des digues : difficulté de les repérer physiquement (la végétation les rend souvent "impénétrables") mais également complexité pour en connaître leur propriétaire. Cette demande de recensement des digues imposée aux communes par le Préfet semble donc relativement difficile à appliquer pour les communes. Leur gestion soulève également la question de la responsabilité des maires.

Les participants soulignent la fragilité actuelle de ces digues, relativement anciennes pour la plupart et qui à l'origine n'avaient pas pour vocation à protéger les populations mais les terres agricoles.

■ L'entretien des cours d'eau doit être poursuivi.

Les participants s'accordent pour dire que les **programmes d'entretien des cours d'eau doivent être poursuivis** car ils constituent un bon moyen de prévention du risque inondation.

Les élus soulignent la difficulté d'intervenir sur des berges en majorité privées.

L'impact environnemental des seuils et leurs conséquence en termes d'inondation devront également être examinés.

"Si l'événement de 92 se reproduisait, il se ne passerait pas pareil car depuis on a fait de gros travaux d'entretien, d'enlèvement d'embâcles".

G. GÉRENT, adjoint à Sorgues, vice-président du SMOP



Synthèse sur les paroles d'acteurs (atelier aval)

Analyse sociologique

1

■ Le diagnostic technique sur les inondations est unanimement partagé par les participants de l'atelier aval. Pour eux, toutes les dimensions du risque inondation sont abordées, intégrant à bon escient l'importance de la prévision mais également de la prévention qui passe notamment par une culture du risque à développer sur le territoire.

2

■ La protection des personnes et des biens est spontanément pensée en termes d'aménagements ; certains participants souhaitant connaître l'état d'avancement des études en cours sur Bédarrides et Violès par exemple : niveaux de protection visés (crue cinquantennale, crue centennale ?), types d'aménagements envisagés (recalibrage...) ou d'autres proposant la création de bassins de rétention comme solution de protection. Cependant, ces modalités de protection ne constituent pas l'unique solution : la prévention en amont mais également des mesures pour réduire son exposition au risque (réduction de la vulnérabilité) sont proposées par les acteurs locaux.

3

■ Les échanges montrent que l'inondation reste principalement associée aux débordements des cours d'eau. Le ruissellement pluvial n'est pas spontanément appréhendé comme un facteur de risque même si les communes de la CCPRO disposent de schémas pluviaux et mettent en place des mesures de rétention pour les constructions nouvelles. De la même manière, les impacts de l'urbanisation comme source d'aggravation des risques sont peu abordés dans cet atelier, constituant pourtant dans cette partie aval un facteur important des inondations

4

■ L'atelier a permis de mettre en évidence le besoin de communication descendante mais également ascendante entre les différents acteurs (élus, usagers de la rivière, représentants des associations de riverains...). Les associations souhaitent par exemple être davantage associées à la réflexion sur les inondations pour faire remonter les retours d'expériences des riverains (communication ascendante) et disposer également d'informations communicables à faire redescendre.

5

■ Fortement marqués, depuis des décennies, par une culture hydraulique de l'inondation, les participants prennent progressivement conscience des limites de cette approche. Estimant que le "tout hydraulique" ne pourra pas tout régler, ils préconisent une approche plus équilibrée pour apprendre à vivre avec le risque en respectant davantage le fonctionnement naturel de l'Ouvèze. Ce concept, relativement nouveau et pourtant "simple et naturel", ne pourra s'inculquer / s'ancrer sans un travail de communication pédagogique de fond :

- auprès des élus locaux dont la perception du risque inondation et des solutions possibles ne semblent pas toujours identiques d'un élu à l'autre ;
- auprès des riverains exposés aux risques qui semblent ne pas toujours avoir conscience du risque qu'ils encourent ni une connaissance réelle des modalités concrètes de prévention.
- auprès des habitants non exposés directement par leur habitat mais qui par des comportements non adaptés (prendre la voiture en cas d'inondation...) pourraient se mettre en danger.

La sensibilisation aux risques concerne donc toutes les cibles. Elle devra permettre d'éclairer sur des sujets qui restent encore difficiles à appréhender par les acteurs et qui mériteront une large concertation pour acceptation :

- Sur **l'espace de mobilité de la rivière** par exemple (*espace à l'intérieur duquel on considère qu'on peut laisser divaguer la rivière*) : comprendre qu'on ne veut pas changer le lit de la rivière mais qu'on veut au contraire lui redonner de l'espace, mieux comprendre également l'utilité de l'espace de mobilité, définir sa localisation possible (zone naturelle), entendre les arguments opposés à cet espace et trouver un consensus possible (acquisition foncière...).
- Comprendre et s'entendre **sur le fonctionnement naturel** (hydromorphologique) de l'Ouvèze (lit, mineur, lit majeur...) pour caler des limites objectives des zones inondables à décliner en termes d'urbanisme.
- Expliquer le principe de **réduction de la vulnérabilité**, notion relativement nouvelle, qui ne conçoit plus uniquement la gestion des risques par des protections lourdes mais par une capacité à apprendre à vivre avec le risque et à réduire sa vulnérabilité face au risque (adaptation du bâti par exemple). La mise en place de ce principe de réduction de la vulnérabilité suppose de rendre les riverains acteurs et non plus simples demandeurs de mesure de protection. Cette évolution nécessite un changement de pratiques et donc de maturité dans l'acceptation du risque.

Ce temps de concertation en atelier semble avoir été très apprécié par les participants qui souhaitent le poursuivre dans les prochaines phases du Contrat de Rivière.

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Au regard du nombre de participants, l'atelier géographique amont a été scindé en 2 sous-groupes répartis de la manière suivante selon la spontanéité des participants :

Sous-groupe 1 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- ESTEVE Jacques, Maire du Poët-en-Percip
- ESTEVE Jean, élu du Poët-en-Percip
- CHAUVET V, Maire de Saint Auban-sur-Ouvèze
- COULLET A, Adjoint au Maire de Faucon, délégué du SMOP
- GIRARD E, adjoint à Propiac
- GUILLON M, élu à Saint-Romain-en-Viennois
- JOLY M, élu à Mérindol-les-Oliviers
- KOUTSOULIS A, Maire de Mérindol-les-Oliviers
- RASSIS JL, élu de Buis - ASA du canal du Moulin de Buis
- RIVET P, Maire de Rioms
- THIBAUD T, Maire de Savoillans

- NAVARRO O, chargé de mission au SMOP

Usagers

- AUMAGE C, ASA Cros et Palais
- BEC F, agriculteur à St Auban-sur-Ouvèze, ASA Cros et Palais
- BONFILS S, élu à la chambre d'agriculture 26
- CHARASSE F, ADARII (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BERNARD R, ASA Ouvèze-Ventoux
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- JAMOT JP, Chambre d'agriculture 26. Service Economie, emploi et politiques territoriales
- GARNIER R, Fédération de pêche 84

- VINCENT B, association Maison de la Lance
- RAYMOND V, Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

Bureaux d'études

- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Atelier amont (l'Ouvèze et ses affluents en amont de Vaison)

Sous-groupe 1 :

■ La culture du risque inondation n'existe pas à l'amont.

Les participants de l'amont disent ne pas être imprégnés d'une culture de l'inondation, ne se sentant pas exposés à ce risque ni responsables des inondations plus à l'aval comme celles de 1992 à Vaison-la-Romaine.

“ On n'a pas la culture de l'inondation car ici, il n'y a pas d'inondation. Quand il y a eu 92, la haute Ouvèze n'a pas été inondée et n'était pas la cause des inondations de Vaison (...) On ne s'est jamais senti responsables ”.

V. CHAUVET, Maire de St Auban-sur-Ouvèze

■ Le risque de ruissellement pluvial n'est pas suffisamment intégré dans l'urbanisme.

Les élus soulignent le manque de réflexion de la problématique ruissellement pluvial dans l'urbanisme. Certains prennent pour exemple la construction de bâtiments publics où les concepteurs (aménageurs, architectes...) n'intègrent pas le paramètre pluvial dans la conception de leurs ouvrages.

■ Les PPRi imposés aux communes traduisent de manière erronée et abusive la réalité des risques en amont.

L'ensemble des participants remet en question les PPRi jugés selon eux “abusifs et contraignants” en imposant des prescriptions supérieures à la réalité des risques inondations présents sur l'amont.

“ Après les inondations de 92, on a fait des PPRi pour se couvrir au maximum. Mais ces PPRi ne sont pas adaptés. Ils sont abusifs et contraignants ”

V. CHAUVET, Maire de St Auban-sur-Ouvèze

Les participants estiment que les PPRi ont été imposés sans concertation locale.

“ Avec un PPRi, il n'y a plus de risque d'inondation car tout est cartographié en rouge et inondable. On ne peut donc plus rien faire ”

R. BERNARD, ASA Ouvèze-Ventoux

Ils souhaiteraient que le Contrat de Rivière puisse préciser les risques exacts et aider à montrer les incohérences et les contraintes “excessives” des prescriptions imposées par les PPRi.

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Sous-groupe 2 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- AICARDI L, Maire de Plaisians, vice-président du SMOP
- AUBERY M, élu de Beaumont du Ventoux
- AUTRAN JL, élu de Puyméras
- BERNARD Xavier, Pdt du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- BERTET G, Maire de St Léger-du-Ventoux
- BLANCHARD JC, Maire de Bénivay-Ollon
- BOREL P, Maire de St Euphémie s/ Ouvèze
- CHANU R, élu à Beauvoisin, délégué au SMOP
- COUPON G, Maire de Montauban s/Ouvèze
- DUMAS L, élu de La Roche sur le Buis
- GARAIX R, élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP
- GAUCHET L, élue de Montbrun-les-Bains
- GUINTRAND G, Maire de Le Crestet
- RUEGG R, Maire de Brantes

- FLAMAIN F, Syndicat Mixte des Baronnie Provençales
- ROUX A, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

- SERVAIRE M, SIABO (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze)
- CLEMENT G, SMOP

Usagers

- BONFILS S, ADARII (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BRUSSET T, ADARII
- CHAUVET Michel, Office de Tourisme de Buis-les-Baronnies
- COURBON H, Association Voconces Environnement
- DELHOMME A, LPO Drôme (Ligue de Protection des Oiseaux)
- MONNIER F, ASA d'irrigation de Mollans-s/Ouvèze
- LANDRU G, Conservatoire d'espaces naturels de PACA
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84

Bureaux d'études

- BELLOC A, CESAME Environnement
- DROIN T, CESAME Environnement

Sous-groupe 2 :

■ Nécessité de bien identifier les zones naturelles d'expansion de crue pour les réhabiliter

Certains participants rappellent que la réhabilitation des zones naturelles d'expansion de crues qui existaient autrefois et qui aujourd'hui n'existent plus est un moyen de gérer les inondations. Ils s'interrogent donc sur la connaissance actuelle de ces zones pour pouvoir les mobiliser en cas d'inondation.

Il est précisé que les zones d'expansion de crues seront connues à travers une étude hydromorphologique que le SMOP va prochainement lancer. A priori les sites les plus intéressants pour permettre à la crue de s'épancher en amont des zones à enjeux (zones urbaines) se situeraient à l'aval du bassin versant, à partir de Roaix jusqu'à Bédarrides.

“ Connait-on aujourd'hui les zones naturelles d'expansion des crues qui pourraient servir à ralentir, retenir les inondations ? ”.

D. SAINT-OMER, France Nature Environnement 84

“ Contrairement à ce qu'on pouvait penser au départ, la rétention des crues n'a un intérêt que si elle est située immédiatement en amont de la zone à protéger. Si elle est trop loin, elle peut être néfaste ”.

X. BERNARD, maire d'Entrechaux, Pdt du SMOP-SIABO

■ Les systèmes de prévision et d'alerte des crues sont une priorité.

Pour les participants, la gestion des inondations doit se faire de manière raisonnée en gardant à l'esprit “qu'on ne pourra pas éliminer les crues et les dégâts associés”. La prévention est donc nécessaire et passe notamment par la mise en place d'un système de prévision et d'alerte efficace pour prévenir et évacuer rapidement les populations en cas de crue.

“ La prévision semble plus rationnelle que la recherche de protection à tout prix (...) Ce que nous voulons au Syndicat, c'est un système de mesure à l'instant t dans le cours d'eau pour savoir quelle hauteur d'eau on a à Buis-les-Baronnies et combien on aura à telle heure à Entrechaux ou à Vaison ”

X. BERNARD, maire d'Entrechaux, Pdt du SMOP-SIABO

■ Le ruissellement pluvial n'a pas été intégré comme facteur de risque dans les années passées et doit aujourd'hui être mieux traité.

Le ruissellement pluvial constitue un facteur de risque que les communes ont délaissé par le passé et qui devient plus prégnant aujourd'hui du fait de l'urbanisation. Cette question devra donc être traitée dans le Contrat de Rivière, notamment à travers la mise en place de Schéma d'assainissement pluvial.

Il est précisé que le ruissellement pluvial ne s'entend pas seulement d'un point de vue urbain (équipement des réseaux) mais intègre également tout ce qui concerne les ruissellements sur les vallons secs et les coteaux.

■ La surveillance et l'entretien des digues est difficile à assurer.

La loi impose aux propriétaires de digues leur surveillance et entretien. Aujourd'hui les propriétaires sont très difficiles à identifier. Les syndicats de l'Ouvèze, SMOP et SIABO, n'ont pas voulu prendre la compétence “gestion des digues” en l'absence notamment de financements associés.

Milieux naturels aquatiques et terrestres

→ Constats

■ Le peuplement piscicole est plus ou moins perturbé selon les secteurs

Le peuplement piscicole de l'Ouvèze et de ses affluents est variable et plus ou moins perturbé.

Sur l'amont du bassin versant le contexte salmonicole est conforme (Ouvèze amont, Charuis, Derboux) ou moyennement perturbé (Toulourenc). La Truite fario est accompagnée par le Chabot, la Loche franche, le Barbeau fluviatile et sur certains petits affluents, l'Écrevisse à pieds blanc.

A partir de la confluence avec le Charuis, le contexte intermédiaire est préservé jusqu'à la confluence avec le Toulourenc. Les cyprinidés d'eaux vives sont largement dominants.

En aval, il devient perturbé surtout depuis Vaison-la-Romaine jusqu'à Bédarrides (confluence avec la Seille).

Le contexte est ensuite cyprinicole perturbé de l'aval de Bédarrides jusqu'au Rhône et pour la Seille aval.

Différents facteurs perturbent la qualité piscicole :

- les nombreux **ouvrages hydrauliques** en travers du lit peuvent faire obstacle à la continuité piscicole en période de montaison et de dévalaison ;
- les **débits d'étiages** particulièrement sévères sur l'amont du bassin versant, entraînent parfois l'assèchement total du cours d'eau. Ce phénomène naturel est parfois accentué par les prélèvements en eau dans le lit mineur ;
- la **pollution des eaux** peut entraîner localement une perte de la biomasse et de la diversité des espèces ;
- la **faible diversité des habitats** sur certains tronçons, induite notamment par des travaux hydrauliques et aménagements plus ou moins anciens (recalibrage, protections de berges, digues...)
- le **réchauffement des eaux**, souvent étroitement lié aux faibles débits en étiage et parfois accentué au droit des secteurs d'exploitation ancienne de granulats en lit mineur (zones stagnantes).

■ Les zones humides : une connaissance encore partielle

Les zones humides présentent un fort **intérêt écologique** (diversité des habitats et espèces). Elles jouent également un rôle important en termes de **préservation de la ressource en eau** (soutien des débits des cours d'eau) et de **régulation hydraulique** (ralentissement des ruissellements, surfaces propices à l'expansion des crues...). Les zones humides contribuent également à la **préservation de la qualité des eaux** superficielles.

L'inventaire des zones humides a été réalisé sur le département de la Drôme et porté à connaissance des collectivités en décembre 2011. Cet inventaire est largement utilisé dans l'analyse des projets et aménagements susceptibles d'impacter les zones humides, et surtout en phase d'élaboration des documents d'urbanisme des communes. L'inventaire des zones humides est en cours sur le Vaucluse.

Les zones humides sont peu nombreuses sur le bassin versant (en lien avec un contexte karstique peu favorable) et principalement associées à des tronçons de cours d'eau. Elles semblent plus nombreuses sur le Vaucluse.

Les obstacles à la continuité écologique

Le **ROE** (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement) identifie une 40^{aine} d'ouvrages Grenelle sur le bassin versant de l'Ouvèze dont 5 semblent présenter des difficultés de franchissement par le poisson (Anguille, Salmonidés) : seuil à la confluence Rhône-Ouvèze, seuil du Pont de Beauregard, seuil du Pont de la Gardette, obstacle au droit de Buis-les-Baronnies, seuil de la prise d'eau de la micro-centrale d'Ubrieux.

Dans le cadre du **Plan National de restauration de la continuité écologique**, 5 ouvrages sont classés prioritaires (lot 2) sur le bassin versant : le seuil St-Michel, le pont de Beauregard, le barrage du siphon du canal de Carpentras, le Barrage de Rasteau et le Pont du Moulin à Entrechaux.

Seuil de Roaix, prise d'eau ASA de Rasteau



L'intérêt piscicole majeur des cours d'eau du bassin versant

- Présence du Barbeau méridional sur l'Ouvèze et le Toulourenc. D'après une publication de l'Agence de l'Eau RMC, cette espèce figure parmi les plus menacées sur le territoire national.
- Zones de frayères à salmonidés en tête de bassin versant (Ouvèze et affluents)
- Présence, sur l'Ouvèze aval, de certains secteurs propices à la fraie du Brochet ; habitat protégé au niveau national
- Présence de six espèces d'intérêt communautaire, dont plusieurs particulièrement patrimoniales localement (Barbeau méridional, Blageon, Chabot, Toxostome, Alose feinte et Écrevisses à pieds blancs).
- Présence de trois espèces piscicoles migratrices à fort intérêt patrimonial sur l'Ouvèze : l'Anguille, l'Alose feinte et la Lamproie (marine notamment). D'après le PLAGEPOMI 2010-2014 et les données de suivi piscicole, la présence de l'Anguille est avérée, celle de l'Alose est très potentielle. En revanche la présence de la Lamproie est à confirmer. Les données de terrain sont très lacunaires et des interrogations se posent sur l'attractivité de l'Ouvèze pour l'Alose en terme de débit d'appel et de température.

■ Une grande richesse des espaces naturels adjacents aux cours d'eau

Le bassin versant de l'Ouvèze est concerné par 7 Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II, dont deux font référence aux cours d'eau principaux que sont l'Ouvèze, dans sa partie vauclusienne (84113100) et le Toulourenc (84114100).

3 sites Natura 2000 couvrent le bassin versant :

- La Zone Spéciale de Conservation "Mont Ventoux" - FR9301580, dont le DOCOB a été approuvé en 2000. Cette ZSC est animée par le SMAEMV (*Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux*)

- La Zone de Protection Spéciale "Baronies-Gorges de l'Eygues" - FR8212019, dont le DOCOB est actuellement en cours d'élaboration.

- Mais surtout la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "L'Ouvèze et le Toulourenc" FR9301577 qui porte sur l'essentiel du cours de ces deux rivières et leurs annexes (DOCOB validé en 2012). Cette ZSC est animée par le SMAEMV.

■ Des habitats et espèces remarquables.

- Sur le site Natura 2000 "L'Ouvèze et le Toulourenc" et en lien avec les cours d'eau, **les habitats hygrophiles des lits mineurs sont révélateurs d'un bon état hydromorphodynamique des cours d'eau, qui doit être préservé.**

- Les autres habitats naturels (**habitats ouverts, habitats rocheux**) sont peu associés aux cours d'eau.

- Les Peupleraies blanches (habitats forestiers) sont dominantes sur l'Ouvèze et en aval du Toulourenc (valeur patrimoniale en tant que corridor écologique pour la faune).

La forêt alluviale est particulièrement menacée par le défrichement au profit des cultures, par l'abaissement des niveaux de la nappe induit par les pompages agricoles (accélération de la sénescence des peuplements) et plus ponctuellement par la rudéralisation (décombres, terrains vagues...).

- 13 espèces végétales remarquables ont été mises en évidence sur le bassin versant de l'Ouvèze dont plusieurs en lien avec les cours d'eau (zones de sources, ripisylves, bancs de galets, bras secondaires) et les zones humides (prairies humides).

- **La faune patrimoniale** est également très riche avec, outre les espèces piscicoles, de nombreux amphibiens, reptiles et insectes pour lesquels les cours d'eau et zones humides constituent des habitats préférentiels.

Les mammifères sont aussi bien présents avec de nombreuses Chauve-souris (dont quelques espèces affectionnant les cours d'eau, leur ripisylve... comme territoire de chasse). La Loutre a été repérée sporadiquement à l'aval, au niveau de la confluence avec les Sorgues et le Rhône. Le Castor, lui, est rencontré sur tout le cours de l'Ouvèze de manière plus ou moins sporadique et quasiment sur tous ses affluents pérennes.

Enfin, la richesse ornithologique est réelle avec notamment le Guêpier d'Europe, le Martin pêcheur et divers rapaces.



Glaucienne jaune sur l'Ouvèze (*Glaucium flavum*)



Zone humide à St Marcellin



Castor

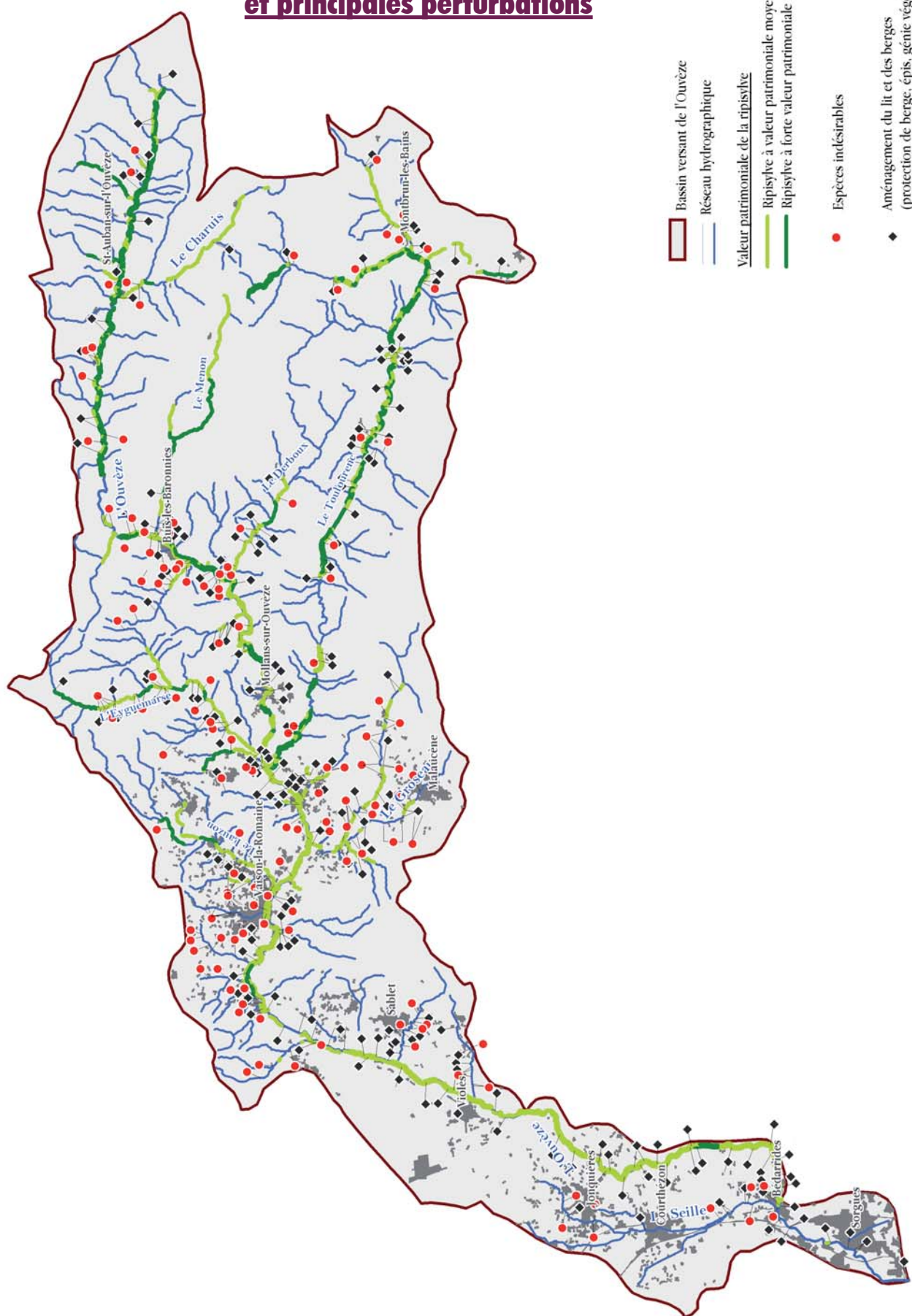


Loutre



Guêpier d'Europe

Intérêt patrimonial des boisements de berges et principales perturbations



■ La ripisylve (boisement de bord de cours d'eau) est globalement en bon état

La ripisylve assure le maintien des berges et limite l'érosion des terres. Elle joue un rôle essentiel dans la prévention des inondations en dissipant les courants et en diminuant la vitesse des crues. Autre rôle fonctionnel : la ripisylve constitue un filtre épurateur intéressant pour améliorer la qualité des eaux.

Sur le bassin versant de l'Ouvèze, le constat est le suivant :

- L'hydrologie naturelle (et notamment la sévérité des étiages) influence fortement la qualité des boisements.
- La ripisylve de l'Ouvèze et du Toulourenc présente un fort intérêt patrimonial.
- 2/3 des boisements de bord de cours d'eau sont adaptés au contexte et ne présentent aucune dégradation et pas de dysfonctionnement notable.
- Les secteurs urbains et périurbains où les ripisylves sont encore fonctionnelles mais réduites représentent 21% du linéaire.
- Sur seulement 3% du linéaire, les ripisylves n'assurent plus aucune fonctionnalité.

Un **plan de gestion de la ripisylve** a été proposé en 2011. Les interventions sont variables selon les secteurs :

- Aucune intervention dans les zones naturelles préservées sans enjeux humains.
- Un entretien de la ripisylve voire une restauration ponctuelle dans les secteurs plus dégradés où l'état des boisements peut poser problème pour des enjeux humains qui restent toutefois limités.

- Des actions de restauration de la ripisylve et des berges (plantation, stabilisation de berges ...) dans les secteurs très dégradés et/ou subissant une forte pression anthropique (secteurs péri-urbains et zones agricoles).
- Des interventions régulières sur la ripisylve en secteurs à forts enjeux hydrauliques (zones urbaines) pour notamment préserver les capacités d'écoulement.

Les attentes sont fortes en matière de gestion des crues et des inondations, à travers notamment le maintien de la section d'écoulement.

Les interventions qui seront réalisées sur la ripisylve (et plus globalement sur les cours d'eau) devront veiller à ne pas dégrader encore davantage les habitats piscicoles. Elles devront préserver en particulier le rôle des bois morts dans le lit, dont la présence favorise la diversité des faciès d'écoulement et des habitats. Des travaux de valorisation des rives (mise en valeur de la rivière) sont proposés sur certains tronçons urbains.

En parallèle, des actions de préservation voire d'amélioration des conditions du milieu (ex : qualité des eaux) doivent être poursuivies, y compris dans des secteurs préservés.

■ Les espèces invasives

Qu'elles soient animales ou végétales, les espèces invasives (exotiques) ont souvent été introduites de manière accidentelle au sein des milieux naturels. Elles entraînent parfois un dysfonctionnement marqué des écosystèmes. Les perturbations naturelles

des milieux (crues, glissements de terrain) ou anthropiques (remblais, terrassement, fauches / ouvertures de milieux, coupes à blanc de ripisylve ou de forêt alluviale, création d'ouvrages hydrauliques...) créent très souvent des conditions propices à l'implantation de ces espèces.

14 espèces invasives ont été recensées durant l'été 2012 sur le bassin versant de l'Ouvèze (cf. tableau ci-dessous). Deux d'entre elles, la Jussie et l'Ambroisie à feuille d'Armoise, sont les plus problématiques. La Jussie est présente sur la partie aval du lit de l'Ouvèze à partir de Sarrisans jusqu'à la confluence avec le bras du Rhône. Elle constitue une menace forte pour le bon fonctionnement des cours d'eau et pour certains habitats hygrophiles du site Natura 2000.

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise présente un risque sanitaire important (pollen) lorsqu'elle est située à proximité des habitations, des lieux de baignade ou des secteurs fréquentés par la population.

La Canne de Provence a également un caractère très envahissant (présence sur la quasi totalité du bassin de l'Ouvèze).

■ Les décharges sauvages

Des décharges sauvages sont présentes presque tout le long de l'Ouvèze mais aussi sur les affluents (gravas, déchets de chantier de démolition de maison, de voirie, mobiliers et électro-ménagers, canapés...). Ces décharges constituent des points noirs paysagers, sont facteurs d'altération de la qualité des eaux et des milieux et peuvent nuire à la qualité paysagère et à l'attrait de la rivière.



Jussie au bord de l'Ouvèze, en amont du Pont Roman - Bédarrides



Ambroisie sur des atterrissements, sur l'Ouvèze à Bédarrides

Les 14 espèces végétales invasives recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Nom français	Nom latin	Niveau de dangerosité
Jussie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i>	Invasive majeure (ARPE)
Jussie à petites fleurs	<i>Ludwigia peploides</i>	Invasive majeure (ARPE)
Ambroisie à feuilles d'armoïse	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Invasive majeure (ARPE)
Renouée du Japon	<i>Fallopia sp</i>	Invasive majeure (ARPE)
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	Invasive majeure (ARPE)
Buddleia du père David	<i>Buddleja davidii</i> Franchet	Invasive majeure (ARPE)
Faux indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Invasive majeure (ARPE)
Ailanthé	<i>Ailanthus altissima</i>	Invasive prioritaire (Loire Bretagne)
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Invasive secondaire (Loire Bretagne)
Erable Negundo	<i>Acer Negundo</i>	Invasive secondaire (Loire Bretagne)
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>	Invasive majeure (ARPE)
Bambou	<i>Bambusa sp.</i>	Invasive (Argens)
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i>	Invasive (Corse)
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium italicum</i>	Invasive majeure (ARPE)

Source : Élaboration du 2nd plan pluri-annuel de restauration et d'entretien de la végétation de l'Ouvèze et ses affluents - ENVEO - 2011; Ces espèces sont qualifiées d'invasives d'après le guide d'identification des principales espèces aquatiques et de berges en Provence et Languedoc (ARPE), la liste des espèces envahissantes de l'INPN, la note de synthèse de l'Argens et ses affluents (mars 2012), la courbe d'établissement des espèces exotiques envahissantes en Corse (Paradis, 2008, inédit) Stantari n°13 et pour finir la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne.



Enjeux, objectifs et moyens

Les enjeux :

- La **dynamique naturelle des cours d'eau** en lien avec :
 - les perturbations constatées (incision, érosion, appauvrissement des habitats aquatiques),
 - les enjeux patrimoniaux (habitat, espèces),
 - les risques hydrauliques qui en découlent.
- Les **zones humides**, de par leurs fonctionnalités et intérêts patrimoniaux.
- Les **habitats et espèces piscicoles, et notamment ceux d'intérêt communautaire** (articulation avec Natura 2000).
- Les **espèces invasives**.

Les objectifs :

- Restaurer / préserver la **dynamique naturelle des cours d'eau**.
- Améliorer/restaurer la **continuité écologique (piscicole et sédimentaire)**.
- Préserver la **qualité et les fonctionnalités de la ripisylve**.
- Préserver les **zones humides**.
- Préserver les **habitats et espèces à enjeux**.

Les moyens :

- **Précision sur le fonctionnement hydro-morphologique de l'Ouvèze, définition des actions de restauration et d'un espace de mobilité pour favoriser la dynamique latérale** (maîtrise foncière des zones érodables) **et le transit sédimentaire** (abaissement, suppression d'ouvrage...).
- **Définition d'une stratégie d'amélioration et de restauration de la continuité écologique** (piscicole et sédimentaire).
- **Intervention sur les ouvrages (seuils) faisant obstacle à la continuité piscicole et sédimentaire notamment sur les seuils prioritaires** : effacement, arasement, aménagement... en examinant au cas par cas la meilleure solution pour concilier au mieux les usages.
- **Poursuite du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve**.
- **Lutte contre les espèces invasives** sur les berges et dans les cours d'eau (Jussie).
- **Hiérarchie des zones humides et porter à connaissance les inventaires**.
- **Mise en œuvre des plans de gestion** (avec maîtrise foncière, d'usage) sur les sites remarquables.
- **Développement d'une synergie entre les démarches existantes et les acteurs des milieux** : charte du Parc naturel régional des Baronnies, opérateurs Natura 2000 (ZSC Ouvèze et Toulourenc en particulier).
- **Limitation et contrôle de la fréquentation des sites sensibles** (cours d'eau essentiellement).
- **Sensibilisation à la richesse et à la préservation du patrimoine écologique et paysager** sur le bassin versant.

Définir une stratégie d'intervention sur la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)

L'état des connaissances sur les ouvrages doit permettre aujourd'hui de proposer une stratégie cohérente de rétablissement de la continuité écologique à l'échelle du bassin versant (Ouvèze et affluents). Cette stratégie devra tenir compte des programmes existants (PLAGEPOMI), des priorités affichées (ouvrages Grenelle) et du cadre réglementaire (classement des cours d'eau - cf. ci-dessous). Elle devra également intégrer les enjeux réels en matière d'habitats et d'espèces piscicoles afin d'optimiser le gain "environnemental" de chaque aménagement.

Propositions de classement des cours d'eau sur le bassin versant de l'Ouvèze :

L'article L214-17 du Code de l'environnement, introduit par la LEMA de 2006 (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques), réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la DCE (Directive cadre sur l'eau) déclinés dans les SDAGE.

Les classements suivants sont proposés sur le bassin versant de l'Ouvèze :

■ **En liste 1** : L'Ouvèze de sa source au seuil de la prise d'eau de la micro-centrale d'Ubrieux, puis du Menon jusqu'à sa confluence avec le Rhône, le Toulourenc et ses affluents directs, le ravin de Briançon (hors affluents), le Groseau (hors Rieufroid), le Menon, le Derboux, et ses affluents, le Torrent d'Anary hors affluents, le Charuis et ses affluents

■ **En liste 2** : L'Ouvèze du seuil de la prise d'eau de la micro-centrale d'Ubrieux (inclus) jusqu'au Toulourenc (entrée dans le Vaucluse), et l'Ouvèze de la Sorgue jusqu'à la confluence avec le Rhône.

■ Le dossier de candidature du Contrat de Rivière en 2009

En 2009, le dossier de candidature du Contrat de Rivière Ouvèze mentionnait la nécessité des préserver et de valoriser les milieux naturels aquatiques et terrestres en travaillant sur les axes suivants :

- l'identification des zones humides remarquables
- le rétablissement de la circulation piscicole
- l'entretien de la végétation rivulaire (ripisylve)
- le fonctionnement du transport solide (érosions latérales et longitudinales) pour tendre à un profil d'équilibre et une renaturation des profils en travers
- la valorisation des milieux et leur fréquentation.

■ Les demandes du Comité d'Agrément en 2009 :

Suite à la présentation du dossier de candidature du Contrat de rivière en avril 2009, le Comité d'Agrément donne un avis favorable pour la réalisation du Contrat mais demande à expliciter certains points, notamment :

- la continuité écologique et sédimentaire (abaissement de certains seuils)
- la mise en évidence des actions concernant le plan anguille.

■ Le projet de Contrat de Rivière en 2013 :

une réponse aux attentes locales en adéquation avec le SDAGE et la DCE

■ Les enjeux, objectifs et moyens proposés dans le projet de Contrat de Rivière 2013 répondent à la demande du Comité de bassin et permettront de mettre en oeuvre les actions envisagées dans le dossier de candidature de 2009.

■ Le volet du Contrat de Rivière relatif aux milieux naturels répond à l'orientation fondamentale n°6 du SDAGE qui demande à "préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques".

■ Le projet de Contrat de Rivière de l'Ouvèze met en place les moyens (actions) en réponse au programme de mesures du SDAGE qui demande, sur les milieux naturels :

- de préserver ou restaurer la morphologie des cours d'eau (diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés)
- de préserver ou restaurer la continuité biologique (création ou aménagement d'un dispositif de franchissement pour la montaison/ dévalaison).
- de préserver la biodiversité (information et sensibilisation sur les zone humides)
- d'appliquer la Directive Faune/Flore.

Dans le cadre du SDAGE, la dégradation morphologique et l'altération de la continuité écologique sont identifiées comme problèmes à traiter sur le bassin versant de l'Ouvèze (DU_11_08)

Ateliers géographiques

Points de vue des acteurs locaux



sur les milieux naturels

Atelier aval (de Vaison-la-Romaine à la confluence avec le Rhône)

Atelier aval Jeudi 17 janvier 2013 - Jonquières

Présents :

Élus et représentants des collectivités

- CHASTAN P, élu à Vacqueyras
- FENOUIL JP, 1^{er} adjoint à l'urbanisme de Courthézon
- GERENT G, vice-pdt du SMOP (Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale), adjoint à Sorgues
- PEREZ A, élu à Jonquières - délégué au SMOP
- RAYNAUD C, Maire de Sablet - délégué du SMOP
- REYNAUD N, élue à Courthézon

- SOUCIET F, Communauté de Communes des Pays Rhône Ouvèze (CCPRO) - Service Rivières
- SERVAIRE M, SIABO (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze)
- NAVARRO O, SMOP
- CLEMENT G, SMOP
- RIPERT S, SMOP

Usagers

- BARRA F, collectif CAROBA Collectif - association de défense des riverains
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- FAVIER JP, Pdt de l'ASA de Séguret
- FOURMENT A, ASCO des Mayres et Fossés de Bédarrides
- SOUMILLE H, ASA de Violès-Sablet
- MARTINEZ C, P^{te} de l'ASORD, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84
- TORT M, secrétaire de l'ASA des Cours d'eau réunis de Courthézon

Bureaux d'études

- DROIN T, CESAME Environnement
- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Excusés :

Élus et représentants des collectivités

- BERNARD X, Président du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- SAUVAGE JB, Maire de Roaix
- ROBERT A, Maire de Rasteau
- GOLLIARD T, Maire de Séguret
- BLANC AM, élu à Séguret et délégué au SMOP
- AUNAVE MJ, Maire de Violès
- GRAVIER JM, Maire de Vacqueyras
- GAUDIN R, Maire de Gigondas
- BAYET M, Maire de Sarrians
- ROCHEBONNE A, Maire de Courthézon
- BISCARRAT L, Maire de Jonquières
- SERAFINI J, Maire de Bédarrides
- LAGNEAU T, Maire de Sorgues

- Syndicat Intercommunal Rhône Aygues Ventoux
- BRECHET J, Syndicat des eaux Rhône Ventoux

■ Les populations piscicoles devraient être mieux connues sur le bassin.

La connaissance sur les populations piscicoles devrait être affinée (nécessité d'inventaires et de suivi). Ce travail pourrait ainsi être intégré au Contrat de Rivière de l'Ouvèze.

“ Dans l'Ouvèze elle même, il faudrait faire des inventaires un peu plus précis. La Fédération prévoit de faire un inventaire en 2014 qui pourrait être intégré au Contrat de Rivière ”
C. THAREL, Fédération de pêche 84

■ Nécessité d'améliorer la continuité des espèces au niveau de la confluence Ouvèze-Rhône / Ouvèze-Les Sorgues

Il est demandé d'être vigilant sur la continuité des espèces au niveau de la confluence avec le Rhône (Castor, Loutre...) ou avec les Sorgues, porte d'entrée de nombreuses espèces vers l'intérieur du bassin versant.

A ce titre, il est également mentionné l'attention particulière à apporter à certaines espèces les plus emblématiques et/ou patrimoniales, comme la libellule *Oxygastera curtisii* notamment, qui semble avoir développé une population non loin de la confluence avec la Sorgue.

■ Parler de continuité écologique ne signifie pas traiter seulement la “continuité piscicole”.

Certains participants soulignent que la recherche de continuité écologique sur l'Ouvèze ne concerne pas que les poissons mais également la continuité sédimentaire pour permettre le transport solide de la rivière. Les participants indiquent la nécessité de trouver un compromis en ne travaillant pas sur les seuils dans un objectif uniquement piscicole (installation de passes à poissons coûteuses) mais en intervenant et en veillant à prendre en compte le transit sédimentaire.

L'abaissement d'un seuil sera favorable pour les continuités piscicole et sédimentaire mais il peut aussi entraîner une déstabilisation des ouvrages en amont (incision régressive).

■ La gestion des espèces invasives est très difficile à mettre en place. Elle est pourtant nécessaire et doit être mieux localisée.

Les participants soulignent la présence d'espèces invasives comme la Jussie à l'aval. Ils mentionnent la difficulté d'éradiquer cette espèce qui prolifère rapidement, souvent dans des zones où la ripisylve est peu développée. Le traitement reste selon eux très cher et l'efficacité n'est pas toujours assurée. Malgré cela, ne rien faire n'est pas la solution. Une

surveillance active devra rester de mise pour les espèces existantes et celles susceptibles de se développer.

Certains participants estiment que les interventions sur les espèces invasives devraient peut-être **se concentrer sur les sites à enjeux écologiques** (enjeux d'habitats) et où l'extension des espèces invasives est encore limitée. Il est donc convenu qu'une logique d'intervention localisée soit définie pour identifier les secteurs sur lesquels intervenir.

“ Sur les annexes du Rhône par exemple, on dépense énormément d'argent pour traiter les espèces invasives (50 000 euros par an) et sur un très petit linéaire (5-6 hectares). C'est donc très coûteux car il faut recommencer régulièrement. Dès qu'on arrête le traitement, les espèces invasives, la Jussie notamment, se réimplantent ”
F. SOUCIET, CCPRO

Excusés (suite)

Usagers

- MUSCAT A, Association des irrigants du Vaucluse (ADIV 84)
- GUILLAUME A, association syndicale du Canal de Carpentras
- BERNARD G, ASA du Canal du Moulin de Rasteau
- BLAC G, ASA du Canal du Moulin de Crestet
- ASA de Grangeneuve
- ASA des Arrosages de Roaix
- ASA du Canal du Moulin et des Cours d'eau réunis de Séguret
- CHARAVIN R, Syndicat des vignerons de Rasteau
- Président des Vignerons de Roaix Séguret
- Syndicat des vins de Vacqueyras
- Syndicat de Gigondas

- RANCUREL D, Amicale des pêcheurs de l'Ouvèze
- GRANGEON D, Amicale des pêcheurs de Sablet
- RAPHOZ R, Amicale des pêcheurs de Jonquières
- MARCHAIS JY, Amicale des pêcheurs de Courthézon
- AMAXOPOULOS JC, La Gaule Bédarridaise
- BORREDA J, Lei Pescadou Dei Sorgo

- TATIN D, CEN PACA (Conservatoire des Espaces naturels de PACA)
- LANDRU G, CEN PACA (Conservatoire des Espaces naturels de PACA)
- DU LAC J, ONF 13 et 84 (Office National des Forêts)
- BAUER J, Voconces Environnement

- CCPRO Office de Tourisme Intercommunal Provence Rhône Ouvèze
- Office de Tourisme du Pays de Vaison Ventoux en Provence

- BOSSENMEYER-PHAN, Service économique de la Chbre de Métiers et de l'Artisanat 84
- KAPPER-BOUCNIAUX P, Chambre de Commerce et d'Industrie

Par ailleurs, certains mentionnent les effets négatifs des inondations sur la qualité des milieux et la prolifération des espèces.

“ Quand il y a des inondations, la pollution se déplace (eaux boueuses) et augmente aussi la prolifération des espèces invasives qu'on n'avait pas avant. On voit donc que lutter contre les inondations permet de réduire cet envahissement”.

C. MARTINEZ, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite

Les participants mentionnent enfin le **besoin d'information et de sensibilisation sur la présence et le type d'espèces invasives du bassin versant**.

■ Les zones humides ne sont pas toujours faciles à identifier.

Les participants estiment que les zones humides devraient être préservées mais au préalable mieux connues car la notion de zone humide est parfois difficile à appréhender. Certains participants se demandent en effet ce qu'on appelle zone humide (espace humide en lien avec le cours d'eau ? Zone marécageuse déconnectée de la rivière ?).

Ils s'interrogent sur la question de la hiérarchisation des zones humides : s'agit-il de traiter les zones humides les plus menacées ? Celles qui sont les plus intéressantes ? Et comment les gérer (simple information ou mise en place d'un plan de gestion ?).

“ La gestion des zones humides pourrait se faire en corrélation avec le fonctionnement hydromorphologique ; certaines zones humides pouvant être préservées si on préserve le bon fonctionnement des cours d'eau”.

G. GERENT, Vice-Président du SMOP, adjoint à Sorgues

■ Les nombreuses décharges sauvages en bord de cours d'eau devraient être traitées.

Les participants font remarquer la présence de décharges sauvages le long des cours d'eau qui dégradent fortement les milieux naturels et sur lesquelles rien n'est fait.

■ Certains sites pourraient être davantage valorisés comme lieux de promenade.

Les participants estiment que certains très beaux sites à l'aval pourraient être valorisés pour en faire un espace de promenade (exemple de petits chemins à réhabiliter à Sorgues le long de la rivière). Cette valorisation ne devrait pas poser de problème de sur-fréquentation. Elle permettrait d'offrir aux habitants la possibilité de mieux découvrir le cours d'eau en se baladant.

Synthèse sur les paroles d'acteurs (atelier aval)

■ Dans cette thématique, les participants font naturellement le lien entre les inondations et les milieux naturels, reconfirmant ainsi l'approche naturelle à respecter dans la gestion des inondations (respect du bon fonctionnement des cours d'eau pour limiter les risques).

■ L'importance de l'entretien de la ripisylve n'a pas été “re-soulignée” ici car abordée dans le thème des inondations ; l'entretien étant peut-être plus perçu dans son rôle limitateur des inondations que dans sa fonction positive sur la régénération des milieux.

■ Les échanges montrent que la notion de zones humides est difficile à appréhender : chacun ayant sa propre représentation des zones humides et tous ne sachant pas forcément à quoi sert une zone humides (ses fonctions de régulation...).

Un porter à connaissance sur les zones humides, leurs rôles, leurs enjeux, leur localisation et les modalités de gestion / intervention devra donc être mis en place.

■ Au premier abord, la valorisation des milieux naturels ne paraît pas prioritaire ou possible, comme elle pourrait l'être à l'amont à travers la présence de sites remarquables de baignade par exemple. Cependant les acteurs de l'aval estiment que la valorisation locale de certains sites (promenades) permettrait de redécouvrir la rivière et de mieux la faire connaître aux populations locales.

Atelier amont (l'Ouvèze et ses affluents en amont de Vaison)

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Au regard du nombre de participants, l'atelier géographique amont a été scindé en 2 sous-groupes répartis de la manière suivante selon la spontanéité des participants :

Sous-groupe 1 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- ESTEVE Jacques, Maire du Poët-en-Percip
- ESTEVE Jean, élu du Poët-en-Percip
- CHAUVET V, Maire de Saint Auban-sur-Ouvèze
- COULLET A, Adjoint au Maire de Faucon, délégué du SMOP
- GIRARD E, adjoint à Propiac
- GUILLON M, élu à Saint-Romain-en-Viennois
- JOLY M, élu à Mérindol-les-Oliviers
- KOUTSOULIS A, Maire de Mérindol-les-Oliviers
- RASSIS JL, élu de Buis - ASA du canal du Moulin de Buis
- RIVET P, Maire de Rioms
- THIBAUD T, Maire de Savoillans
- NAVARRO O, chargé de mission au SMOP

Usagers

- AUMAGE C, ASA Cros et Palais
- BEC F, agriculteur à St Auban-sur-Ouvèze, ASA Cros et Palais
- BONFILS S, élu à la chambre d'agriculture 26
- CHARASSE F, ADARII (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BERNARD R, ASA Ouvèze-Ventoux
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- JAMOT JP, Chambre d'agriculture 26. Service Economie, emploi et politiques territoriales
- GARNIER R, Fédération de pêche 84

- VINCENT B, association Maison de la Lance
- RAYMOND V, Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

Bureaux d'études

- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Sous-groupe 1 :

■ La protection des espèces protégées ne doit pas gêner les activités socio-économiques du territoire.

Les participants se disent favorables à la protection des espèces mais en veillant à trouver un équilibre raisonné entre espèces et activités économiques, agricoles notamment. Ils prennent pour exemple la présence du Castor, espèce protégée, qui dégrade les cultures, dresse des barrages qui faussent les échelles de mesures des ASA...

Les participants considèrent que le statut d'espèce protégée interdit toute régulation possible des castors.

“ Quand on protège une espèce, elle a tendance à se multiplier et cela pose de nouveaux problèmes ”.

B. VINCENT, association Maison de la Lance

■ L'entretien des cours d'eau est jugé insuffisant.

Les participants considèrent que les cours d'eau mériteraient d'être davantage entretenus pour enlever tous les arbres (embâcles) qui “ne permettent plus à la rivière de passer”. Ils indiquent que les arbres sont souvent vieillissants et devraient être remplacés.

Les participants s'interrogent sur la responsabilité de l'entretien des cours d'eau qui incombe normalement aux propriétaires riverains et qui, sur l'Ouvèze, est conduit par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) à travers des plans pluri-annuels d'entretien.

Certains estiment qu'au regard des obligations, l'entretien devrait être réalisé uniquement par tous les propriétaires et non par le SMOP moyennant une aide financière pour assurer ce travail. Il est précisé que ce devoir étant lié à la propriété, il n'a pas à être financé par la collectivité.

Cependant, au regard du manque d'entretien individuel et pour garantir une cohérence d'ensemble des opérations, le SMOP s'est substitué aux propriétaires riverains et va lancer prochainement son 2^{ème} plan de gestion de la végétation.

Les participants concluent finalement que l'entretien des rivières doit rester collectif. Il est cependant précisé que l'entretien conduit par le SMOP ne s'effectuera pas sur tout le linéaire des cours d'eau mais seulement sur des secteurs “stratégiques” là où l'écoulement des eaux doit être facilité. L'entretien ponctuel par les riverains est donc nécessaire là où le syndicat n'intervient pas.

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Sous-groupe 2 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- AICARDI L, Maire de Plaisians, vice-président du SMOP
- AUBERY M, élu de Beaumont du Ventoux
- AUTRAN JL, élu de Puyméras
- BERNARD Xavier, Pdt du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- BERTET G, Maire de St Léger-du-Ventoux
- BLANCHARD JC, Maire de Bénivay-Ollon
- BOREL P, Maire de St Euphémie s/ Ouvèze
- CHANU R, élu à Beauvoisin, délégué au SMOP
- COUPON G, Maire de Montauban s/Ouvèze
- DUMAS L, élu de La Roche sur le Buis
- GARAIX R, élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP
- GAUCHET L, élue de Montbrun-les-Bains
- GUINTRAND G, Maire de Le Crestet
- RUEGG R, Maire de Brantes

- FLAMAIN F, Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
- ROUX A, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

- SERVAIRE M, SIABO (*Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze*)
- CLEMENT G, SMOP

Usagers

- BONFILS S, ADARII (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BRUSSET T, ADARII
- CHAUVET Michel, Office de Tourisme de Buis-les-Baronnies
- COURBON H, Association Voconces Environnement
- DELHOMME A, LPO Drôme (*Ligue de Protection des Oiseaux*)
- MONNIER F, ASA d'irrigation de Mollans-s/Ouvèze
- LANDRU G, Conservatoire d'espaces naturels de PACA
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84

Bureaux d'études

- BELLOC A, CESAME Environnement
- DROIN T, CESAME Environnement

Sous-groupe 2 :

■ Nécessité de prendre en compte la biodiversité dans le Contrat et de cibler les besoins de connaissances complémentaires.

Certains participants soulignent l'importance de prendre en compte la biodiversité dans le Contrat de Rivière et d'affiner les inventaires de suivi et de préservation des espèces (amphibiens, oiseaux, chiroptères, castors et loutres).

D'autres, au contraire, estiment qu'il existe déjà de nombreux inventaires et qu'il serait plus judicieux de zoomer sur des secteurs "d'exception" sur lesquels la connaissance est manquante.

“ Le syndicat du Ventoux gère la réserve de biosphère et beaucoup de connaissances ont déjà été acquises. Il n'est donc pas forcément nécessaire aujourd'hui de lancer des inventaires mais plutôt d'acquérir des connaissances sur des secteurs d'exception. Allons peut-être à l'essentiel et au plus urgent avant de vouloir être trop large”.

G. LANDRU, CEN PACA

■ Nécessité de porter à connaissance les zones humides.

Même si elles sont peu nombreuses sur le territoire, les zones humides méritent d'être mieux connues et un travail de porter à connaissance va donc être engagé à court terme par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).

■ Nécessité d'une collaboration étroite entre le SMOP, animateur du Contrat de Rivière et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux, animateur du site Natura 2000 "Ouvèze-Toulourenc".

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux souligne l'importance de tisser un partenariat fort pour articuler Contrat de Rivière et démarche Natura 2000 pour tout ce qui concerne les milieux naturels.

■ Les richesses patrimoniales du territoire devraient être mieux valorisées.

Certains acteurs soulignent l'intérêt de valoriser les richesses de ce bassin en sensibilisant les populations locales mais aussi les touristes à la qualité écologique du bassin de l'Ouvèze.

“ Il faudrait sensibiliser à la nature. Il faudrait montrer qu'on vit ici dans un pays écologiquement très riche. Ces richesses, il faut les montrer, les faire valoir mais aussi les protéger. C'est important”.

A. ROUX, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

■ Doute sur la présence ou la répartition de certaines espèces sur le bassin.

L'Alose feinte semblerait n'être présente qu'à l'aval. Pour l'Écrevisse à pieds blancs, il serait peut-être intéressant de mieux la cartographier et de réaliser, le cas échéant, des inventaires pour identifier précisément sa présence.

Sous-groupe 2 (suite) :

■ L'activité de baignade peut avoir des impacts sur les milieux naturels.

Certains participants soulignent l'impact de la baignade sur la vie aquatique (piétinement, pollution par les huiles solaires, par les déchets). Ils préconisent donc de chercher à regrouper au mieux les sites de baignade pour éviter une dégradation tout le long du cours d'eau.

Par ailleurs, il est proposé que les professionnels du tourisme soient associés au Contrat de Rivière comme relais de sensibilisation à la protection de l'environnement auprès des touristes.

■ Interrogation sur les ouvrages qui font obstacles à la continuité écologique

Les participants s'interrogent sur les obstacles présents sur l'Ouvèze et le Toulourenc : sont-ils naturels ou artificiels ? En quoi font-ils obstacles à la continuité écologique ? Sur lesquels faut-il agir ?

Il est précisé que le SMOP travaille actuellement sur la continuité écologique qui constitue un objectif important du Contrat de Rivière.



Participants de l'atelier amont (tous groupes confondus)
Entrechaux le 6 février 2013



Participants du sous-groupe 1 - Amont - Entrechaux le 6 février 2013



Participants du sous-groupe 2 - Amont - Entrechaux le 6 février 2013



Synthèse sur les paroles d'acteurs (les 2 sous-groupes de l'amont)

■ Les milieux naturels sont abordés en sous-groupe 1 à travers la question de la conciliation des usages socio-économiques et de la protection de l'environnement. Pour les participants, il s'agit de trouver un équilibre raisonnable pour que les activités économiques puissent continuer à s'exercer malgré la présence d'espèces protégées comme le Castor par exemple.

■ L'entretien des cours d'eau est un objectif d'intervention à renforcer selon le sous-groupe 1 qui n'y voit cependant qu'un rôle en matière de gestion des inondations et ne perçoit pas l'entretien et la restauration de la ripisylve dans sa fonction écologique (rôle de la végétation en matière d'épuration de l'eau, habitats piscicoles...). Le sous-groupe 2 n'aborde pas ce sujet.

■ Le patrimoine naturel comme facteur de développement touristique n'est pas mis en évidence par le sous-groupe 1. La rivière et ses milieux naturels associés ne sont pas spontanément pensés comme un atout touristique bien que le tourisme au même titre que l'agriculture soit considéré comme une activité socio-économique indispensable à l'amont.

La valorisation des richesses patrimoniales est davantage abordée dans le sous-groupe 2 sans que cette question fasse a priori l'unanimité.

■ Les zones humides ne sont pas abordées par le sous-groupe 1 soit par manque de temps dans l'atelier soit par méconnaissance ou manque d'intérêt sur ce sujet. Les zones humides sont évoquées par le sous-groupe 2 qui met en évidence le besoin de mieux les connaître et les comprendre, sans que soit exprimée une volonté ou non de les hiérarchiser et de les protéger.

■ Les obstacles à la continuité écologique sont évoqués dans les deux sous-groupes à titre d'information ; certains souhaitant faire préciser ce qu'on entend par obstacles. Aucun avis particulier n'est exprimé à ce sujet laissé en partie au SMOP qui travaille actuellement sur la continuité écologique.

→ Constats

■ Un réseau de suivi restreint

Le réseau de suivi hydrologique est très restreint, avec 6 stations dont seulement 3 (deux sur l'Ouvèze et une sur le Toulourenc) avec une signification hydrologique pour les débits moyens et d'étiage.

Le réseau de suivi des eaux souterraines est également limité (seulement 3 piézomètres et 2 suivis assurés par la Chambre d'agriculture 84), notamment dans la plaine alluviale où la sollicitation de cette ressource est forte et où le rôle de la nappe alluviale vis-à-vis des débits de l'Ouvèze semble prépondérant surtout en étiage.

■ Une hydrologie marquée par des déficits

Les **déficits climatiques s'observent sur deux périodes** : printemps et été (d'avril à juillet, voire août), périodes où la **pression sur la ressource est la plus forte** (besoins en irrigation sur la partie amont du bassin versant notamment).

Les régimes hydrologiques de l'Ouvèze et du Toulourenc sont assez similaires avec des étiages marqués entre juillet et septembre, pouvant s'étendre de juin à octobre.

Les assecs sont fréquents pour la plupart des cours d'eau (durée et extension variables).

La Seille, les Sorgues et le Groseau (alimenté par une source importante et pérenne), le Gournier et le Derboux sont des affluents permanents de l'Ouvèze.

■ Un contraste entre l'amont et l'aval

Deux entités se distinguent sur le bassin versant :

En amont de Vaison-la-Romaine, une zone montagneuse en domaine calcaire, où se concentre l'essentiel des affluents de l'Ouvèze. Les cours d'eau présentent de **faibles débits et une nappe d'accompagnement peu étendue**.

En revanche, les affluents du Nord Ventoux sont alimentés par le réseau karstique. Le Toulourenc bénéficie en particulier de la source des Griffons de Notre-Dame (40 à 100 l/s) en aval, et en amont, de la source de Font Marin (30 à 100 l/s).

En aval de Vaison-la-Romaine, un secteur de plaine avec une nappe alluviale très étendue (Ouvèze) au fonctionnement complexe, et réparti entre :

- l'Ouvèze intermédiaire (entre Vaison-la-Romaine et Bédarrides) qui ne reçoit aucun affluent mais de nombreux vallats secs (la Limade, le Trignon ...) qui descendent notamment des Dentelles de Montmirail.

- L'Ouvèze aval qui reçoit les Sorgues (Fontaine de Vaucluse) et présente alors un étiage soutenu en toutes circonstances ($> 8 \text{ m}^3/\text{s}$).

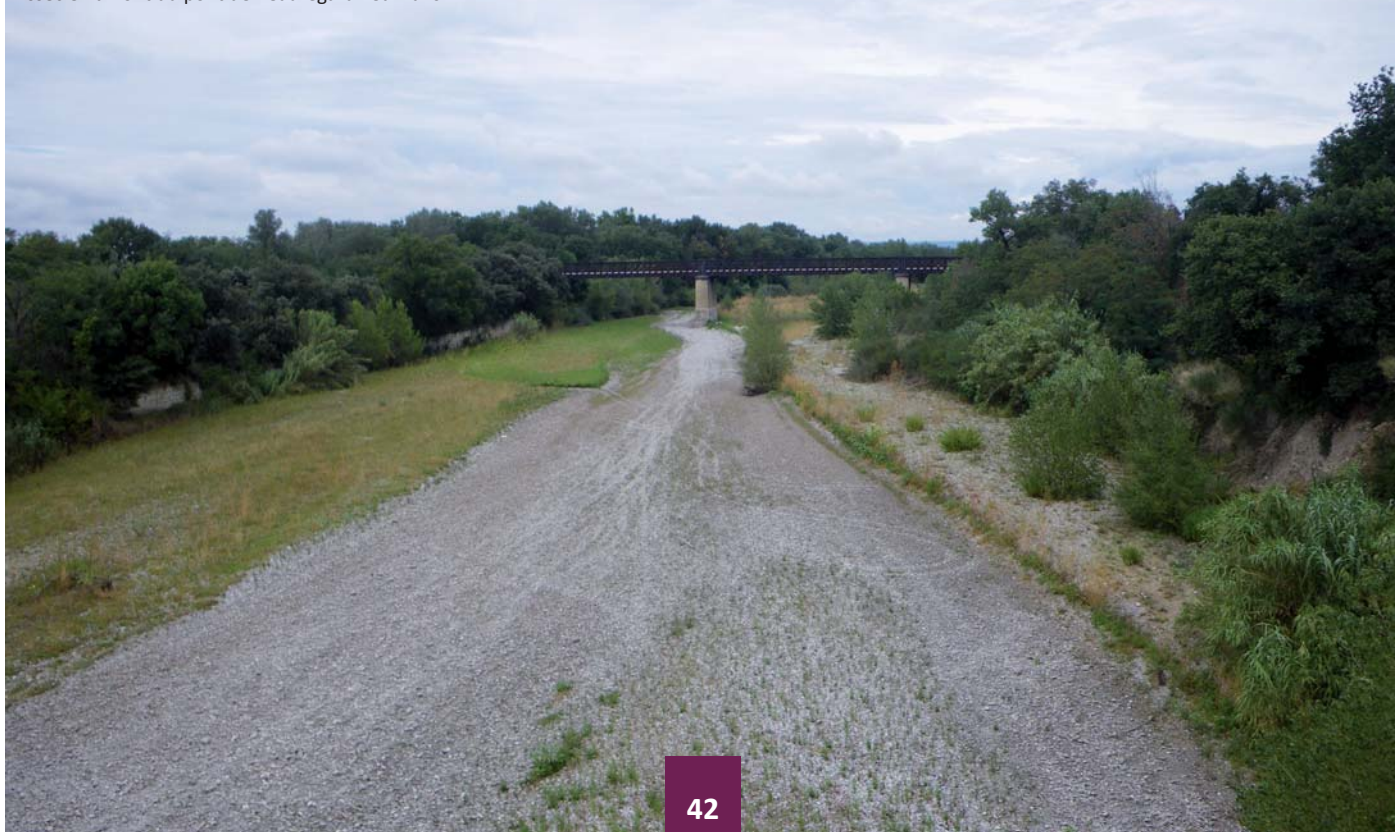
Les débits de l'Ouvèze augmentent de façon significative de l'amont vers l'aval jusqu'à la confluence du Toulourenc.

En aval de Vaison-la-Romaine (et jusqu'à Bédarrides), le phénomène s'inverse : les débits diminuent alors que la surface du bassin versant augmente, ce qui s'explique par l'important **drainage de la nappe** évalué à 26 l/s/km .

Ce contexte particulier auquel s'ajoutent des prélèvements en rivière importants à l'étiage, explique les assecs fréquents de l'Ouvèze aval : les débits naturels sont alors insuffisants pour compenser le drainage vers la nappe.

En aval de Vaison-la-Romaine, les assecs sont en fait aggravés par les prélèvements, mais il n'est pas certain que leur élimination éviterait l'assec.

Assec en amont du pont de Beauregard - Sarrians



■ Des besoins en eau potable en augmentation, satisfaits pour partie par des apports extérieurs.

Les prélèvements en eau potable en amont des Sorgues représentent environ **3,4 millions de m³**. Ils se répartissent de la façon suivante :

- 49% par des prélèvements **dans la nappe alluviale de l'Ouvèze** (Buis-les-Baronnies, Entrechaux, Roaix, Jonquières, Courthézon, Sarrians) ;
- 51% par des **captages de sources et forages dans les massifs calcaires** (principalement sur l'amont du bassin versant).

Une partie des besoins est couverte par des importations qui représentent 2,5 millions de m³ depuis des prélèvements situés hors bassin versant de l'Ouvèze (nappe alluviale du Rhône essentiellement).

La consommation en eau potable est estimée à 3 800 000 m³/an sur la période 2003-2010.

Les **consommations annuelles sont croissantes de l'amont vers l'aval**, avec un maximum à partir de Mollans s/Ouvèze et de Malaucène.

Les besoins (et donc les prélèvements) sont maximums en période estivale, en lien avec la forte augmentation de la population.

Les prélèvements individuels non déclarés seraient compris entre 0,4 et 0,8 millions de m³/an.

Les besoins domestiques devraient s'accroître d'environ 7% à l'horizon 2020 (+ 165 000 m³/an), surtout sur la partie amont du bassin versant (y compris sous-bassin versant du Toulourenc, de l'Aygues-Marse).

Les besoins liés aux projets d'équipements école, piscine, collège ... devraient rester constants.

■ Des prélèvements agricoles importants

Les prélèvements agricoles sont soit individuels, soit collectifs.

Concernant les **prélèvements individuels**, ils représentent environ **650 000 m³/an** dont :

- 70% sont prélevés **dans les eaux souterraines**, l'essentiel des pompages (99%) étant localisé dans la partie vauclusienne du bassin (aval). Ils sollicitent essentiellement la nappe alluviale de l'Ouvèze et la nappe Miocène,
- 30% provienne de la ressource en eau superficielle (prise d'eau et pompage en cours d'eau) essentiellement sur l'amont du territoire (Ouvèze et ses affluents drômois, le Toulourenc est peu sollicité sauf sur l'aval).

Concernant les **prélèvements collectifs**, ils se répartissent entre 16 structures de gestion (ASA, ASCO), 9 dans le Vaucluse et 7 dans la Drôme.

L'irrigation est principalement réalisée par le biais de canaux.

Les volumes prélevés annuellement ne sont pas précisément comptabilisés. Ils sont compris entre **12,8 et 17 millions de m³** (sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre), dont 70% (9 à 12 millions de m³) entre juillet et août.

Il se répartissent de la façon suivante :

- Drôme : 2,75 à 3,67 millions de m³
- Vaucluse : 10 à 13,4 millions de m³

Les transferts d'eau agricoles sont principalement associés au Canal de Carpen-

tras qui permet d'irriguer la plaine de l'Ouvèze.

Les retours d'eau vers les cours d'eau et nappes associés au fonctionnement de ce canal sont estimés à 1 million de m³/mois.

A l'avenir, les surfaces cultivées devraient rester constantes entre 2015- 2020, avec un maintien des surfaces actuelles en légumes frais, fruits et vignes. La surface irrigable pourrait augmenter si l'irrigation de la vigne se généralise.

Les besoins complémentaires pour l'irrigation seraient alors de 50 mm/ha (soit 500 m³/ha) d'ici 2020, et, globalement, de 1 million de m³ en 2015 et 1,33 millions de m³ en 2020 (pour la vigne surtout).

■ Des prélèvements industriels limités

Les prélèvements industriels représentent environ **450 000 m³/an**, dont plus de 70% sont prélevés sur la ressource superficielle.

Ils sont principalement situés sur les bassins versants du Toulourenc amont, de l'Aygues-Marse, du Lauzon amont, puis sur l'axe Ouvèze en aval de Vaison et sur la Seille.

Ils concernent principalement les caves vinicoles (plus de 100 sur le bassin versant), mais peu de prélèvements sont déclarés. Une partie des besoins industriels sont satisfaits par les réseaux AEP.

Les besoins des activités industrielles devraient globalement rester constants.

Quelques chiffres sur la consommation en eau potable

La consommation est estimée à 191 l/j/hab en 2009, valeur élevée qui indiquerait la présence de nombreux autres usages satisfaits depuis le réseau AEP (un usage domestique moyen est estimé à 120-150 l/j/hab en moyenne).

Répartition de la consommation d'eau potable sur le bassin versant de l'Ouvèze :

- 71% pour les usages domestiques,
- 6% pour les usages publics,
- 20% pour les usages économiques (surtout agro-industriels sur l'aval du bassin versant avec les caves coopératives et vinicoles), les établissements touristiques,
- 3% pour les autres usagers.

L'agriculture est très peu connectée au réseau AEP.

■ Les restitutions en eau

Les stations d'épuration (domestiques et industrielles), l'assainissement non collectif et l'irrigation collective restituent au bassin versant un volume d'eau estimé à :

- 2,9 millions de m³ pour les stations d'épurations domestiques,
- 0,34 à 0,74 millions de m³ / an pour les stations d'épurations industrielles et des activités viticoles.

Concernant les canaux d'irrigation, 76% des volumes prélevés seraient restitués au milieu (*hypothèse retenue dans le cadre de l'étude sur les volumes maximums prélevables*) avec la répartition suivante :

- Environ 45% dans les eaux souterraines
- Environ 31% dans les eaux superficielles

Sur la base d'un volume restitué compris entre 9,7 millions et 13,2 millions de m³ suivant les scénarios, les restitutions sont ainsi estimées à :

- 3,9 à 5,3 millions de m³ dans les eaux souterraines
- 5,8 à 7,9 millions de m³ dans les eaux superficielles.

Répartis entre avril et septembre.

L'essentiel des restitutions (tout usage confondu) se fait sur la partie aval du bassin versant (cumul des stations d'épuration et des restitutions agricoles). En amont de Vaison-la-Romaine, les rejets

sont issus des stations d'épuration sauf ponctuellement sur le Toulourenc aval et le Groseau aval (quelques restitutions agricoles). Ils proviennent également des restitutions importantes de l'ASA Ouvèze Ventoux à hauteur du Crestet notamment.

■ L'incidence des prélèvements et des rejets (restitutions) sur les milieux naturels est à l'étude

Les données et études en cours (étude sur les volumes prélevables notamment) ont pour objectifs de quantifier la ressource, les prélèvements par usages (AEP, prélèvements agricoles et industriels) et d'évaluer l'incidence de ces usages sur la ressource souterraine et superficielle et sur le fonctionnement des cours d'eau.

Les premières conclusions sont les suivantes :

- En étiage moyen, les influences sont globalement très faibles sur l'hydrologie des cours d'eau.
- En période d'étiage plus sévère (quinquennal), l'incidence est très faible sur l'Ouvèze l'amont. Elle devient forte à très forte à partir de Buis-les-Baronnies et jusque dans la plaine.

Dans la plaine, l'hydrologie de l'Ouvèze est de surcroît fortement pénalisée par les pertes de débits associées au drainage de la nappe (≈ 26 l/s/km).

Concernant les affluents, l'impact est significatif sur le Derboux, le Menon, et très fort sur le Groseau. Il est par contre faible sur le Lauzon, très faible sur le Rieufroid. Il est "positif" sur le Toulourenc (restitutions > prélèvements).

Les conséquences de ces impacts sur le fonctionnement des milieux doivent encore être précisées (quelles sont les incidences des faibles débits sur la vie faunistique et floristique ? Dans quelles mesures les usages actuels aggravent-ils la situation naturelle ?).

In fine, l'étude doit permettre de définir une stratégie de gestion de la ressource permettant de satisfaire les usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

L'étude des volumes prélevables avait notamment 2 objectifs :

- confirmer le déficit quantitatif sur le bassin versant de l'Ouvèze (et localiser les zones les plus déficitaires)
- et définir des débits d'objectifs en période d'étiage (ou volumes prélevables).

Synthèse

Le bassin versant de l'Ouvèze se caractérise par une prédominance des échanges d'eau due à l'activité agricole.

Les prélèvements annuels globaux sur la ressource sont estimés à 17,6 millions de m³ dont :

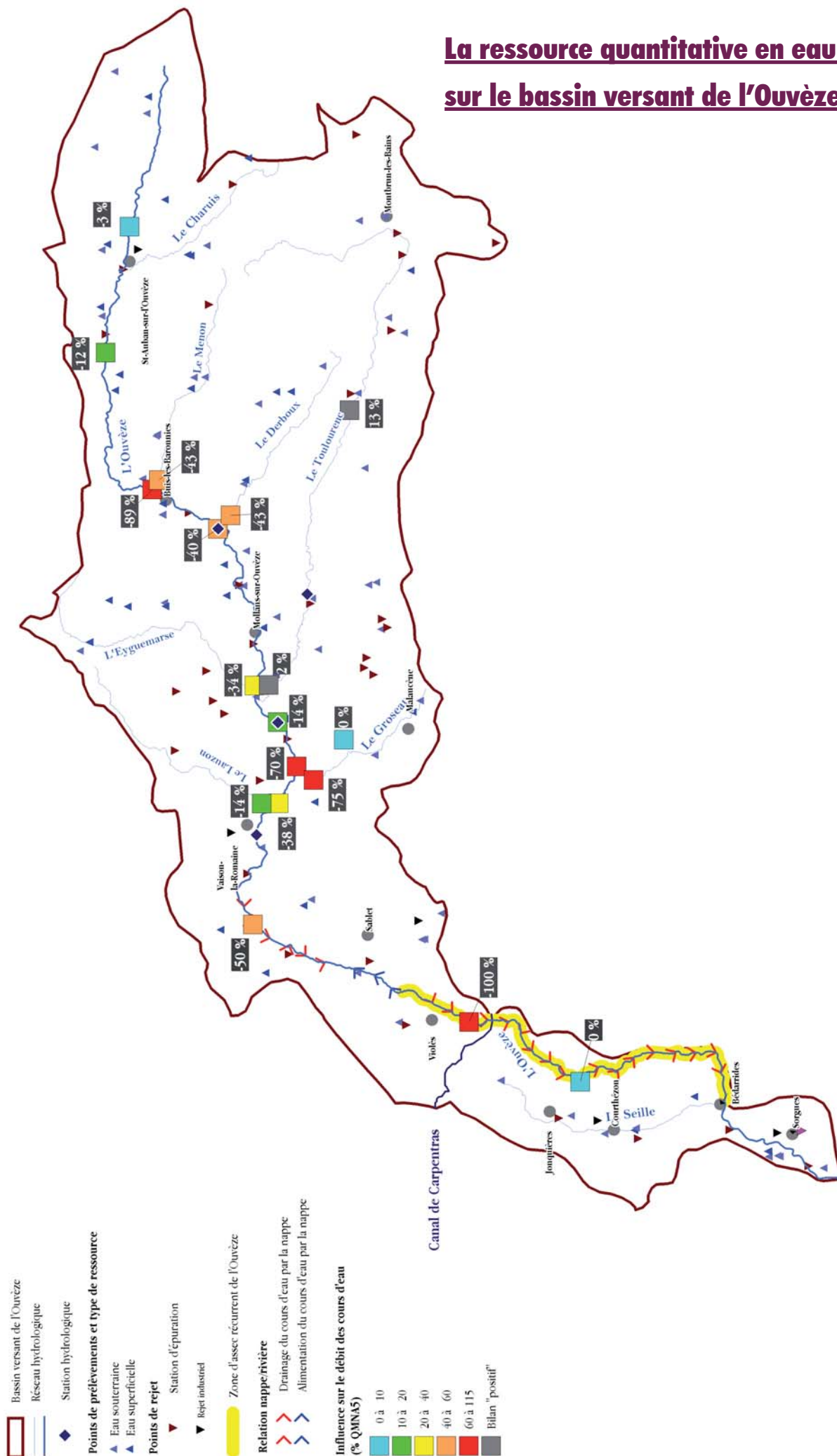
- 76% pour l'irrigation,
- 19% pour l'AEP et ses usages associés.

L'incidence des usages sur l'hydrologie naturelle des cours d'eau est donc significative en période d'étiage, notamment sur l'axe Ouvèze médiane et aval, mais aussi sur quelques affluents (Derboux, Menon).

Le contexte est différent entre l'amont et l'aval :

- Les prélèvements concernent surtout les eaux superficielles sur l'amont (notamment pour l'agriculture), et essentiellement les eaux souterraines sur la partie aval,
- Les besoins sont globalement croissants de l'amont vers l'aval (AEP et irrigation),
- Il y a peu de restitution des volumes prélevés sur l'amont, beaucoup sur l'aval (transferts internes et apports extérieurs via le canal de Carpentras)
- Le bassin versant amont (amont Vaison-la-Romaine) est sans doute déficitaire (prélèvements > restitutions).

La ressource quantitative en eau sur le bassin versant de l'Ouvèze





Enjeux, objectifs et moyens

Les enjeux :

- Le niveau de **connaissance et le suivi des ressources superficielles et souterraines** en lien avec leur forte sollicitation (irrigation, AEP...).
- Le niveau de **connaissance des prélèvements**.
- **L'hydrologie des cours d'eau, en lien avec la faiblesse des débits naturels** et ses **conséquences sur les milieux**.
- **L'irrigation et l'AEP, stratégies pour le territoire**.

Les objectifs :

- **Améliorer le suivi et la connaissance** des ressources en eaux superficielles et souterraines.
- Améliorer la **connaissance et le suivi des prélèvements agricoles**.
- **Réduire l'impact des prélèvements sur l'hydrologie des cours d'eau**.
- **Pérenniser les usages**.
- **Réduire les besoins en eau pour tous les usages**.

Les moyens :

- **Complément sur le réseau de suivi** : stations hydrométriques, points de jaugeage, piézomètres.
- **Équipement des prises d'eau collectives** de dispositifs de **mesures de débit**.
- **Centralisation**, bancarisation (banque de données) et **exploitation de l'information**
- Mise en place d'une animation pour élaborer une **stratégie équilibrée de gestion de la ressource en eau** (usages et milieux) qui découle de l'étude volumes prélevables :
 - **Modalités d'ajustements des prélèvements aux besoins** (canaux d'irrigation).
 - Travail sur les **économies d'eau** : réduction des consommations et des prélèvements, optimisation des réseaux de distribution pour réduire les pertes...
 - Limitation des impacts sur les milieux
- Mise en **conformité des prises d'eau sur cours d'eau** pour qu'elles respectent les débits réservés et accompagnement des ASA (*association syndicale autorisée*) et les ASCO (*association syndicale constituée d'office*).
- Finalisation/révision des **périmètres de protection**, mise en œuvre des actions sur le BAC des captages prioritaires (forage des Neufs Fonds à Courthézon et forage d'Alos à Jonquières).



Assec sur le Toulourenc-Savoillan et en aval du ravin Briançon



Seuil St Michel - Prise d'eau agricole en amont d'Entrechaux



Assec en aval du coude de Bédarrides

Adéquation du Contrat de Rivière *Ouvèze*

avec la DCE, le SDAGE Rhône Méditerranée et son programme de mesures

Directive européenne
Cadre sur l'Eau

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

■ Le dossier de candidature du Contrat de Rivière en 2009

En 2009, le dossier de candidature du Contrat de Rivière Ouvèze met en évidence l'enjeu d'un meilleur partage de la ressource en eau et souligne la nécessité d'évaluer la disponibilité de cette ressource sur le bassin de l'Ouvèze. Le Contrat note également le besoin de sécuriser les captages AEP et de mieux gérer les prélèvements agricoles.



■ Les demandes du Comité d'Agrément en 2009 :

Suite à la présentation du dossier de candidature du Contrat de rivière en avril 2009, le Comité d'Agrément donne un avis favorable pour la réalisation du Contrat mais demande de définir un programme de gestion concertée de la ressource en évaluant l'ensemble des besoins et en mettant en évidence la concertation entre les bassins de l'Ouvèze et de la Durance.



■ Le projet de Contrat de Rivière en 2013 : une réponse aux attentes locales en adéquation avec le SDAGE et la DCE

■ A partir de 2011, une étude quantitative portée par l'Agence de l'Eau (étude d'estimation des volumes prélevables globaux - EVP) est conduite sur le bassin versant. Les résultats permettront de définir une gestion concertée et partagée de la ressource en tenant compte des usages socio-économiques sur le territoire et des besoins des milieux naturels (définition des débits d'objectif d'étiage - DOE).

■ Le projet de Contrat de Rivière répond également à l'orientation fondamentale n° 7 du SDAGE : *Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.*

■ Le projet de Contrat de Rivière de l'Ouvèze met en place les moyens (actions) en réponse au programme de mesures du SDAGE qui demande, sur la ressource en eau de résorber le déséquilibre quantitatif induit par les prélèvements (détermination et suivi de l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes, définition des objectifs de quantité, amélioration des équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation, adaptation des prélèvements aux objectifs de débit).

Dans le cadre du SDAGE, le déséquilibre quantitatif est identifié comme problème à traiter sur le bassin versant de l'Ouvèze (DU_11_08)

Ateliers géographiques

Points de vue des acteurs locaux

sur la ressource en eau



Atelier aval

Jeudi 17 janvier 2013 - Jonquières

Présents :

Élus et représentants des collectivités

- CHASTAN P, élu à Vacqueyras
- FENOUIL JP, 1^{er} adjoint à l'urbanisme de Courthézon
- GERENT G, vice-pdt du SMOP (*Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale*), adjoint à Sorgues
- PEREZ A, élu à Jonquières- délégué au SMOP
- RAYNAUD C, Maire de Sablet - délégué du SMOP
- REYNAUD N, élue à Courthézon

- SOUCIET F, Communauté de Communes des Pays Rhône Ouvèze (CCPRO) - Service Rivières
- SERVAIRE M, SIABO (*Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze*)
- NAVARRO O, SMOP
- CLEMENT G, SMOP
- RIPERT S, SMOP

Usagers

- BARRA F, collectif CAROBA Collectif - association de défense des riverains
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- FAVIER JP, Pdt de l'ASA de Séguret
- FOURMENT A, ASCO des Mayres et Fossés de Bédarrides
- SOUMILLE H, ASA de Violès-Sablet
- MARTINEZ C, P^{de} de l'ASORD, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84
- TORT M, secrétaire de l'ASA des Cours d'eau réunis de Courthézon

Bureaux d'études

- DROIN T, CESAME Environnement
- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Excusés :

Élus et représentants des collectivités

- BERNARD X, Président du SMOP-SIABO, Maire d'Entrecaux
- SAUVAGE JB, Maire de Roaix
- ROBERT A, Maire de Rasteau
- GOLLIARD T, Maire de Séguret
- BLANC AM, élu à Séguret et délégué au SMOP
- AUNAVE MJ, Maire de Violès
- GRAVIER JM, Maire de Vacqueyras
- GAUDIN R, Maire de Gigondas
- BAYET M, Maire de Sarrians
- ROCHEBONNE A, Maire de Courthézon
- BISCARRAT L, Maire de Jonquières
- SERAFINI J, Maire de Bédarrides
- LAGNEAU T, Maire de Sorgues

- Syndicat Intercommunal Rhône Aygues Ventoux
- BRECHET J, Syndicat des eaux Rhône Ventoux

Atelier aval (de Vaison-la-Romaine à la confluence avec le Rhône)

■ Des stations de mesures seraient utiles à l'aval comme suivi des débits de crue.

L'étude volume prélevable ne semble pas préconiser l'installation de stations de mesure en aval de Roaix. Certains estiment qu'il serait pourtant intéressant d'en disposer. Il est expliqué que ces stations sont proposées pour mieux connaître les régimes de prélèvements dans les cours d'eau et dans les canaux et non comme systèmes d'alerte des inondations. L'aval de Roaix étant une zone d'assecs, le suivi des prélèvements ne se justifie pas.

La pertinence des stations de mesures de prélèvements au niveau des canaux est soulignée : la redevance étant basée sur le volume prélevé, on a donc tout intérêt à le connaître finement pour payer le juste prix.

■ Un travail d'animation sur l'optimisation des canaux est en cours par la Chambre d'Agriculture.

Conduite depuis 2 ans, une étude a mis en évidence les forces et dysfonctionnements des canaux. Un travail d'animation a permis d'accompagner les ASA dans l'optimisation de leurs équipements, pour mieux suivre les débits... La Chambre d'agriculture propose d'affiner certains points de l'étude et de mettre en oeuvre localement certaines modalités d'intervention et d'accompagnement des ASA et ASCO.

Il est précisé que le sujet des ASA est d'actualité au regard des échéances réglementaires qui leur sont imposées (obligation de mesure des débits, mise aux normes des prises d'eau...). Un accompagnement financier sera réalisé par l'Agence de l'eau pendant quelques années.

■ Constat d'un manque de moyens humains et financiers des ASA pour assurer pleinement leurs missions.

Les ASA soulignent les limites de leurs pratiques : le manque de moyens financiers et humains (les responsables d'ASA sont souvent tous bénévoles). Il est alors proposé de mutualiser la gestion des ASA pour optimiser les moyens et centraliser les informations.

“ Il faut se mettre un peu à notre place. Les ASA n'ont pas les moyens d'aller relever les données sur les échelles”.

JP FAVIER, ASA de Séguret

Synthèse sur les paroles d'acteurs (atelier aval)

- Peu de propositions ou retours d'expériences ont été faits par les participants sur le thème de la ressource ; le sujet constituant un enjeu moins prégnant à l'aval.
- Les économies d'eau à réaliser par l'ensemble des usagers ne sont pas abordées dans cet atelier.

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Au regard du nombre de participants, l'atelier géographique amont a été scindé en 2 sous-groupes répartis de la manière suivante selon la spontanéité des participants :

Sous-groupe 1 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- ESTEVE Jacques, Maire du Poët-en-Percip
- ESTEVE Jean, élu du Poët-en-Percip
- CHAUVET V, Maire de Saint Auban-sur-Ouvèze
- COULLET A, Adjoint au Maire de Faucon, délégué du SMOP
- GIRARD E, adjoint à Propiac
- GUILLON M, élu à Saint-Romain-en-Viennois
- JOLY M, élu à Mérindol-les-Oliviers
- KOUTSOULIS A, Maire de Mérindol-les-Oliviers
- RASSIS JL, élu de Buis - ASA du canal du Moulin de Buis
- RIVET P, Maire de Rioms
- THIBAUD T, Maire de Savoillans

- NAVARRO O, chargé de mission au SMOP

Usagers

- AUMAGE C, ASA Cros et Palais
- BEC F, agriculteur à St Auban-sur-Ouvèze, ASA Cros et Palais
- BONFILS S, élu à la chambre d'agriculture 26
- CHARASSE F, ADARII (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BERNARD R, ASA Ouvèze-Ventoux
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- JAMOT JP, Chambre d'agriculture 26. Service Economie, emploi et politiques territoriales
- GARNIER R, Fédération de pêche 84

- VINCENT B, association Maison de la Lance
- RAYMOND V, Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

Bureaux d'études

- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Sous-groupe 1 :

■ La vie socio-économique du territoire amont de l'Ouvèze est dépendante de la ressource en eau.

Les participants soulignent l'importance de la ressource en eau à l'amont du bassin de l'Ouvèze. L'eau permet en effet le maintien et le développement de l'activité agricole.

Les participants estiment que la gestion de la ressource doit donc tenir compte de la situation socio-économique du territoire et veiller ainsi à ne pas demander des restrictions pénalisantes pour l'économie locale. Pour certains, la priorité d'utilisation de l'eau doit être donnée à l'homme et à ses activités et non aux milieux naturels.

“ Si nos exploitations n'ont plus le potentiel d'eau qu'elles ont actuellement, c'est la désertification accélérée de nos campagnes ”.

S. BONFILS, agriculteur - élu à la chambre d'agriculture

“ On veut nous empêcher de prélever de l'eau pour le bien-être de la nature. Non. Il faut savoir préserver notre patrimoine ici où on n'a pas beaucoup d'eau. Et notre patrimoine, c'est la vie économique ”.

F. BEC, agriculteur à St Auban sur Ouvèze

■ Inquiétudes sur les efforts demandés au monde agricole.

Les agriculteurs se disent inquiets de la réduction des prélèvements imposée par la réglementation et par l'étude volumes prélevables en cours de finalisation. Pour eux, ces demandes sont difficilement conciliables avec la réalité économique et ne tiennent pas compte des efforts déjà réalisés pour rationaliser l'eau :

- mise en place d'un système d'irrigation moderne comme le goutte à goutte, le micro jet et qui permet de ne pas gaspiller d'eau ;
- rationalisation par les tours d'eau ;
- pompage la nuit “pour ne pas gêner l'activité de baignade la journée”.

Les participants soulignent que si la consommation d'eau pour l'irrigation a augmenté, ce n'est pas par gaspillage mais parce que les surfaces à irriguer se sont étendues.

Il est précisé que la réduction des prélèvements demandée au monde agricole à la suite de l'étude volumes prélevables se fera de manière progressive et non brutale. Le Contrat de Rivière, outil contractuel par nature, permettra de dialoguer et de trouver un compromis adapté au territoire. L'étude volumes prélevables souhaite préserver l'activité économique qu'elle soit agricole, touristique ou autre. Elle n'a donc pas vocation à imposer des choses même s'il sera indispensable de respecter la réglementation en vigueur.

“ Certaines solutions ou propositions de négociation ne pourraient-elles pas être imaginées comme par exemple : partir du principe que l'eau qu'on a stocké en hiver dans nos retenues et qui est utilisée l'été ne soit pas comptabilisée comme prélèvements, car finalement on ne fait de tort à personne. On utilise simplement l'eau qu'on a épargnée, économisée. C'est ce type de question que nous devons aborder dans l'étude volumes prélevables pour y trouver des réponses adaptées ”.

G. AUMAGE, agriculteur - ASA Cros et Palais

Les participants soulignent que les objectifs demandés doivent être raisonnables et pas irréalistes, comme viser de ne plus avoir d'assecs à l'aval. Ils estiment être soumis aujourd'hui à une réglementation trop contraignante qui ne tient pas compte des retours d'expérience et des réalités de terrain. Face à cette réglementation imposée d'en haut, il serait important selon eux de s'appuyer sur des acteurs influents comme les élus députés pour faire remonter les besoins du territoire.

“ On a ici des gens responsables, qui ne sont tombés de la dernière pluie et qui peuvent faire bouger les choses (...) Il faut qu'on s'appuie sur les élus responsables pour avancer et faire bouger les choses ”.

R. BERNARD, ASA Rhône-Ventoux

■ Des moyens techniques et financiers devraient être mis en place pour réduire les prélèvements et compenser les efforts réalisés.

Le monde agricole se dit prêt à mieux gérer la ressource en eau si des moyens techniques et financiers leur sont proposés. Ils évoquent à ce titre la possibilité de créer des retenues collinaires remplies pendant l'hiver dont l'eau serait utilisée en été comme substitution aux prélèvements dans les cours d'eau en période d'assecs. Permettre de réaliser ce types d'ouvrage serait, selon eux, un moyen de réguler et d'économiser (d'épargner) l'eau.

Les participants notent que les retenues collinaires devraient pouvoir se mettre en place sans avoir à conduire au préalable des études coûteuses qui ne permettent plus in fine de réaliser l'ouvrage, faute de moyens financiers.

Le regroupement pour **créer une retenue collective** pourrait être une solution de mutualisation des moyens et des coûts, en tenant bien sûr compte que la retenue collinaire n'est pas possible partout. Certains évoquent cependant des projets collectifs qui n'ont pas vu le jour.

Par ailleurs, pour les participants, une meilleure **gestion de la ressource en eau** pour l'agriculture ne doit **pas être pensée en termes de réduction sur la consommation mais de réduction des prélèvements à la source** par le biais de systèmes sous-pression par exemple.

“ OUI demain on peut prélever moins, mais si on veut le faire, il faut qu'on finalise notre réseau sous pression (...) Il y a eu un conflit à ce sujet et qui existe d'ailleurs toujours. Il faudra aujourd'hui le régler pour nous permettre de faire la même quantité d'arrosage avec moins de prélèvements à la source. On ne consommera pas moins mais on véhiculera moins d'eau”.

R. BERNARD, ASA Ouvèze-Ventoux

■ Les efforts doivent être partagés par tous les utilisateurs de l'eau.

Pour les participants, tous les usagers doivent contribuer à une meilleure gestion de la ressource en eau :

- Les populations locales par exemple, consommatrices de l'eau potable mais qui semblent aujourd'hui avoir sensiblement réduit leurs consommations. Certains participants soulignent qu'un travail de sensibilisation des consommateurs devrait permettre de soutenir les efforts déjà réalisés.

“ L'agriculture est adaptée ici au climat et aux sols dans nos régions sèches. Les efforts à faire ne doivent pas viser que le monde agricole mais toucher les utilisateurs d'eau potable. La sensibilisation à l'environnement est donc essentielle”.

B. VINCENT, association Maison de la Lance

- Les collectivités pourraient avoir un rôle à jouer en rationalisant l'arrosage des espaces verts (sur les giratoires notamment) et en réduisant les fuites sur les réseaux (améliorer le rendement des réseaux pour prendre moins d'eau à la source). Certains élus doutent du gain réel de la réduction des fuites sur la ressource en eau.

Il est précisé que l'étude volumes prélevables concerne tous les usages de l'eau et pas uniquement les agriculteurs.

■ L'eau stockée ou prélevée dans les rivières n'est pas restituée au milieu.

Certains participants s'interrogent sur la restitution de l'eau dans les cours d'eau. Selon eux, contrairement à ce que dit le diagnostic, l'eau prélevée ne semble pas être restituée à la rivière. Ceci apparaît donc impactant pour le milieu et pour l'activité de baignade.

Il est précisé que la restitution mentionnée dans le diagnostic se fait souvent plus en aval directement dans le cours d'eau mais souvent dans la nappe.

“ Les retenues collinaires sont rapidement remplies à la fin de l'hiver mais ce n'est pas pour autant qu'on remet l'eau du ruisseau libre. On a toujours peur de se trouver démunis à des périodes cruciales. On détourne les ruisseaux pour alimenter les retenues. Faire des retenues collinaires, c'est bien mais il ne faut pas se leurrer, c'est toujours au détriment des petits cours d'eau et du respect de la vie des rivières et de la baignade. Je suis donc surpris d'entendre que 40% de l'eau est restituée sous forme d'infiltration et de ruissellement car à la sortie des gorges par exemple, il n'y a pas une goutte d'eau”.

J. ESTEVE, élu du Poët-en-Percip, délégué au SMOP, retraité de l'agriculture

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Sous-groupe 2 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- AICARDI L, Maire de Plaisians, vice-président du SMOP
- AUBERY M, élu de Beaumont du Ventoux
- AUTRAN JL, élu de Puyméras
- BERNARD Xavier, Pdt du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- BERTET G, Maire de St Léger-du-Ventoux
- BLANCHARD JC, Maire de Bénévay-Ollon
- BOREL P, Maire de St Euphémie s/ Ouvèze
- CHANU R, élu à Beauvoisin, délégué au SMOP
- COUPON G, Maire de Montauban s/Ouvèze
- DUMAS L, élu de La Roche sur le Buis
- GARAIX R, élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP
- GAUCHET L, élue de Montbrun-les-Bains
- GUINTRAND G, Maire de Le Crestet
- RUEGG R, Maire de Brantes

- FLAMAIN F, Syndicat Mixte des Baronnie Provençales
- ROUX A, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

- SERVAIRE M, SIABO (*Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze*)
- CLEMENT G, SMOP

Usagers

- BONFILS S, ADARII (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BRUSSET T, ADARII
- CHAUVET Michel, Office de Tourisme de Buis-les-Baronnies
- COURBON H, Association Voconces Environnement
- DELHOMME A, LPO Drôme (*Ligue de Protection des Oiseaux*)
- MONNIER F, ASA d'irrigation de Mollans-s/Ouvèze
- LANDRU G, Conservatoire d'espaces naturels de PACA
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84

Bureaux d'études

- BELLOC A, CESAME Environnement
- DROIN T, CESAME Environnement

Sous-groupe 2 :

■ Interrogation sur l'impact réel des pompages sur les assecs des cours d'eau.

Certains participants se demandent si les prélèvements ont véritablement un impact sur les assecs des cours d'eau.

Il est précisé que l'étude volumes prélevables qui vient de se terminer a permis d'évaluer l'impact des prélèvements et rejets sur l'hydrologie des cours d'eau, notamment en période d'étiage. Les impacts sont ainsi très variables en fonction des cours d'eau voire des tronçons de cours d'eau (Ouvèze en particulier) : forts sur certains secteurs, ils sont très faibles voire quasi nuls ailleurs.

■ Le suivi des débits est difficile à réaliser par les ASA au droit des prises d'eau.

Les ASA expriment leur difficulté à réaliser un suivi fiable des débits. Les échelles de mesure actuellement en place ne fournissent pas en effet des données précises sur les débits.

Cependant l'équipement des prises d'eau collectives par des dispositifs de mesure de débit comme demandé par la réglementation semble coûteux aujourd'hui.

■ L'irrigation sous-pressure pourrait peut-être réduire les prélèvements.

Les participants s'interrogent sur l'irrigation sous-pressure comme alternative au gravitaire pour limiter les prélèvements dans les cours d'eau.

Synthèse sur les paroles d'acteurs (2 sous-groupes amont)

■ Le sujet de la ressource en eau a largement été débattu dans le sous-groupe 1, regroupant une majorité d'acteurs du monde agricole. A l'inverse, ce thème a peu mobilisé le deuxième sous-groupe.

■ Une inquiétude forte est exprimée par les agriculteurs sur les demandes de "restrictions" (de réduction) qui pourraient leur être imposées. La question de la ressource mérite donc une large concertation pour que des solutions compatibles avec la vie socio-économique et la vie écologique soient trouvées.

■ Même si les efforts demandés concerneront tous les utilisateurs de l'eau (particuliers, collectivités...), le monde agricole se sent pointé du doigt, ayant le sentiment d'être considéré comme des "gaspilleurs d'eau" alors que l'étude volumes prélevables ne les appréhende pas ainsi.

■ Les incidences des usages de l'eau (alimentation en eau potable, irrigation) sur les milieux naturels sont peu ou pas mises en évidence par les acteurs. Pour eux, les exigences du milieu auraient également des incidences sur les usages et leurs pratiques.

■ Enfin le lien entre ressource en eau (avoir de l'eau en été dans les cours d'eau) et activité touristique n'est pas mis en évidence par les acteurs. Cette question constitue une préoccupation moindre par rapport aux besoins en eau pour l'activité agricole.

3- La Gouvernance et la Concertation locale dans le Contrat de rivière *Ouvèze*

Le Comité de Rivière comme instance de gouvernance du Contrat (composition)

Un arrêté interpréfectoral de constitution du Comité de Rivière est attendu sur la base d'un avant-projet de composition de 60 membres répartis en 3 collèges :

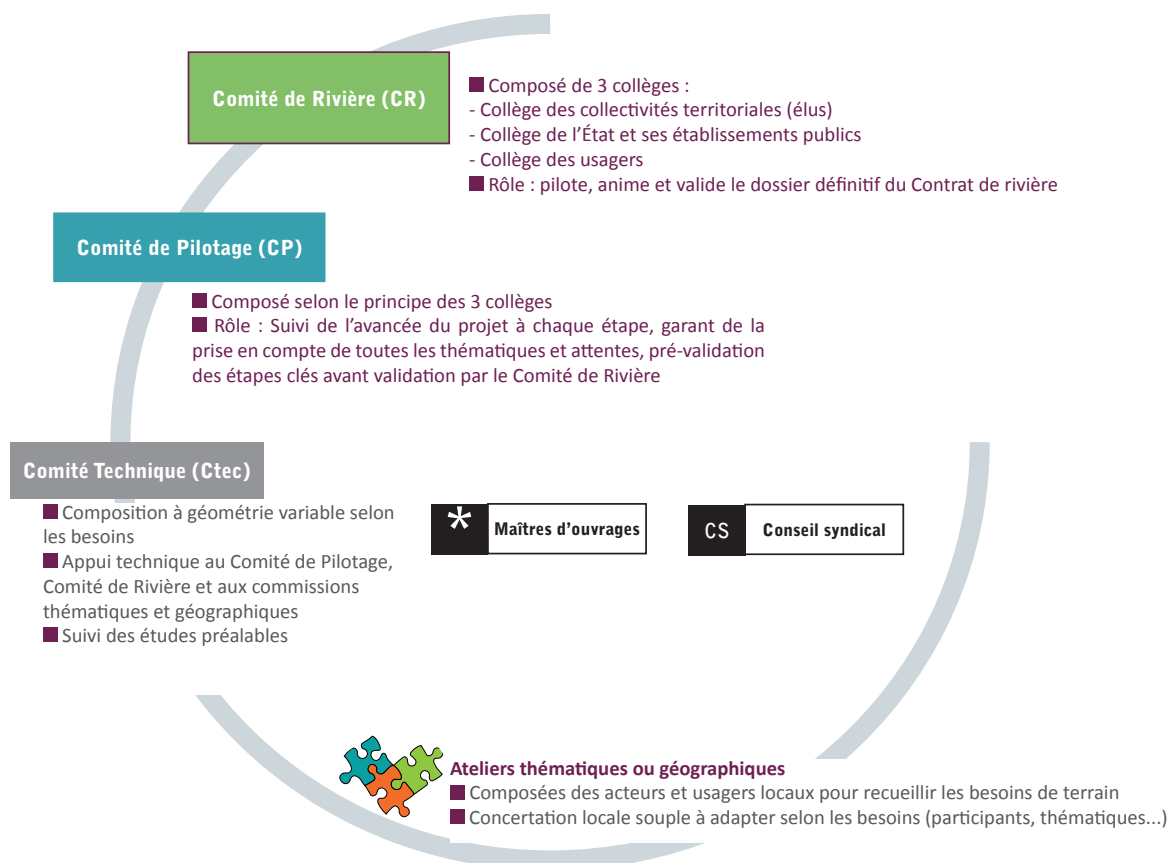
- Un collège des élus : 29 membres des collectivités, des EPCI et syndicats mixtes
- Un collège des représentants d'usagers (20 membres)
- Un collège des services de l'État et de ses établissements. (11 membres)

La composition nominative du Comité de Rivière sera donc présentée ultérieurement.

Le portage du Contrat de rivière *Ouvèze*

Le Contrat de Rivière est porté et animé par le SMOP (Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale). L'élaboration de ce Contrat permettra de proposer une stratégie de portage adaptée avec des moyens associés.

Les instances de concertation du Contrat de rivière *Ouvèze*



Positionnement général des acteurs

sur les enjeux du Contrat de rivière

Thèmes et enjeux	Atelier aval	Atelier amont	
		sous-groupe n°1	sous-groupe n°2
Qualité des eaux	2	2	1
Qualité des eaux superficielles (en lien avec les usages et la vie aquatique)	++	++	++
Qualité des eaux souterraines (en lien avec l'alimentation en eau potable)	++	0	0
Risque inondation	1	3	2
Prévision et gestion de crise	++	0	++
Prévention et acceptation du risque	++	+	0
Protection des personnes et des biens	++	0	+
Connaissance du risque ruissellement	++	++	++
Milieus naturels	2	4	3
Dynamique naturelle des cours d'eau en lien avec les perturbations (érosions), les enjeux patrimoniaux et les risques hydrauliques	++	0	0
Zones humides	+	0	+
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	+	+	+
Espèces invasives	++	0	0
Ressource en eau	3-4	1	4
Connaissance et suivi des ressources superficielles et souterraines	0 ou +	0	+
Hydrologie des cours d'eau (en lien avec la faiblesses des débits naturels et ses conséquences sur les milieux)	0	+	+
L'irrigation et l'AEP, stratégies pour le territoire	+	++	+

Légende : 1, 2, 3, 4 = hiérarchisation des enjeux

Priorisation au sein de chaque enjeu : **++** : A traiter en priorité **+** : secondaire mais à traiter **0** : à ne pas traiter et/ou non abordé par les acteurs locaux

Synthèse du positionnement des acteurs locaux sur les enjeux

La concertation géographique a permis de mettre en évidence les enjeux prioritaires exprimés par les acteurs du bassin de l'Ouvèze.

■ L'enjeu inondation est prépondérant sur l'aval, tandis que sur l'amont il est moins présent, étant hiérarchisé en 2ème voire 3ème position.

■ La qualité des eaux et les milieux naturels se situent sur un même plan d'égalité à l'aval (priorité 2), étant considéré comme deux enjeux liés à traiter simultanément.

■ A l'amont, on observe des avis, ressentis totalement opposés entre les deux sous-groupes. La priorité est largement donnée à l'enjeu ressource en eau par un sous-groupe alors que l'autre sous-groupe classe cet enjeu en dernière position (priorité 4) en considérant la qualité comme un enjeu bien plus important. Cette différence marquée pourrait tenir à la composition des groupes, avec la présence de plus d'élus dans le sous-groupe 2 et de plus d'agriculteurs dans le sous-groupe 1.

■ Enfin, au sein de chaque enjeu thématique, les acteurs n'accordent pas toujours le même niveau de priorité. Ainsi si l'enjeu qualité est prioritaire pour le sous-groupe 2 de l'amont, il ne concernerait que les eaux superficielles (idem pour le sous-groupe 1). A l'inverse, à l'aval où l'enjeu inondation est prépondérant, les priorités d'intervention sur chaque enjeu (prévision, prévention, protection...) se situent sur un même niveau ; les acteurs estimant que tous ces axes doivent être traités pour répondre à l'enjeu inondation (cf détail tableaux suivants).

Positionnement des acteurs locaux sur le OBJECTIFS à poursuivre et les MOYENS à mettre en oeuvre dans le Contrat de Rivière			
Qualité des eaux	Atelier aval	Atelier amont	
		sous-groupe n°1	sous-groupe n°2
Enjeux	Priorité 2	Priorité 2	Priorité 1
Qualité des eaux superficielles (en lien avec les usages et la vie aquatique)	Sur cet enjeu qualité classé en priorité 2, les acteurs considèrent qu'il faut intervenir en premier sur la protection des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable puis sur l'amélioration de la qualité des eaux superficielles pour préserver la vie aquatique. 1 ■ Protéger durablement la qualité des eaux souterraines (pour l'AEP). Il est nécessaire pour les acteurs locaux de l'aval de préserver les nappes de toutes pollutions (nitrates, pesticides...). Il apparaît donc important de finaliser / réviser les périmètre de protections des captages et de mieux sensibiliser les populations à la fragilité qualitative de la nappe. 2 ■ Réduire les pollutions domestiques et urbaines - Difficulté pour mettre en place l'ANC sur l'aval (nature des sols + coûts élevés). - L'assainissement collectif est peu abordé par les participants car traité de manière prioritaire par les communes ces dernières années (construction/ réhabilitation de stations, travaux sur les réseaux...). 2 ■ Réduire les pollutions agricoles - Nécessité d'améliorer les conditions de rejets des effluents vinicoles dans les réseaux même si la situation s'est améliorée depuis quelques années (mise en place de conventions de raccordement, respect de la réglementation). - Nécessité de poursuivre les efforts pour réduire la pollution par les pesticides : - par les agriculteurs : au-delà des pratiques de réduction des pesticides déjà mises en place, réflexion à conduire sur une meilleure manipulation des produits (mise en place d'aire de lavage collective par exemple) ; - par les particuliers, souvent peu formés / informés sur le bon dosage des produits phytosanitaires ; - le rôle des collectivités en matière de réduction des produits phytosanitaires (dérivage des massifs par exemple) n'est pas soulevé par les participants. - L'amélioration de la qualité des eaux de baignade n'est pas un objectif à l'aval.	Sur cet enjeu qualité classé en priorité 2, l'amélioration de la qualité des eaux concerne essentiellement les eaux superficielles. Il s'agit pour les acteurs de préserver les milieux et les usages agricoles notamment (disposer d'une eau de bonne qualité pour l'arrosage des cultures). La préservation qualitative des sources et forages pour l'alimentation en eau potable ne semble pas être un objectif prioritaire dans le Contrat de Rivière. 1 ■ Améliorer la qualité des eaux superficielles pour préserver les milieux aquatiques et les usages (agricoles notamment). Cet objectif passe par différents moyens d'intervention : - l'assainissement collectif qui doit être adapté au territoire (faire plusieurs petites stations plutôt qu'une seule grosse) et qui doit être mieux financé car très coûteux pour les petites communes. - Avis divergents sur le "tout collectif" ou le maintien de l'assainissement autonome à certains endroits : - AC (Assain. Collectif) = coûts plus élevés pour la collecte mais garantie environnementale. - ANC (Assain. non collectif) = incontournable à certains endroits (contexte géographique + habitat dispersé). - La pollution par les pesticides n'est pas soulignée. Elle ne semble donc pas constituer une source d'altération de la qualité des eaux (le diagnostic technique mentionne quelques points de contamination par les pesticides dès l'amont mais davantage marqués à l'aval). Objectifs non jugés prioritaires : - L'amélioration de la qualité des eaux de baignade n'est pas abordée comme un objectif prioritaire. Même si l'activité touristique est importante sur l'amont, la rivière (et donc la baignade) n'est pas pensée comme un vecteur spécifique de développement touristique. - La protection de eaux souterraines (sources, forages) ne constitue pas un objectif prioritaire du Contrat. La bonne qualité actuelle de la ressource souterraine n'incite pas les acteurs à se projeter sur une préservation éventuelle.	L'amélioration de la qualité des eaux superficielles est une priorité pour les acteurs de l'amont ; la préservation des eaux souterraines l'étant beaucoup moins. Pour eux, le Contrat de Rivière doit en priorité s'intéresser à l'eau qui coule dans la rivière et donc à sa qualité. 1 ■ Améliorer la qualité des eaux superficielles pour préserver les milieux aquatiques et les usages (baignade notamment). - L'assainissement collectif doit être privilégié par rapport à l'assainissement individuel mais être adapté au territoire pour éviter de concentrer les rejets. - La réhabilitation des ANC dans le Contrat ne doit être envisagée que si les impacts environnementaux sont avérés sur la qualité des eaux de la rivière. - La réduction des pesticides passe par l'amélioration des pratiques agricoles individuelles (à poursuivre) plus que par des actions collectives (aire de lavage par exemple) difficiles à mettre en place. - Si les efforts réalisés par le monde agricole sont soulignés, le rôle des particuliers et des collectivités dans la réduction des pesticides en zone non agricole n'est pas soulevé. 2 ■ Améliorer la qualité des eaux de baignade si les moyens financiers le permettent. La baignade constitue un enjeu à l'amont mais le maintien d'une qualité eau de baignade est exigeant : réalisation de profils de baignade, mise en place d'un traitement tertiaire coûteux sur les stations d'épuration pour traiter la bactériologie.
Qualité des eaux souterraines (en lien avec l'alimentation en eau potable)			
Divergences / convergences entre les avis des acteurs et le diagnostic technique	Le diagnostic technique est totalement partagé par les acteurs. Les objectifs proposés correspondent à leurs attentes, l'assainissement collectif ne semblant cependant plus prioritaire (même s'il est indispensable) au regard des travaux importants réalisés ces dernières années par les communes. Les moyens proposés leur semblent répondre aux objectifs à prendre pour répondre à l'enjeu qualité sur le bassin de l'Ouvéze.	Le positionnement des acteurs de l'amont (sous-groupe 1) confirme en partie le diagnostic technique et les objectifs proposés, à l'exception de l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux de baignade. Celui-ci ne paraît pas une priorité dans le Contrat, alors que le diagnostic met en évidence la rivière comme atout de développement touristique à l'amont et la nécessité de travailler sur l'amélioration de la qualité bactériologique exigée pour la baignade.	Le positionnement des acteurs de l'amont (sous-groupe 2) confirme le diagnostic mais : - en affichant des priorités d'intervention sur l'assainissement collectif avec le souhait que le Contrat de Rivière puisse mobiliser des financements ; - en n'intervenant sur l'ANC que si les impacts qualitatifs sur la rivière sont avérés. - L'objectif "eau de baignade" est à rechercher mais avec un accompagnement indispensable par le Contrat de Rivière.

Positionnement des acteurs locaux sur le OBJECTIFS à poursuivre et les MOYENS à mettre en oeuvre dans le Contrat de Rivière				
Risque Inondation	Atelier aval		Atelier amont	
	sous-groupe n°1		sous-groupe n°2	
Enjeux	Priorité 1		Priorité 2	
Prévision et gestion de crise	L'enjeu risque inondation est jugé prioritaire à l'aval. Pour y répondre, plusieurs objectifs doivent être poursuivis de manière concomitante car ils sont jugés complémentaires. 1 ■ Améliorer le système de prévision et d'alerte. Les acteurs locaux soulignent l'importance de disposer d'un système de prévision et d'alerte fiable et objectif sur l'ensemble du bassin versant pour pouvoir anticiper et gérer les situations de crise (actualisation également des PCS). 1 ■ Développer la culture du risque Sur ce territoire soumis aux inondations, la culture du risque est paradoxalement très peu développée. Il apparaît donc essentielle d'instaurer et d'ancrer une meilleure culture du risque comme axe de prévention. Cette culture du risque passe par différents moyens dont la sensibilisation / communication, la mise en place de repères des crues historiques, l'actualisation des DICRIM. La réduction de la vulnérabilité est aussi proposée comme un moyen de prévention qui s'inscrit dans une véritable culture du risque : les populations exposées prenant conscience qu'elles sont soumises aux risques, adaptent leur habitats et connaissent les comportements à adopter en cas d'événement. 1 ■ Réduire l'aléa inondation (hauteur/débit/ fréquence) et limiter les conséquences des inondations (protection) en respectant la dynamique naturelle des cours d'eau. Le "tout aménagement" hydraulique n'est plus considéré aujourd'hui comme la solution idéale pour se protéger contre les inondations. Si à certains endroits, des aménagements sont nécessaires, les acteurs estiment qu'il est préférable de travailler sur d'autres leviers (la réduction de la vulnérabilité par exemple) et de mieux prendre en compte le fonctionnement naturel (hydromorphologie) des cours d'eau (entretien de la ripisylve, utilisation des zones d'expansion naturelle...). Par ailleurs, la question des digues de protection pose problème : ces dernières étant aujourd'hui très fragilisées. L'entretien, la restauration et la surveillance de ces digues par leur propriétaire (souvent inconnu ou mal identifié) sont difficiles à réaliser. 1 ■ Prendre en compte le ruissellement pluvial comme facteur de risque. L'inondation est essentiellement associée au débordement de cours d'eau. Les ruissellements ne sont encore pas toujours intégrés comme facteur de risque (impacts de l'urbanisation). Si certaines communes / communauté de communes disposent d'un schéma des eaux pluviales, il serait peut-être intéressant de les réaliser sur les communes qui n'en ont pas.		L'enjeu risque inondation n'est pas prioritaire à l'amont, les acteurs ne se sentant pas du tout concernés par le risque. Seuls quelques axes pourraient être développés dans le Contrat de Rivière : 1 ■ Mieux préciser les risques réels sur l'amont. Face à des PPRI imposés qui, pour les acteurs, traduisent de manière "erronée et abusive" la réalité des risques sur l'amont, il est souhaité que le Contrat de Rivière puisse aider à montrer les incohérences pour adapter les prescriptions à la réalité du territoire. 1 ■ Prendre en compte le ruissellement pluvial comme facteur de risque. La question du ruissellement pluvial devrait être mieux intégrée dans les politiques d'urbanisme. Objectifs non jugés prioritaires (pas ou peu abordés dans le sous-groupe) : - La culture du risque inexistante sur l'amont ne mérite pas d'être particulièrement développée. - La mise en place d'un système de prévision et d'alerte n'est pas abordée.	
Prévention et acceptation du risque				1 ■ Améliorer le système de prévision et d'alerte. La priorité est donnée à la mise en place d'un système de prévision et d'alerte à l'échelle du bassin versant. Ce système doit permettre de connaître dès l'amont les précipitations et les hauteurs d'eau dans l'Ouvèze pour anticiper l'événement et la conduite à tenir auprès des populations. 1 ■ Prendre en compte le ruissellement pluvial comme facteur de risque. Le risque par ruissellement pluvial est peu pris en compte par les communes. Des schémas des eaux pluviales devront donc être développés sur les communes en intégrant le ruissellement urbain (équipement des réseaux) mais en prenant aussi en compte le ruissellement naturel sur les coteaux par exemple. 2 ■ La gestion des inondations doit se faire au plus près des enjeux. Conscients que le risque inondation sera toujours présent et qu'on ne pourra pas protéger toutes les populations, les acteurs considèrent que les zones naturelles d'expansion de crue doivent être mobilisées mais en amont immédiat des zones à risques. - La culture du risque n'est pas abordée comme un axe important de la gestion du risque.
Protection des personnes et des biens				
Connaissance du risque ruissellement				
Divergences / convergences entre les avis des acteurs et le diagnostic technique	Le diagnostic technique sur les inondations est unanimement partagé. Pour les acteurs, toutes les dimensions du risque doivent être traitées dans le Contrat ou le PAPI. La manière d'appréhender la gestion du risque semble avoir beaucoup évolué : les participants considérant que la maîtrise totale des inondations n'est pas possible (ni techniquement ni financièrement) et n'est surtout pas souhaitable. Ils préconisent de revenir à des solutions "plus naturelles" qui respectent le fonctionnement du cours d'eau.		Le diagnostic technique sur les inondations est globalement partagé à l'amont mais cet enjeu ne semble pas mobiliser prioritairement les acteurs. Ces derniers, en effet, n'abordent pas toutes les dimensions du risque : ne mettant pas en évidence la nécessité de développer une culture locale du risque, ne se positionnant pas sur l'entretien des cours d'eau.	

Positionnement des acteurs locaux sur le OBJECTIFS à poursuivre et les MOYENS à mettre en oeuvre dans le Contrat de Rivière		
Milieux naturels	Atelier aval	Atelier amont
	sous-groupe n°1	sous-groupe n°2
Enjeux	Priorité 2	Priorité 3
Dynamique naturelle des cours d'eau en lien avec les perturbations (érosions), les enjeux patrimoniaux et les risques hydrauliques	L'enjeu milieux naturels est considéré comme important et à traiter au même niveau que l'enjeu qualité. L'importance accordée à cet enjeu "milieux naturels" repose essentiellement sur le lien reconnu avec la gestion du risque inondation (prise en compte du fonctionnement naturel de la rivière dans la gestion des inondations). Plusieurs objectifs et moyens devront être conduits pour traiter l'enjeu "milieux naturels" dans le Contrat de Rivière : 1 ■ Restaurer / Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau. Objectif important pour les acteurs, le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze doit être au préalable mieux connu pour que la dynamique naturelle des cours d'eau serve la vie écologique du territoire mais surtout permette de gérer plus "naturellement" le risque inondation. 1 ■ Poursuivre les programmes de restauration et d'entretien de la ripisylve Les acteurs locaux estiment qu'il est important de poursuivre l'entretien de la ripisylve. Cette volonté s'inscrit davantage dans un objectif de prévention des inondations plus que de préservation de la qualité et des fonctionnalités de la ripisylve. 1 ■ Lutter contre les espèces invasives La lutte contre les espèces invasives est coûteuse et pas toujours efficace. Cependant elle doit être poursuivie de manière sectorisée sur des sites à enjeux écologiques. 2 ■ Préserver les zones humides La gestion et la préservation des zones humides semblent secondaires pour les acteurs même si cette question doit être traitée dans le Contrat en l'intégrant, peut-être à l'objectif de préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau. A noter qu'avant toute préservation des zones humides, il sera important de mieux les connaître (porter à connaissance) et de comprendre leurs fonctions. 2 ■ Améliorer / restaurer la continuité écologique La continuité écologique ne semble pas un axe prioritaire même si elle devra être traitée dans le Contrat tant en termes de continuité piscicole ou des espèces (continuité à la confluence avec le Rhône et les Sorgues) qu'en termes de continuité sédimentaire. 2 ■ Valoriser les milieux naturels Pour les acteurs, les milieux présents à l'aval seraient moins "valorisables" qu'à l'amont, zone plus riche écologiquement. Certains sites à l'aval pourraient cependant être mis en valeur (promenade le long des cours d'eau) pour mieux faire découvrir la rivière. La fréquentation sur ces sites n'aurait pas besoin d'être régulée, à la différence des sites sensibles à l'amont.	Cet enjeu est considéré comme non prioritaire par les acteurs de l'amont. Les milieux naturels sont pour certains perçus comme une contrainte à la vie socio-économique du territoire (présence d'espèces protégées comme le castor impactant les récoltes, contraintes environnementales trop pesantes, débits réservés par exemple). 1 ■ Concilier vie socio-économique / protection des espèces Un équilibre raisonnable doit être trouvé entre l'exercice des activités socio-économiques (agriculture notamment) et la protection des milieux. 1 ■ Renforcer les programmes d'entretien des cours d'eau L'entretien, dans son rôle régulateur des crues, est jugé insuffisant sur l'amont. La dimension écologique de l'entretien (ripisylves comme zones favorables aux frayères, ripisylve dans son rôle de régénération des milieux et dans ses capacités épuratoires...) n'est pas du tout appréhendée. ■ Le patrimoine naturel et la rivière ne sont pas perçus comme des vecteurs de développement touristique alors que le tourisme est considéré comme une activité économique importante à l'amont. La fréquentation des milieux n'est donc ni à limiter, réguler ou contrôler. Objectifs non jugés prioritaires : (pas ou peu abordés dans le sous-groupe) : - Les zones humides et leur éventuelle protection ne sont pas abordées ici. - La continuité écologique n'apparaît pas un sujet "mobilisateur" .
Zones humides		Les milieux naturels ne constituent pas un enjeu prioritaire mais restent, pour certains acteurs, importants à traiter. 1 ■ Maintenir l'activité de baignade comme atout du développement socio-économique du territoire. Cette activité est cependant dépendante des exigences en matière de qualité bactériologique ; exigences devant être soutenues par le Contrat de Rivière. (cf. tableau sur l'enjeu qualité). 1 ■ Mieux valoriser les richesses écologiques tout en veillant à leur protection. Certains acteurs estiment que la biodiversité présente à l'amont mériterait d'être mieux connue et valorisée tout en assurant sa protection. S'appuyer sur la filière touristique pour sensibiliser aux milieux naturels 2 ■ Mieux gérer la fréquentation dispersée. L'activité de baignade peut impacter les milieux (pollutions notamment). Sans envisager de limitation ou de contrôle de cette fréquentation, il est proposé de la "réguler" en regroupant les sites de baignade. 2 ■ Porter à connaissance les zones humides. Besoin de mieux les connaître et les comprendre, sans que soit exprimée une volonté ou non de les hiérarchiser et de les protéger. Objectifs non jugés prioritaires : (pas ou peu abordés dans le sous-groupe) : - Pas d'avis particuliers sur les obstacles à la continuité écologique. - L'entretien de la ripisylve n'est pas abordé.
Habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Espaces invasives		
Divergences / convergences entre les avis des acteurs et le diagnostic technique	Le diagnostic technique présenté n'est pas remis en cause mais les acteurs de l'amont (sous-groupe 1) semble ne pas forcément s'identifier à ce constat. Les milieux naturels restent un sujet non prioritaire à leurs yeux et tous les objectifs proposés pour travailler sur ce thème leur apparaissent secondaires. Il est surprenant de constater que l'amont ne se saisisse pas des richesses écologiques de leur territoire (milieux naturels, baignade...) comme levier de développement économique.	Le diagnostic sur les milieux est globalement partagé même si le sujet ne semble pas prioritaire pour tous. Seuls quelques objectifs doivent être poursuivis sur cet enjeu (valorisation des milieux et activité baignade).

Positionnement des acteurs locaux sur le OBJECTIFS à poursuivre et les MOYENS à mettre en oeuvre dans le Contrat de Rivière			
Atelier aval		Atelier amont	
		sous-groupe n°1	sous-groupe n°2
	Priorité 3-4	Priorité 1	Priorité 4
Ressource en eau			
Enjeux			
Connaissance et suivi des ressources superficielles et souterraines	La ressource ne constitue pas un enjeu prioritaire pour les acteurs de l'aval, arrivant en dernière position dans la hiérarchie des enjeux. Certains objectifs sont toutefois évoqués : 1 ■ Améliorer la connaissance et le suivi des prélèvements agricoles. L'équipement des prises d'eau collectives par des systèmes de mesure des débits est imposé réglementairement. Les acteurs estiment que ces systèmes, nécessaires, seront coûteux et difficile à mettre en place. Les ASA souhaitent être accompagnées sur ce sujet.	Cet enjeu est considéré comme prioritaire à l'amont. Pour y répondre, plusieurs objectifs devront être poursuivis : 1 ■ Pérenniser les usages Les efforts de gestion de la ressource en eau ne devront pas pénaliser l'exercice des activités socio-économiques (agriculture notamment). Une stratégie équilibrée de gestion de la ressource en eau devra donc être définie avec tous les usagers pour que les activités puissent continuer à se développer sur l'amont. Objectifs non jugés prioritaires : <i>(pas ou peu abordés dans le sous-groupe) :</i> - Réduire l'impact des usages sur l'hydrologie des cours d'eau ne constitue pas un objectif essentiel pour les acteurs de l'amont. Si certains estiment que l'eau prélevée dans les cours d'eau peut impacter les milieux naturels et l'activité de baignade, d'autres au contraire pensent que les exigences du milieu peuvent avoir des impacts sur les usages. La réglementation environnementale exigeante pour les milieux (mise en place de dispositifs de débits réservés par exemple) aurait selon eux des incidences fortes sur les usages économiques notamment (la réduction des prélèvements limiterait les capacités d'irrigation et aurait donc des conséquences sur le développement voire le maintien de l'activité). - Améliorer la connaissance et le suivi des ressources et des prélèvements agricoles (compléter le réseau de suivi des débits, équipement de mesures des débits sur les prises d'eau collectives...) n'est pas un objectif essentiel pour les acteurs de l'amont.	Contrairement au sous-groupe 1, l'enjeu ressource en eau n'est pas une question prioritaire pour les acteurs du sous-groupe 2 (cet enjeu est d'ailleurs classé en dernière position). Aucun objectif important à traiter ne ressort spécifiquement sur cet enjeu. ■ Pour les acteurs locaux, réduire l'impact des usages sur l'hydrologie des cours d'eau ne serait pas un objectif à atteindre puisque l'impact des prélèvements sur le milieu ne semblerait pas avéré. ■ Améliorer la connaissance et le suivi des prélèvements agricoles reste difficile à mettre en place pour les ASA. ■ La stratégie à définir sur la ressource vise essentiellement le monde agricole, les acteurs locaux ne voyant pas en quoi les autres usagers (populations, collectivités...) seraient impliqués par une ressource qui ne concernerait que l'eau de la rivière. Des solutions devront donc être pensées pour réduire les prélèvements dans les cours d'eau. La piste de l'irrigation sous pression est suggérée.
Hydrologie des cours d'eau (en lien avec la faiblesse des débits naturels et ses conséquences sur les milieux)			
L'irrigation et l'AEP, stratégies pour le territoire	■ La réduction de l'impact de tous les usages (agricoles, AEP...) sur l'hydrologie des cours d'eau à travers différents moyens (économies d'eau, ajustement des prélèvements agricoles aux besoins...) n'est pas abordée par les acteurs de l'aval.		
La qualité des eaux souterraines en lien avec l'usage AEP			
Divergences / convergences entre les avis des acteurs et le diagnostic technique	Le diagnostic sur la ressource n'est pas remis en question mais les objectifs et moyens proposés mériteraient une réflexion plus approfondie que la suite de l'étude volumes prélevables peut proposer.	Le diagnostic technique traite la question de la ressource sous plusieurs angles : la connaissance et le suivi de la ressource sur le bassin, les usages et leur pérennisation et la conciliation de ces usages avec les exigences des milieux aquatiques. Les acteurs de l'amont appréhendent essentiellement la gestion de la ressource sous l'angle de la pérennisation des usages.	Le diagnostic technique sur la ressource n'est pas totalement partagé, les acteurs locaux doutant de l'impact réel des prélèvements sur la ressource en eau, entendue par les acteurs uniquement comme "eau de la rivière" et n'intégrant pas la dimension "eaux souterraines". Les objectifs de pérennisation des usages, de conciliation des usages avec le milieu, d'amélioration du suivi et des connaissances n'apparaissent pas comme essentiels. Ce thème mérite d'être approfondi suite aux résultats de l'étude volumes prélevables.

Positionnement des acteurs locaux sur le OBJECTIFS à poursuivre et les MOYENS à mettre en oeuvre dans le Contrat de Rivière		Atelier aval		Atelier amont	
Gouvernance et communication	Enjeux	sous-groupe n°1		sous-groupe n°2	
		■ Mieux comprendre le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et son rôle en matière de gestion des inondations (compréhension et acceptation des zones naturelles d'expansion de crue, compréhension de l'espace de mobilité des cours d'eau, définition objective des lits mineurs et majeurs...). ■ Développer une culture du risque inondation (DICRIM, repères de crue, culture de la vulnérabilité...) ■ Porter à connaissance les zones humides (communiquer sur les rôles, leur localisation et les mesures de protection possible). ■ Sensibiliser à la présence des espèces invasives (mode d'appréhension, capacités d'extension et modalités de gestion/éradication). ■ Valoriser et mieux faire connaître les bords de cours d'eau (création de promenades...)		■ Mieux communiquer sur le rôle de la ripisylve (fonction hydraulique mais aussi écologique), sur l'entretien réalisé par le SMOP et sur les droits et devoirs du propriétaire riverain. ■ Informer / sensibiliser les populations locales et touristiques à la richesse écologique du bassin amont. ■ Porter à connaissance les zones humides (communiquer sur les rôles, leur localisation et les mesures de protection possible).	
Développement d'une culture de la rivière et de ses milieux naturels associés <i>(communication)</i>		■ Sensibiliser au fonctionnement de la rivière et des relations cours d'eau / nappe souterraine.			
		■ Valoriser les efforts réalisés par tous les usagers de l'eau (les agriculteurs sur la réduction des pesticides, sur la réduction des prélèvements..., les particuliers sur les économies d'eau...) mais poursuivre la sensibilisation pour faire évoluer les pratiques.			
		■ Sensibiliser à la prise en compte du ruissellement pluvial dans les documents d'urbanisme.			
Centralisation des informations relatives à toutes les thématiques du Contrat		■ Centraliser au SMOP toutes les données disponibles sur les inondations, la qualité, les milieux et la ressource en eau (regroupement et articulation de toutes les études) ■ Faciliter l'accessibilité à ces informations auprès des populations locales			
		■ Définir de manière concertée une stratégie technique et socio-économique sur la politique de gestion du risque inondation à conduire sur le bassin versant. Souhait des acteurs que le Contrat de Rivière (ou le PAPI) assure la concertation sur ce sujet pour qu'une stratégie claire et partagée soit formulée pour s'accorder unanimement sur la gestion des inondations sur le bassin versant.		■ Faire émerger des projets collectifs (sur l'assainissement, la ressource en eau). ■ S'appuyer sur le Contrat comme porte parole des besoins du territoire ; l'outil Contrat devant être le reflet, la traduction des problématiques de terrain à faire remonter auprès des institutionnels (argumentaire sur l'adaptation de l'assainissement en zone rurale, argumentaire pour mesurer la réalité des risques définis dans les PPRI...). ■ Mettre en place une concertation équilibrée pour définir une stratégie de gestion et de partage de la ressource en eau. Le Contrat de Rivière pourrait être l'outil non réglementaire pour discuter sur la stratégie à mettre en place suite à l'étude volumes prélevables. Cette concertation devra se faire dans le dialogue en mettant à plat toutes les solutions possibles et en y trouvant des réponses satisfaisantes pour tous.	
Levier technique et financier du Contrat de Rivière		■ S'appuyer sur le Contrat de Rivière pour garantir les financements et mobiliser des financements supplémentaires. ■ Accompagner la mise en oeuvre technique des actions.			

Maître d'ouvrage



Accompagnement à l'élaboration
du Contrat de Rivière Ouvèze :



Avec le concours
technique et
financier :



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Rhône-Alpes

